

# L'Action

## NATIONALE

Volume XCI, numéro 4, avril 2001



LE  
SOMMET  
DES  
AMÉRIQUES

*Le chant des peuples*  
Armand Vaillancourt

# L'Action

## NATIONALE

<b>Directeur</b>	Robert Laplante
<b>Directrice adjointe</b>	Laurence Lambert
<b>Communications</b>	Michel Rioux
<b>Secrétaire administrative</b>	Claire Caron

### Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*  
Jean-Yves Duthel, *administrateur*  
Henri Joli-Cœur, *administrateur*  
Robert Laplante  
Lise Lebrun, *animatrice communautaire*  
Yvon Martineau, *avocat*  
Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*  
Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*  
Pierre Noreau, *Université de Montréal*  
Michel Rioux  
Marie-Claude Sarrazin

### Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*  
Jean-Jacques Chagnon  
Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*  
Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*  
Chrystiane Pelchat, *enseignante*  
Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC*  
Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*  
Paul-Émile Roy, *écrivain*  
Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

### Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais  
Lucia Ferretti  
Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

### Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*  
Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*  
Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

### Comptes rendus

Paul-Émile Roy

### Comptes rendus

*Le chant des peuples ou Le droit des peuples à l'autodétermination*  
Armand Vaillancourt 1996  
Photo : Marcel LaHaye

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5  
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529  
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

**ÉDITORIAL**

**SOS Matapédia** 3  
*Robert Laplante*

**DÉBATS**

**Conjurer la crise d'identité** 7  
*Jean-Marc Léger*

**Minoritaires sur l'île de  
 Montréal, les francophones  
 franciseront-ils  
 suffisamment?** 21  
*Pierre Serré*

**Pour rendre justice et  
 honneur à Yves Michaud** 33  
*Thérèse-Isabelle Saulnier*

**Le Cégep français  
 pour tous** 65  
*Michel Moisan*

**Présence de la ville  
 dans le roman québécois** 71  
*André Gaulin*

**DOSSIER**

**L'intégration continentale  
 au sommet des Amériques** 96  
*Jean-Louis Bourque*

**La place du Québec  
 dans les Amériques** 127  
*Marc Dean*

**LECTURES** 143

**COMPTES RENDUS DE LECTURE**

**Histoire sociale des idées  
 au Québec (1760-1896)** 147  
*Yvan Lamonde*

**Fernand Dumont, Un témoin  
 de l'homme** 149  
*Serge Cantin*

**J'ai mal à la langue  
 de mon pays** 151  
*Jean Ferguson*

**LES BULLETINS DU LUNDI** 153

**COURRIER DES LECTEURS** 165

**INDEX DE NOS ANNONCEURS** 2

# INDEX DES ANNONCEURS

- 146 Allard, Pierre, C.A.
- 163 Bijouterie  
emblématique  
Lamond & fils
- 163 BLC Valeurs mobilières
- 32 Caisse d'économie des  
travailleurs de Québec
- 171 *Cap-aux-diamants*
- 69 CSN
- 20 *Devoir, Le*
- 70 FondAction
- C4 Fonds de solidarité
- 164 Laboratoire D<sup>r</sup> Renaud
- 31 Loto-Québec
- 94 Ministère des relations  
internationales
- 146 Mouvement national  
des Québécoises  
et Québécois
- 93 Optimum, Gestion de  
placements
- C3 Optimum placements
- 175 Optimum, Société  
d'assurance
- 164 Poitras, Larue &  
Rondeau inc.
- 164 Sansregret, Taillefer  
et Associés
- 142 Société des Alcools  
du Québec
- 146 Société Saint-Jean-  
Baptiste de Montréal
- 146 Société Saint-Jean-  
Baptiste du Centre  
du Québec
- 163 Syndicat des employés  
de magasins  
et de bureaux  
de la SAQ
- 163 Translatex  
Communications +
- 175 Veilleux, Marc,  
Imprimeur Inc.

## SOS Matapédia

---

*Robert Laplante*

Vingt ans après avoir conduit sa première grande action de revendication pour le développement de la Matapédia, le Rassemblement populaire matapédien a tenu à Causapscal, le 25 mars dernier, un grand rassemblement de protestation. La réduction de 30 % des attributions d'approvisionnement des industries forestières va faire perdre 350 emplois directs à une région déjà affligée d'un taux de chômage de 25 % avec un taux d'activité d'à peine 53 %. Cela s'appelle un désastre.

Vingt ans se sont écoulés pour imposer une accablante conclusion : la faillite d'un modèle de développement. Tirillée par la concurrence de deux gouvernements établissant des priorités et des programmes souvent contradictoires, accablée par les impacts de la compétition bureaucratique induite par ce même dédoublement et piégée dans les paramètres d'un mode d'exploitation des ressources qui fait primer la croissance des industries du bois sur le développement de l'économie, la région agonise. Les motifs de sa protestation sont, hélas, aussi connus

qu'une ritournelle. Les Matapédiens n'en finissent plus de redire qu'ils connaissent le mal qui les afflige, ils n'en finissent plus de redire qu'ils veulent vivre chez eux et qu'ils veulent le faire en prenant appui sur le potentiel qu'ils connaissent et se reconnaissent.

Leurs revendications : une intervention plus cohérente de l'État, l'intensification de l'aménagement forestier, la consolidation des industries forestières existantes, des projets de deuxième et troisième transformation du bois, un fonds substantiel, géré sur place, pour la diversification et la relance économique. Toutes choses raisonnables et maintes fois exprimées. Et pourtant, rien n'a suffi de les dire sur tous les tons et dans toutes les officines depuis vingt ans. Il y a certainement eu, là, déficit démocratique. La volonté politique a toujours été molle et velléitaire en ce qui concerne les actions de restructuration économique des régions dites ressources.

Ce caractère velléitaire qui a conduit au désastre actuel, ne s'explique cependant pas seulement par la faiblesse politicienne. C'est l'ensemble du modèle de développement sous-jacent à la réflexion, dans l'appareil de l'État comme chez un grand nombre d'intervenants économiques qui est en cause. Le problème de la Matapédia et de ses semblables, n'est pas un problème qui se peut régler par la seule action économique.

Les difficultés des régions ressources tiennent d'abord et avant tout des lacunes structurelles qui pèsent sur elles depuis leur ouverture au peuplement. Les régions ressources sont, pour la grande majorité, des régions où les structures d'établissement et de peuplement sont restées inachevées. Elles souffrent des lacunes qui ont marqué la politique de colonisation, politique, faut-il le dire, qui a été bricolée dans des conditions d'indigence épouvantables. Ces lacunes ont condamné les populations locales à un véritable héroïsme et c'est à la force des poignets et en ne comptant d'abord que sur elles-mêmes qu'elles ont réussi à

bâtir le pays qu'elles habitent. C'est seulement sous la pression de leurs revendications que les gouvernements canadien et québécois ont fini par remplacer le laisser-faire par des programmes de développement régional. Avec le résultat que nous avons sous les yeux.

C'est une approche globale de population qui peut, seule, permettre de combler les lacunes d'une ouverture au peuplement déficiente. Il faut agir simultanément et avec cohérence sur toutes les composantes des infrastructures sociales, économiques et culturelles. Il est clair que la seule croissance ne réglera pas les problèmes de l'exode démographique et des déséquilibres dans la composition de la population. Il faut revoir les modalités de soutien à l'employabilité, le mode d'accès à la forêt publique, les conditions de participation culturelle, les infrastructures de transport, de services, etc.

Pour mettre en place des solutions vraiment structurantes, il faut que l'action de l'État soit franchement située dans une perspective de soutien au peuplement. C'est dans cette perspective qu'on pourra constater que le régime forestier actuel est une cause de l'exode de la population, qu'il ne permet pas une exploitation patrimoniale de la forêt qui donnerait aux communautés locales les moyens de vivre de la forêt plutôt que de dépendre des compagnies. Il faut stabiliser le peuplement en favorisant l'établissement de fermes forestières. Il faut que l'action en forêt soit pensée en complémentarité avec la mise en valeur des ressources humaines locales, c'est-à-dire pensée en fonction d'une stratégie de professionnalisation accrue de la main-d'œuvre forestière, élaborée en fonction d'objectifs à long terme, faisant une plus grande place à l'aménagement avec des techniques de pointe. Il faut donner un rôle accru aux coopératives et aux groupements forestiers, il faut, il faut. C'est d'une approche audacieuse et innovatrice dont la région a besoin. Une politique de développement régional qui donne à voir le pays à naître.

La Matapédia doit devenir une région-témoin. La stratégie de développement qui s'impose ne doit pas consister à faire plus de ce qu'on connaît déjà : il faut penser et faire autrement. Ce n'est pas avec des programmes que cela se fera. Il faut un cadre plus large qui donnera la souplesse et les moyens d'innover. Il faut une loi d'expérimentation sociale qui permettra d'agir vite et sans entrave. Les mesures budgétaires du gouvernement Landry ne sont pas la seule réponse requise. Il faut un renouvellement complet des perspectives. Cela commence par un changement radical des façons de voir la forêt et sa place dans la dynamique économique régionale. La forêt reste le principal atout mais il faut l'exploiter avec une vision progressiste qui en fera un secteur de pointe. Ce n'est pas possible dans le cadre actuel : il faut une loi d'expérimentation sociale pour lever ces obstacles qui tiennent autant d'une foresterie frileuse que d'un régime forestier inadéquat.

Il faut placer la mise en valeur de la forêt dans une perspective sociétale, la sortir du registre trop étroitement sectoriel où la tient le ministère actuel. Il faut une loi pour se donner les moyens de penser en dehors des sentiers battus. Une loi pour soutenir la mobilisation, outiller convenablement les citoyens et favoriser l'élaboration d'une vision d'ensemble du développement régional. Grosse commande pour M. Baril. ♦

## Conjurer la crise d'identité

.....

*Jean-Marc Léger*

### ▼ Faut-il occulter les origines ?

La maîtrise de sa langue (et, par là de sa pensée : « maître de sa langue, donc maître de soi-même », Valéry) est pour chaque peuple une condition première de survie et de développement, à quoi s'ajoutent naturellement le sens et la fierté des origines. Cela vaut en particulier pour un peuple comme le nôtre contraint en permanence de vivre dangereusement. Or, nous assistons depuis quelque temps à une sorte de remise en cause insidieuse de l'identité de la majorité du peuple québécois, sous le pieux prétexte de l'égalité et de l'unité de tous les citoyens, comme si la fidélité aux origines faisait obstacle à l'accueil et à l'intégration des immigrants. Cette offensive pernicieuse tend à susciter un sentiment de culpabilité, à répandre l'impression que l'attachement aux origines françaises, que le fait de les rappeler, de les affirmer, traduirait une sorte de refus de l'autre ou même d'exclusion des autres. Dans le même temps, on traite

avec une condescendance apitoyée, voire sur un mode méprisant, les générations précédentes : le pharisaïsme est décidément, autant que l'ignorance, à l'ordre du jour.

Les artisans, souvent inconscients, de cette entreprise de dénationalisation ont décidé qu'il n'y avait plus désormais de Canadiens français que dans le reste du Canada : ils seraient interdits de séjour et même d'évocation au Québec. Les tenants de la pensée unique (c'est-à-dire, généralement, inique), essentiellement réactionnaire et conservatrice à l'image du prétendu néolibéralisme, tentent d'entretenir une véritable phobie à propos de certains mots qu'ils ont entrepris de diaboliser, au premier chef les termes de « ethnie » et « ethnique » et même, pour une part, ceux de « nation », « national » et tout ce qui s'y rattache. La rectitude politique et l'air du temps commanderaient d'y substituer par exemple les mots de « civique » et « inclusif » qu'on emploie d'ailleurs souvent dans leur acception anglaise, le mépris de la langue allant de pair avec le mépris des origines. Encore un peu et nous nous retrouverons en plein délire. Les obsédés de l'ethnique et les excités de l'inclusif célèbrent par ailleurs les « communautés culturelles » sans se rendre compte de la contradiction et de l'illogisme dans leur comportement, ces communautés reposant naturellement sur le fait ethnique.

Le terme « ethnie » désigne tout simplement l'ensemble des personnes qui sont de même origine, qui partagent une histoire et une culture, qui ont une langue commune. Le mot n'est en soi ni laudatif, ni péjoratif, il n'implique nul jugement de valeur mais est simplement l'expression d'une réalité socioculturelle. Sous ce rapport, nous appartenons tous, que nous le voulions ou non, à une ethnie. D'autre part, il ne faut pas confondre le fait ethnique et le fait national. La nation ne se limite pas à l'ethnie : la plu-

part des nations ont accueilli au cours des âges des apports de diverses origines, qu'elles ont su généralement assimiler avec bonheur. C'est pourquoi la nation se distingue de l'ethnie au sens strict mais sans s'y opposer, puisque, au départ, elle repose sur elle. Ainsi, la nation canadienne-française, ou québécoise, pour qui le préfère, a comme fondement la collectivité ou l'ethnie française d'Amérique mais comprend aussi des Québécois de toutes origines qui, venus chez nous surtout depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ont souhaité nous rejoindre, faisant leurs notre culture, notre langue, notre histoire, nos combats, nos aspirations. Ils forment avec nous la nation québécoise dont le caractère français est fondamental, car seul il nous distingue du reste du Canada, seul il explique et justifie la recherche de l'émancipation politique.

## Le temps de la confusion

Dans une déclaration publiée en janvier dernier, sur une page entière du *Devoir*, appuyée de quelques centaines de signatures, il est dit notamment que : « *Nous rejetons tout nationalisme qui fait la promotion d'une identité fondée sur l'ethnicité* ». Voilà qui a le mérite d'être clair tout autant qu'absurde, voilà qui est aussi le reflet de la nouvelle pensée unique, dénationalisante et uniformisante, qui fait partout le lit de la langue anglaise et de l'hégémonie anglo-américaine. On ne devrait pas évoquer, paraît-il, moins encore célébrer les origines françaises, la Nouvelle France, ni parler d'Amérique française, car tout cela serait ethnociste, réducteur, « exclusif » : la fidélité aux origines, la fierté de celles-ci traduiraient en fait le refus de l'autre ! La déclaration disait encore : « *Nous partageons un même patrimoine de droits et de responsabilités (sic !)* » et poursuivait : « *Il faut placer la démocratie, la solidarité et la langue française au cœur de tout projet politique* ».

Bravo, certes, mais pour quelle raison désormais, en vertu de quoi la langue française serait-elle encore « au cœur du projet politique » puisqu'il n'y a plus de nation française du Québec mais simplement une espèce de grosse communauté culturelle, plus ancienne (sauf les nations autochtones) et plus nombreuse, pour un temps encore, que les autres, dont on expliquerait mal qu'elle veuille imposer sa langue aux autres communautés. S'il n'y a plus de nation française d'Amérique, de nation canadienne-française ou franco-québécoise, il n'y a plus de raison, de justification de rechercher l'autonomie politique du Québec ni de défendre la langue française, de la proclamer langue nationale ou « langue commune », comme on dit pudiquement, désormais, et presque en hésitant, dans nombre de milieux officiels.

Cette déclaration, comme de nombreuses prises de position de même encre, repose sur une contradiction fondamentale, illustre la confusion des esprits et débouche sur une impasse, quels que puissent être la noblesse d'inspiration et les sentiments généreux de leurs auteurs et de leurs adhérents. « *La générosité non éclairée par la lucidité conduit souvent au désastre* » a dit Thierry Maulnier (*Violence et conscience*).

Parmi les exemples de la redoutable dérive dont nous sommes témoins depuis quelque temps, je relève le curieux propos suivant : « *S'il est encore des gens qui se définissent comme Canadiens français, ce sont les francophones hors Québec, pas les Québécois. Le nationalisme des Canadiens français de jadis était un nationalisme ethnique, en ce sens qu'il ne laissait pas de place aux nouveaux arrivants ou à quiconque n'était pas descendant de colons français. Aujourd'hui, les Québécois, qu'ils soient les descendants des dits Canadiens français d'alors ou nouvellement arrivés de partout, sont des Québécois nonobstant la langue qu'ils parlent. C'est ce que l'on appelle un*

*nationalisme civique, donc basé sur une citoyenneté québécoise* ». J'aurai rarement relevé autant d'inexactitudes dans un aussi court texte.

## **Nos anciens savaient assimiler**

D'abord, il se trouve encore des Québécois, relativement nombreux, qui se disent Canadiens français. En deuxième lieu, nos frères de la diaspora canadienne-française, comme nos frères acadiens, qu'ils se trouvent dans le reste du Canada, aux États-Unis ou ailleurs, commandent respect, solidarité et soutien. Il y a ensuite un devoir élémentaire de respect et de piété (au sens où les Romains parlaient de « pietas erga suos ») envers toutes les générations qui ont permis, par leur admirable ténacité et leur constant effort qu'existe aujourd'hui un Québec créatif, moderne et français. Enfin, s'il est vrai que certains des nôtres furent réservés, jadis, à l'endroit des nouveaux venus (et dans leur situation, cela était compréhensible), c'est par milliers en revanche que furent acceptés, accueillis, assimilés des immigrants, des Irlandais d'abord surtout mais aussi, plus tard, des Italiens en grand nombre, des Grecs, des Polonais, des Proche Orientaux, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Chacun connaît l'exemple classique des Johnson et autres O'Leary, qui se considéraient comme Canadiens français et nous tous les considérons spontanément, naturellement, comme nôtres. À l'instar de beaucoup de mes contemporains, j'ai connu à l'école primaire des Berardelli et des Bumaylis et, au collège, des Moore et des Lord par exemple : ils étaient, avec des dizaines de milliers d'autres, l'illustration d'une assimilation normale et féconde, parfaitement réussie, où chacun était gagnant. Personne n'aurait eu l'idée saugrenue de les

qualifier « d'allophones », ni de les inscrire dans une prétendue communauté culturelle.

Affirmer que nos grands-parents et autres aïeux ne faisaient pas de place aux nouveaux arrivants, c'est proférer une contrevérité. C'est aussi apporter sa caution aux milieux qui tentent de répandre la fable du « racisme » des Canadiens français : s'il y a quelque racisme au Québec, ce n'est certainement pas chez les Franco-Québécois qu'il convient de le chercher.

C'est le lieu de citer cette phrase de Régis Debray, qui a la portée d'un verdict : *« Qui n'est pas présent à soi-même n'est pas présent aux autres. La honte de soi fait en même temps des larbins et des racistes, des xénophobes et des girouettes »*.

## **Le caractère français du Québec, fondement de la souveraineté**

Au premier rang des débats qui s'imposent chez nous (déjà implicitement engagés dans certains cas et parfois depuis longtemps), et qui intéressent non seulement les souverainistes mais la société québécoise entière, il en est un évidemment prioritaire, essentiel et exigeant, sorte de préalable à tous les autres. C'est celui qui a trait à la question fondamentale, lancinante, embarrassante ou irritante pour certains, toujours actuelle : qu'est-ce donc qu'être Québécois ?

La question peut sembler élémentaire : elle est apparemment devenue délicate, gênante, complexe et surtout elle rend compte de la crise d'identité que nous traversons, au point de ne plus guère savoir nous définir nous-mêmes. Pour certains adeptes du discours néo-libéral mondialiste (qu'irrite la moindre référence aux origines et à l'identité, aux nôtres, en tout cas !), la réponse est d'une admirable et émouvante simplicité.

Est Québécois, quiconque vit au Québec, en respecte les lois, souscrit à « ses valeurs » et y paie l'impôt ! Et tous ces citoyens constituent le peuple québécois, terme que l'on préfère à celui de nation, qui évoquerait l'ethnicité, vocable abhorré, auquel on associe une connotation péjorative.

## À chaque province, son peuple ?

Dès lors, on peut dire, en bonne logique, que quiconque vit en Ontario, par exemple, en respecte les lois, en accepte les valeurs (qui se déclinent de pareille façon partout en Occident : primauté du droit, libertés individuelles, solidarité et partage, tolérance, respect d'autrui, égalité, démocratie parlementaire, sécurité des personnes et des biens, etc.) et y paie les impôts est Ontarien et que tous ces Ontariens peuvent prétendre à former un peuple. De même pour nos compatriotes albertains ou néo-écossais et pour ceux de Colombie britannique, bref une bonne dizaine de peuples, sans compter les autochtones. Si, en effet, la considération première est d'ordre géographique : le fait d'habiter un territoire donné, à quoi s'ajoutent le partage de valeurs communes et la qualité de contribuable, on voit mal en vertu de quoi les habitants de chaque province canadienne ne pourraient pas estimer qu'ils constituent un peuple, tous ces peuples, formant à leur tour, dans la diversité et l'égalité, un super peuple canadien dont la santé et la perpétuation devraient nous importer à tous !

J'entends bien que les adeptes du peuple « géographique » et du patriotisme territorial, par opposition, bien sûr, au « répugnant » patriotisme dit ethnique, crieront à la caricature de leur conception et de leur démarche. Ce sont pourtant bien là les attributs qu'ils retiennent pour la définition d'un peuple. Je tiens,

pour ma part, que si l'on refuse de prendre en compte les origines et l'histoire, dans notre cas nos origines françaises et toute l'histoire de l'Amérique française, de les prendre en compte comme partie intégrante de la définition du peuple du Québec, on retire alors tout fondement à la recherche de la souveraineté ou même tout simplement d'une plus grande autonomie et d'un statut particulier.

## Origine de l'ambiguïté

Il est vrai que nous avons commencé de créer l'ambiguïté au moment où, dans les années soixante à soixante-dix, précisément pour mieux marquer notre singularité, nous avons substitué l'appellation « Québécois » à celle de « Canadiens français ». Il y avait là l'affirmation d'une fierté et d'un élan nouveaux, coïncidant d'ailleurs avec le réveil des années soixante et avec toutes ses promesses. Nous n'avons pas pris garde, cependant, que cette expression nouvelle d'une identité ressentie comme renforcée, en quelque sorte actualisée, et que l'on voulait présenter ainsi à l'extérieur, pouvait, à terme, se révéler un piège et comme le préambule d'une dépossession, l'amorce, aussi, d'un vaste malentendu. Pour marquer plus clairement, plus éloquemment, une identité singulière, en fonction du pays attendu, de la patrie déjà présente, nous risquons d'affaiblir l'élément fondamental de cette identité, le caractère français de notre peuple.

Pourtant, à l'origine du mouvement qui a tendu à substituer « Québécois » à « Canadiens français », le propos était évidemment tout autre, puisqu'il visait à renforcer l'affirmation de la singularité du Québec, donc, d'abord de son caractère français, en ajoutant, à la dimension culturelle, la dimension politique, celle-ci devant conforter et prolonger celle-là. C'est

d'ailleurs pourquoi les multiples combats pour la langue française furent menés d'abord par des militants souverainistes et par les tenants d'une large autonomie du Québec et que les slogans « Québec français » et « Québec libre » apparaissaient, en règle générale, comme interchangeable.

Il n'empêche, et c'était prévisible, qu'un glissement s'est produit, au point que la définition de l'identité québécoise suscite aujourd'hui chez beaucoup de nôtres la gêne et l'embarras. Entre leur volonté de faire du Québec un espace original de langue française et leur souci d'accueil aux allogènes, leur crainte – celle qu'une propagande persistante leur a inculquée – de paraître « exclure l'autre », ils s'efforcent de trouver la formule propre à réconcilier ces diverses préoccupations.

Pour ma part, je considère qu'à moins de consentir à nier sa propre identité il faut tenir que la définition élémentaire du Québécois inclut nécessairement la qualité de francophone, soit de souche, soit d'élection. S'il ne devait pas en être ainsi (et alors ce serait un tournant dramatique), il faudrait créer le néologisme « Québécois français » ou « Franco-Québécois » de même qu'hier nous nous disions, avec raison, sans prétention mais très justement, Canadiens français. À la limite, mieux vaudrait revenir à cette appellation ancienne et enracinée, qui avait au moins le mérite de nous situer clairement, en mettant bien en relief l'élément central de notre identité. Nous ne saurions accepter sans nous renier une définition purement géographique et circonstancielle du Québécois, qui nous ferait culturellement multiples, c'est-à-dire anonymes, et linguistiquement « asexués ».

## Une opposition artificielle

C'est d'ailleurs cette définition équivoque du « Québécois » qui a suscité le curieux débat, inutile et artificiel, à propos d'un prétendu patriotisme territorial que l'on voudrait opposer au patriotisme dit ethnique. On ne s'attache pas à un territoire en soi, on ne le ressent comme sa patrie que parce qu'il est le lieu de siècles d'efforts et de luttes de son peuple, marqué par ses peines, ses entreprises et ses rêves, et qu'il est imprégné par sa langue et sa culture. Le patriotisme est *à la fois* territorial et culturel, ou ethnique, comme l'on voudra : les origines et l'Histoire en sont des éléments fondamentaux. Et si l'on tient tellement à distinguer, mieux vaudrait que l'on parlât – et avec beaucoup plus de justesse – de patrie charnelle ou physique et de patrie culturelle, la première étant naturellement pour nous le Québec, et la seconde, la langue française, qui nous permet de dire, en un sens, que nous sommes chez nous partout où l'on parle français.

## Francophone : l'abus et l'ambiguïté

L'expression désormais courante de « Québécois francophone », comme substitut, contestable, de celle de Canadien français, est une nouvelle manifestation de la confusion dans les esprits autour de concepts fondamentaux. En effet, les deux vocables « francophone » et « français » renvoient à des réalités socio-culturelles et socio-politiques radicalement différentes : « français » fait référence aux origines, à l'histoire et à la culture, alors que « francophone » souligne la langue d'usage, la langue principalement – mais non exclusivement – parlée par une personne ou par un groupe, sans référence aux origines, à des attitudes, à des préoccupations, à des habitudes communes. Ainsi,

nous, Canadiens français ou Québécois français sommes francophones parce que nous sommes d'origine française, francophones de souche en quelque sorte, cependant qu'il existe par ailleurs, fort heureusement, nombre de francophones d'élection ou de choix, qui sont de toutes sortes d'origines autres que françaises. Il faut cesser de confondre les deux situations. Au reste, nos ancêtres, à partir du moment (vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) où ils durent partager leur qualité de « Canadiens » avec les autres habitants du pays, se définirent eux-mêmes, avec raison, non pas comme « Canadiens francophones » ni même comme « Canadiens de langue française », présentant l'ambiguïté et soupçonnant le piège mais bien comme « Canadiens français » qui disait clairement notre identité, nous situait plus et mieux que le terme de « francophone » impuissant à exprimer les origines et l'histoire.

Il est urgent de cesser de confondre, chez nous, les termes et les concepts de « français » et « francophone ». La confusion procède généralement de l'ignorance mais il arrive qu'elle résulte d'une volonté délibérée d'occulter les origines et de se fondre dans un grand tout pan canadien ou néo-québécois, c'est-à-dire au nom de « l'ouverture » de faire le jeu de l'uniformisation. « L'oubli des origines est mortel pour le progrès » a dit Régis Debray, auquel fait écho Daniel Sibony : « L'origine de la haine, c'est la haine des origines ».

### **Fierté de soi, confiance en soi**

Un peuple ne peut survivre ni se développer sans une confiance minimale en lui-même, fondée sur le sens de l'identité et la conscience de l'héritage, sans une certaine espérance. Le nôtre puisait celle-ci, jadis, dans sa foi, ceux-là pour une large part dans son histoire. Ayant renoncé à la première et s'étant coupé de

la seconde, dans le cours d'une immense et vertigineuse braderie, comment ne serait-il pas aujourd'hui atteint, à certaines heures, par le doute, et enclin à un secret désarroi ? Et comment, dans ce dénuement inédit, aggravé par le silence des intellectuels et la logorrhée de la classe politique, ne serait-il pas ébranlé par les attaques dont il est curieusement la cible depuis quelque temps, troublé, sinon même porté, parfois, à donner raison à ses accusateurs ? Le vieux complexe de culpabilité refait surface et s'ajoute au besoin puéril d'être « aimé » et de « faire plaisir », ainsi qu'à une ancienne habitude de démission, nourrie par un sentiment d'infériorité.

Comme il se doit, il ne manque pas, parmi les nôtres, de bonnes âmes pour faire chorus avec les accusateurs, pour battre leur coulpe et la nôtre. Les Bourgeois de Calais sont innombrables et il est entendu que l'accusateur a toujours raison, contre ce « pelé, ce galeux, d'où vient tout le mal ». On croit rêver. C'est le petit peuple franco-qubécois, contraint de s'arc-bouter pour survivre dans cette immense Amérique anglophone, qui a subi plus que son lot d'oppression, dont l'avenir est rien moins qu'assuré, c'est lui qui serait l'agresseur et menacerait les libertés des autres ! Il faut lui inculquer ou renforcer chez lui un sentiment de culpabilité : c'est la plus sûre façon d'accroître sa vulnérabilité, de l'amener à se méfier de lui-même, et à douter, dès lors, de pouvoir assumer raisonnablement la maîtrise de ses affaires.

Un peuple souverain, dynamique, sûr de lui, peut se permettre de jouer les magnanimes. Un peuple faible et menacé doit se montrer intransigeant sur l'essentiel, s'il veut avoir une chance de survivre et de forcer le respect de l'autre. Car ce respect ne se mendie pas : il s'impose et se conquiert.

La nation est par excellence médiatrice entre l'individu et l'universel. Il ne peut exister de véritable internationalisme qu'à partir de nations autonomes : loin de s'ériger sur les décombres des patries, l'universalisme est menacé par leur abaissement. Bien frivole qui croit que l'avènement éventuel d'un ordre mondial de justice et de solidarité, qu'un dialogue universel des cultures, puissent naître de la dilution des patries et de l'érosion des identités nationales. Les nations sont autant de formes singulières de l'universel et il n'est pas de culture nationale sans enracinement. Sinon, c'est l'irrésistible montée d'une grise et tyrannique uniformité, l'exact contraire de l'universalisme avec lequel pourtant on paraît souvent porté à la confondre.

Pour ma part, je revendique tout à la fois ma qualité de Français, de Canadien français, de Québécois français (et pas simplement « francophone » : là aussi, il y a ambiguïté et il peut y avoir détournement d'identité), fier d'un héritage que j'assume tout entier, fier de « toutes les générations de nos pères » (Gaston Miron) et reconnaissant envers elles. Le moment me semble venu pour tous les Québécois français, conscients et fiers de leurs racines, de dénoncer l'entreprise internationale et d'y faire échec. Tout ce qui est d'origine et d'expression françaises a naturellement vocation à l'universel. Notre histoire en a été constamment l'illustration : nous tiendrons à honneur de faire en sorte qu'il continue d'en aller ainsi. ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir  
**À VOTRE  
PORTE**

*du lundi au samedi pour seulement*

**3,74\$**  
*par semaine* (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,  
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,  
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

\* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

## Minoritaires sur l'île de Montréal, les francophones franciseront-ils suffisamment ?

.....

*Pierre Serré<sup>1</sup>*

**A**u vu des dernières estimations, la diminution de la présence francophone à Montréal revêt un caractère inéluctable. Selon le démographe Marc Termote, le déclin des effectifs francophones sur l'île, déjà commencé depuis 1991, devrait se traduire par leur « minorisation démolinguistique » dès 2016-2021. Compte tenu de ce que ce scénario (le 17<sup>e</sup> de Termote) était basé sur des effectifs immigrants de 32 000 entrées annuelles et de l'intention gouvernementale de hausser ces volumes à 40 000 à 45 000, cette échéance devrait cependant se rapprocher à 2011-2016.

Les causes démolinguistiques de cette minorisation appréhendée sont connues : francisation nettement insuffisante des allophones nés au Québec (26 %) et nés à l'étranger (51 %) ; chez les natifs, francisation des anglophones inférieure à l'anglicisation des francophones ; pro-

.....

1. Ph. D. science politique. Tiré du mémoire présenté le 12 décembre 2000 à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. pierre.serre@sympatico.ca

gression démographique des effectifs allophones deux fois plus rapide que les effectifs allophones francisés et quatre fois plus rapide que la progression des francophones ; exode des francophones vers les banlieues contre maintien de la concentration des allophones sur l'île de Montréal. Ces transformations posent naturellement la question du maintien de la capacité de francisation des francophones dès lors qu'ils ne constitueront plus qu'un groupe minoritaire sur l'île de Montréal.

À cette vision plutôt « pessimiste » de la situation, l'on oppose habituellement les progrès de la « francisation », c'est-à-dire du français en tant que langue d'« intégration » des immigrants. Précisons qu'à long terme il s'agit bel et bien d'« assimilation » et non simplement d'« intégration ». Tout individu peut en effet s'intégrer linguistiquement (adopter une autre langue d'usage hors foyer) sans effectuer un « transfert linguistique » (adopter une autre langue d'usage à la maison), ainsi que le suppose la « première langue officielle parlée », la « PLOP », indicateur servant au gouvernement fédéral pour déterminer les régions où existe une clientèle suffisante pour justifier des services gouvernementaux en langue minoritaire.

Quant à l'« assimilation linguistique », dont l'indicateur premier reste le transfert linguistique, elle est à envisager selon une perspective intergénérationnelle. Sans reconnaissance et sans appuis institutionnels étendus, les langues tierces s'estompent en deux ou trois générations devant les pressions des langues dominantes, en l'occurrence le français et l'anglais. Les données relatives à la conservation de la langue d'origine le démontrent : 67 % des allophones immigrés conservent leur langue maternelle contre 45 % chez les allophones nés au pays, dont 11 % chez les 65 ans et plus. Loin d'être marginaux, les transferts linguistiques représentent un phénomène majeur : près de la moitié (47 %) des

**anglophones montréalais sont issus de transferts linguistiques, contre 6 % des francophones.**

La francisation est-elle suffisante pour contrer à long terme la minorisation des francophones dans la région montréalaise ? Minorisation et francisation sont-elles compatibles ? La minorisation se traduira-t-elle au contraire par un affaiblissement de la capacité d'intégration et d'assimilation linguistiques des francophones ? Nous sommes d'avis que la minorisation des francophones sur l'île de Montréal n'a qu'une valeur symbolique. Même si les capacités d'intégration et de francisation des francophones ont singulièrement augmenté au cours des 30 dernières années, elles s'avèrent déjà, dans les faits, insuffisantes pour assurer l'avenir de la communauté.

De fait, si la faible capacité de francisation des francophones n'a pas encore enfoncé ces derniers au delà d'un point de non-retour, c'est en raison du solde migratoire interprovincial négatif des trente dernières années, lequel était composé massivement d'anglophones. Si ce solde migratoire avait été nul, la part du français aurait reculé de plus de 4 % dans l'ensemble de la population québécoise et d'environ 6 % à Montréal, et cela en seulement 30 ans. Pour contrer cette diminution, avec solde migratoire nul, il aurait fallu que le français obtienne sa « juste part », au moins 85 % des transferts, ce qui aurait permis la reproduction du rapport numérique entre francophones et anglophones. Or cette proportion de 85 % de transferts vers le français ne se retrouve que dans les régions du Québec où les francophones comptent pour au moins 90 % de la population. À défaut d'atteindre ce 85 %, la situation du français demeure profondément dépendante du mouvement migratoire des non-francophones.

L'important est donc la diminution du poids relatif des francophones dans l'ensemble de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. De fait, selon Termote, la minorisation prévue à Montréal n'est que le reflet insu-

laire d'une diminution de 2,5 % du poids des francophones à l'échelle de la RMR par rapport à 1996. Le même scénario prévoit, dans la suite des choses, un recul de 7 % d'ici 2041. Ces fléchissements du poids relatif des francophones auront-ils des répercussions sur l'orientation linguistique de la langue publique commune utilisée par les immigrants, laquelle laisse entrevoir l'orientation que prendront les transferts ?

La mesure de l'effet du contexte linguistique sur l'orientation des transferts des immigrants n'est pas chose facile à faire. Pour pouvoir saisir correctement l'influence du quartier de résidence, il faudrait pouvoir relier directement ces derniers aux transferts qui s'y sont réellement produits. Or les transferts réalisés parmi les immigrants arrivés entre 1991 et 1996 dans l'ensemble des quartiers de la RMR sont peu nombreux (25 000) et auraient pu parfaitement avoir eu lieu avant l'arrivée au pays ou dans un autre quartier que celui où les individus ont été recensés en 1996. De fait, les individus semblent davantage choisir un quartier conforme aux choix linguistiques qu'ils ont déjà faits qu'ils ne semblent influencés dans leurs choix linguistiques par les caractéristiques linguistiques de leur quartier de résidence.

Cela dit, la première langue officielle parlée, la « PLOP », permet néanmoins de se donner une idée de l'influence de la diminution du caractère francophone des quartiers sur l'orientation linguistique des allophones. Statistique Canada construit cette variable sur la base de trois autres variables du recensement, la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la connaissance des langues officielles. Nous avons appelé « rayonnement des langues » la différence existant entre la langue parlée à la maison et la PLOP. Le rayonnement estime le nombre d'individus qui se servent d'une langue autre que leur langue parlée à la maison pour leurs communications publiques. L'intérêt du rayonnement réside dans le fait qu'il renseigne sur l'orien-

tation que prendront les individus lorsqu'ils feront éventuellement un transfert linguistique. De fait, la part du français dans le rayonnement total de l'anglais et du français s'établissait à 59,0% en 1996, comparativement à 40,2% dans l'ensemble des transferts en direction du français et de l'anglais. Cependant, dans l'ensemble des immigrants recensés en 1996, cette part était inférieure puisqu'elle s'établissait à 55% (et même 53% chez les ceux arrivés entre 1991 et 1996).

Comparativement aux transferts linguistiques, le rayonnement n'est pas surtout le fait des immigrants les plus anciennement arrivés ou des allophones de seconde génération. Il est peut-être transitionnel, soit le fait des immigrants nouvellement arrivés et de jeunes allophones inscrits dans les écoles, qui sont en train d'apprendre la langue qu'ils adopteront éventuellement un jour comme langue parlée à la maison. Il peut être aussi transactionnel, soit le fait d'immigrants plus anciennement arrivés qui n'ont pas abandonné leur langue maternelle. La distribution spatiale du rayonnement du français tend à refléter cette différence: elle est nettement moins liée que ne le sont les transferts au pourcentage de francophones dans chaque quartier.

Revenons maintenant à notre question initiale: la diminution du caractère français du milieu montréalais joue-t-elle sur l'orientation linguistique des allophones immigrants? Notre hypothèse est que l'environnement linguistique du quartier influence l'orientation des nouveaux arrivants, en particulier des jeunes et des enfants. Pour ceux-ci, il fournirait des renseignements essentiels à leur orientation linguistique présente et future. Or, s'il s'avérait que la part du français dans le rayonnement des langues (qui donne une image des transferts à venir) diminue avec le caractère moins français des quartiers, on pourrait conséquemment s'attendre à ce que l'affaiblissement du caractère français de la RMR d'ici 2016 s'accompa-

gne d'un recul de la part du français dans le rayonnement des langues.

L'analyse des caractéristiques démolinguistiques des 753 quartiers montréalais indique que l'essentiel du rayonnement du français repose sur les caractéristiques d'origine des immigrants. La proportion de francophones dans le voisinage (les quartiers voisins) permet aussi d'expliquer l'augmentation de la part du français dans le rayonnement. En termes concrets, le rayonnement du français est particulièrement élevé lorsque augmentent la proportion de « francotropes » (immigrants de pays d'origine « tournés » vers le français, dont les effectifs représentent 54,5 % des immigrants de la RMR) et la proportion de francophones dans le voisinage. Un effet positif moins systématique a aussi été remarqué avec l'augmentation de la proportion d'immigrants arrivés après 1980.

Compte tenu de la diminution appréhendée du caractère français et anglais de la RMR, nous avons aussi examiné le rayonnement du français dans les quartiers qui préfigurent ce que sera le profil démolinguistique de la RMR de demain. Ainsi, dans les quartiers comptant 10 % d'allophones mais moins de 10 % d'anglophones, le rayonnement reposerait encore sur les épaules des francotropes, puis sur la proportion d'immigrants arrivés à partir de 1981, ainsi que sur la proportion de francophones dans les quartiers.

Cette nette préséance des caractéristiques pré-migra-toires dans le processus d'intégration à la majorité francophone atténue donc les effets potentiels du caractère plus ou moins français du voisinage sur l'orientation linguistique des immigrants. L'effet du voisinage apparaît cependant plus que résiduel : les francotropes d'abord, de même que l'ensemble des immigrés arrivés en 1981 et après, sont les groupes porteurs de la francisation, et cela d'autant plus que faiblit le pourcentage de francophones dans chaque quartier.

Dans ce contexte, un affaiblissement du poids relatif des francophones de 2,5 % (ce qui correspond au recul du poids relatif des francophones entre 1996 et 2016) suivi d'un autre de 4,5 % supplémentaires (correspondant au second recul prévu entre 2016 et 2041) devraient se traduire, toutes choses étant égales par ailleurs, par de légères diminutions du rayonnement du français dans l'ensemble de la RMR (-0,4 % pour la baisse de 2,5 % de la proportion de francophones et -0,6 % pour le recul suivant de 4,5 %). Il est toutefois surprenant de constater que l'effet apparaît plus grand dans les quartiers à forte composante allophone et faible composante anglophone (-1,3 % lorsque le poids des francophones fléchit de 2,5 % et -2,3 % avec le fléchissement supplémentaire de 4,5 %).

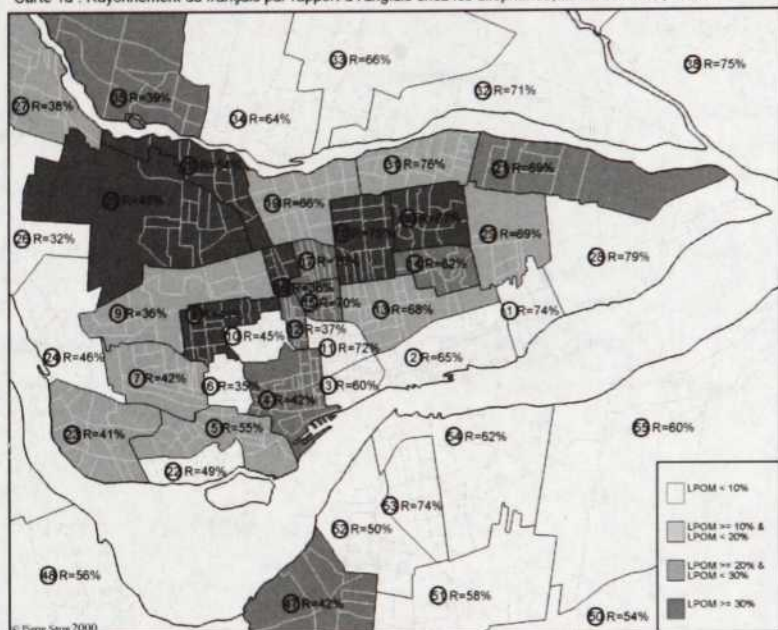
Cette diminution du rayonnement lorsque fléchit la composante francophone des quartiers permet-elle de conclure à un retrait éventuel de la part du français dans le rayonnement des langues au cours des décennies à venir ? La comparaison des données de recensement de 1986 à 1996 sur le rayonnement peut laisser croire que le recul appréhendé est déjà amorcé. En effet, durant cette période, s'il est exact que la progression de la proportion de la population qui est considérée utiliser le français comme première langue officielle a augmenté, l'examen des mêmes données montre aussi que la proportion de la population qui dit utiliser l'anglais comme première langue officielle a aussi progressé. De fait, la mise en rapport du rayonnement des deux langues montre que la part de l'anglais s'est légèrement accrue de 1991 à 1996.

Cette analyse confirme à tout le moins la fragilité de la langue française en matière de rayonnement et d'assimilation. Dans les circonstances actuelles, les tendances démographiques et linguistiques à l'œuvre présentement, par le simple fait d'offrir aux nouveaux arrivants un environnement globalement moins francophone – même s'il est également moins anglophone –, pourraient faire diminuer

la capacité d'intégration et de francisation des francophones d'ici quelque temps, si ce n'est déjà le cas. L'analyse a également montré combien étaient importantes, sur le plan linguistique, la sélection et la préparation des immigrants : les francotropes s'avèrent le groupe porteur de la francisation, et cela quel que soit le milieu de vie.

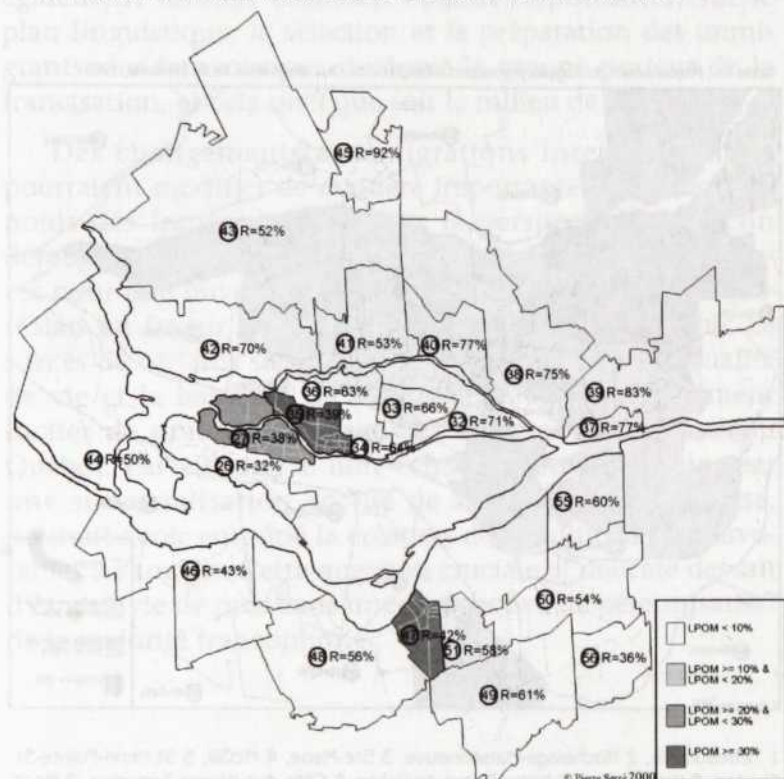
Des changements aux migrations interprovinciales pourraient modifier de manière importante l'évolution du poids des francophones. Dans la perspective du déclin démographique, des pressions politiques pourraient s'exercer pour une ouverture accrue du marché du travail mont-réalais en faveur de la main-d'œuvre nord-américaine. Le succès de certains secteurs industriels québécois, la qualité de vie et le bas coût du logement pourraient également inciter de nombreux Canadiens à tenter leur chance au Québec. Par ailleurs, le libre-échange nord-américain, par une succursalisation accrue de l'économie québécoise, pourrait avoir entraîné la création de conditions plus favorables à l'anglais. Cette question cruciale et délicate devrait d'être suivie de près dans une perspective de pérennisation de la majorité francophone.

Carte 1a : Rayonnement du français par rapport à l'anglais chez les allophones, île de Montréal, 1996



1 Tétreaultville, 2 Hochelaga-Maisonneuve, 3 Ste-Marie, 4 McGill, 5 St-Henri-Pointe-St-Charles, 6 Westmount, 7 Notre-Dame-de-Grâce, 8 Côte-des-Neiges-Snowdon, 9 Mont-Royal-Côte-St-Luc, 10 Outremont, 11 Plateau Mont-Royal, 12 Mile End, 13 Rosemont, 14 St-Léonard, ptie sud, 15 Petite Patrie, 16 Parc Extension, 17 Villieray, 18 St-Michel, 19 Ahuntsic, 20 Cartierville, 21 Rivière-des-Prairies, 22 Verdun, 23 LaSalle, 24 Lachine, 25 St-Laurent, 26 Ouest-de-l'île, 27 Pierrefonds-Dollard, 28 Pointe-aux-Trembles, 29 Anjou, 30 St-Léonard, ptie nord, 31 Montréal-Nord, 32 Laval-Est, 33 Laval-Centre, 34 Laval-des-Rapides, 35 Laval-Chomedey, 38 Mascouche, 47 Brossard, 48 Ste-Catherine, 50 St-Bruno, 51 St-Hubert, 52 St-Lambert, 53 Longueuil-Centre, 54 Longueuil-Rive, 55 Boucherville

Carte 1b : Rayonnement du français par rapport à l'anglais chez les allophones, couronne de Montréal, 1996



1 Tétreaultville, 2 Hochelaga-Maisonneuve, 3 Ste-Marie, 4 McGill, 5 St-Henri-Pointe-St-Charles, 6 Westmount, 7 Notre-Dame-de-Grâce, 8 Côte-des-Neiges-Snowdon, 9 Mont-Royal-Côte-St-Luc, 10 Outremont, 11 Plateau Mont-Royal, 12 Mile End, 13 Rosemont, 14 St-Léonard, ptie sud, 15 Petite Patrie, 16 Parc Extension, 17 Villeray, 18 St-Michel, 19 Ahuntsic, 20 Cartierville, 21 Rivière-des-Prairies, 22 Verdun, 23 LaSalle, 24 Lachine, 25 St-Laurent, 26 Ouest-de-l'île, 27 Pierrefonds-Dollard, 28 Pointe-aux-Trembles, 29 Anjou, 30 St-Léonard, ptie nord, 31 Montréal-Nord, 32 Laval-Est, 33 Laval-Centre, 34 Laval-des-Rapides, 35 Laval-Chomedey, 38 Mascouche, 47 Brossard, 48 Ste-Catherine, 50 St-Bruno, 51 St-Hubert, 52 St-Lambert, 53 Longueuil-Centre, 54 Longueuil-Rive, 55 Boucherville

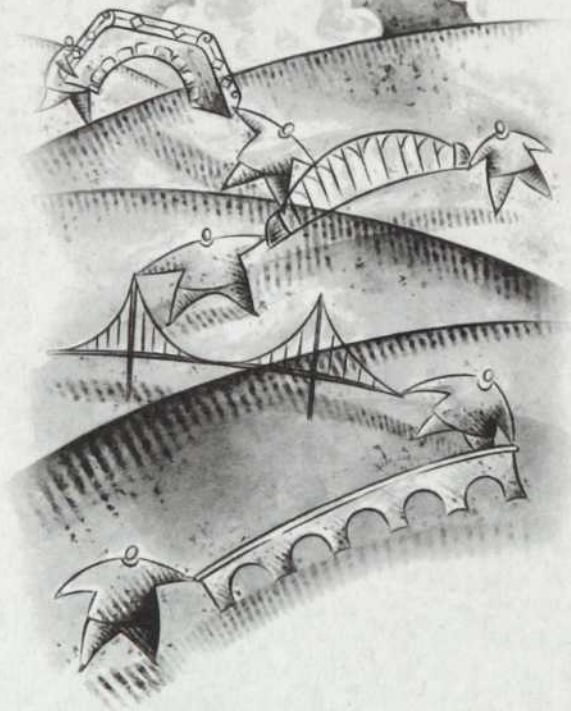
**UN ATOUT  
POUR L'ÉCONOMIE  
DU QUÉBEC**



 **loto-québec**

\*Partenaire de Philanthropie, Inc.

La *passion* des  
*êtres*



**Desjardins**

1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
514.598.2122  
877.598.2122

**Caisse d'économie  
Desjardins des Travailleuses  
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
418.647.1527  
800.626.5166

## Pour rendre justice et honneur à Yves Michaud

.....

*Thérèse-Isabelle Saulnier\**

**D**e tout ce qui s'est écrit sur les propos de M. Michaud depuis la mi-décembre 2000, je reviens, ici, sur un jugement de Lysiane Gagnon dans son article du 16 décembre, « L'affaire Michaud » : « Dans le recueil de textes qu'il publiait lundi dernier chez vlb éditeur, quatre articles, sur les quinze que compte le chapitre politique, prennent les Juifs comme cible sous un angle ou sous un autre; comme par hasard, ce sont les textes les plus sarcastiques du recueil. » Cette affirmation allant dans le sens des accusations d'anti-sémitisme portées contre M. Michaud, j'ai voulu en vérifier l'exactitude en allant lire attentivement ce chapitre de « Paroles d'un homme libre ». De quels quatre articles s'agit-il ?

1) Le troisième, « La république de Côte St-Luc! ». Au dernier paragraphe de ce texte, il est en effet question de « la minorité juive, majoritaire dans Côte St-Luc », mais pour en dire quoi, exactement ? Que suite à la proposition

.....  
\* Professeure de philosophie, Victoriaville.

du Conseil de cette ville de tenir un référendum partitionniste en cas de victoire du « Oui », le journal *Suburban* a soutenu cette idée de partition et a, entre autres choses, demandé à la minorité juive de Côte-St-Luc de s'impliquer comme telle dans le débat, ce qui, écrit Michaud, est « une incitation au racisme ethnique et religieux. Les citoyens de cette municipalité ont tous les droits de participer au débat à ce titre, mais non en fonction de leurs affinités ethniques ou religieuses. » Le sujet de ce texte n'est donc pas la communauté juive elle-même, mais l'idée même de partition et, plus précisément, l'attitude du journal *Suburban*. Force ne nous est-il donc pas de conclure que ce texte ne prend aucunement les Juifs pour cible, mais bien ce journal, et que M. Michaud n'y défend pas du tout l'ethnicité mais la condamne, justement ?

2 et 3) Il s'agit certainement des textes 4 et 5, « La chasse aux sorcières » et « Le vote ethnique », deux textes, d'ailleurs, publiés sur le site internet de *La Presse* (« Ce que Michaud a vraiment dit »), le premier intégralement et le second, presque mais malheureusement amputé de ses trois dernières phrases, pourtant extrêmement importantes pour déterminer les vraies intentions de M. Michaud.

De quelle « chasse aux sorcières » s'agit-il, et par qui est-elle faite ? Ce texte aborde un fait qui a beaucoup touché et choqué M. Michaud, à savoir l'histoire de rebaptiser la station Lionel-Groulx. La « sorcière » chassée, ici, est donc le chanoine lui-même, et cette « chasse » a été faite par « les inquisiteurs d'un groupe d'extrême-droite au service du B'Brith, organisme relié au Congrès juif du Canada », écrit M. Michaud. On sait évidemment les noms Juifs que M. Michaud a suggérés ironiquement en remplacement : Mordecai Richler, Ariel Sharon et Howard Galganov. (Notez, au passage, que Foglia, dans sa chronique du 16 décembre, « Faut arrêter de freaker », se montre tout aussi ironique et mordant, voire sarcastique, en suggérant d'autres noms Juifs pour la station de métro incriminée :

Henry-Morgentaler, Léa-Roback, Léonard-Cohen... Or, à ce que je sache, personne ne s'est levé d'un seul bloc pour condamner M. Foglia qui, lui, s'en prend farouchement à « des Juifs comme Mordecai Richler qui sont de toute façon persuadés que le nationalisme est une morbidité (sauf le nationalisme canadien, bien sûr), et surtout persuadés que le nationalisme québécois se nourrit d'antisémitisme. » M. Michaud, avouons-le, n'est jamais allé aussi loin, loin de là !

Donc, pour revenir au texte « La chasse aux sorcières », son sujet est essentiellement le chanoine Groulx accusé d'antisémitisme par le B'Nai Brith et que M. Michaud veut « réhabiliter », en quelque sorte, en mettant en évidence des paroles tout à fait positives qu'il a écrites sur le peuple juif. Remarquons que M. Michaud ne s'en prend toujours pas, ici, à la communauté juive, mais à ce qu'il appelle « un groupe d'extrême-droite au service du B'Brith ». Alors, accuser M. Michaud de propos malveillants à l'égard de la communauté juive, comme l'ont prétendu l'Assemblée nationale et bien d'autres après elle, n'est-ce pas comme si quelqu'un dénonçait simplement des felquistes – ou André Arthur ! – et qu'on pensait qu'il dénonçait tout le peuple québécois, en particulier les Québécois dits « de souche » ? Il y aurait là, il y a là de l'abus pur et simple.

Pour en finir avec ce texte sur « La chasse aux sorcières », relevons que M. Michaud précise, à l'avant-dernier paragraphe, que le B'Brith n'est « heureusement pas représentatif de la totalité de nos concitoyens de religion juive ». C'est donc dire que ce N'EST PAS à cette communauté qu'il s'en prend, mais bien à un groupe précis qu'il juge extrémiste et porteur de « relents de haine, de ferments d'intolérance, de graines de discorde et de division contre le peuple québécois ». Alors, au lieu d'avoir cloué au pilori de l'antisémitisme M. Michaud, et ce, sans autre forme de procès, sans examen de ce qu'il a vraiment dit ni de qui, exactement, il le disait, il aurait fallu créer un débat

autour de ce groupe et autour de personnalités comme Mordecai Richler, qui ne se gênent pas pour nous salir et nous enfoncer dans la boue.

Passons maintenant au cinquième texte, « Le vote ethnique ». Pourquoi M. Michaud l'a-t-il écrit et dans quelle intention ? Et pourquoi y être revenu aux États généraux sur la langue française ? Tout simplement, dans ce dernier cas, pour relever la faible capacité du Québec d'intégrer les immigrants à la culture franco-québécoise ; il y aurait donc, a-t-il dit, des efforts à faire de ce côté et nous savons que selon lui, c'est par un renforcement de la loi 101 que nous y arriverions. Quant à son texte, M. Michaud voulait montrer qu'on pouvait bel et bien parler d'un vote ethnique dans des circonscriptions comme Côte St-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest et Dollard-des-Ormeaux. (Il faut tout de même savoir appeler un chat un chat !) Selon lui, l'absence totale de votes en faveur du oui ne lui semble pas démocratique lorsqu'il y a débat, et voici l'important bout qui n'a pas été reproduit par *La Presse* : « Le constater, le dire, voire le regretter, n'est pas une infamie, quoi qu'en pensent et quoi qu'en disent les zélotes du discours « politiquement correct ». Une telle unanimité ne me paraît pas saine et n'est guère susceptible de favoriser une meilleure entente entre des citoyens qui devront bien apprendre à vivre ensemble avec leurs divergences et leurs confrontations, mais sans haine et sans rejet de l'autre. « Sont-ce là paroles d'un homme qui promeut l'exclusion ? »

Et pour en finir aussi avec ce texte sur « Le vote ethnique », relevons qu'il s'agit désormais d'un sujet devenu tabou, nous le savons. Pourtant, bien des commentateurs journalistes ont relevé que ce « vote ethnique » était UN FAIT INDÉNIABLE. Avoir accusé M. Michaud de ne pas l'avoir que constaté mais aussi BLÂMÉ, c'est un autre abus et une autre injustice qu'il faudrait corriger au plus vite : il a bien écrit les verbes constater et regretter.

4) Il s'agit du 8<sup>e</sup> texte de ce chapitre, « Pour un tribunal Louis Riel ». M. Michaud trouve honteux que Jean-Louis Roux ne se soit pas contenté de s'excuser publiquement sur les ondes de Radio-Canada, mais qu'il l'ait fait aussi devant le Congrès juif du Canada, « qui n'est rien d'autre qu'un groupe de pression parmi d'autres », écrit-il. (Est-ce vrai ou non ? Et si oui, peut-on le dire sans être blâmé publiquement ?) Donc, M. Michaud (qui, soit dit en passant, est un homme épris de justice et d'équité : le « deux poids deux mesures » lui pue au nez, cela crève les yeux) relève donc que « si on veut jouer à ce jeu-là, il faudrait bien une contrepartie qui pourrait prendre, par exemple, le nom de tribunal Louis Riel, où pourraient comparaître ou venir s'excuser les descendants des responsables de toutes les offenses faites à la nation canadienne-française » dont : Louis Riel (métis du Manitoba) lui-même, la déportation des Acadiens, l'incendie de villages par Colborne... Encore là, peut-on déduire que M. Michaud s'en prend à la communauté juive, ici ? Mais non ! Il s'en prend au conquérant anglais et aux anglophones de l'Université McGill qui ont « imposé des quotas à l'admission des étudiants juifs dans les années 1930 et au-delà » ! C'est vraiment incroyable de constater à quel point on a déformé et mal interprété ce que M. Michaud a vraiment dit...

Décidément, force nous est de conclure qu'on a accusé M. Michaud de « crimes » qu'il n'a aucunement commis, et ce, sans même prendre la peine d'examiner ses vrais propos et les vrais sujets qu'il traite. Il faut, en toute justice, faire amende honorable et reconnaître publiquement l'erreur épouvantable qui a été commise à son égard.

Je n'ai, ici, abordé que les 4 textes de « Paroles d'un homme libre », qui ne sont qu'un volet des fausses accusations portées contre M. Michaud. Faisons maintenant le même travail pour les autres, puisqu'il faut que ce travail se fasse et c'est URGENT ! On a déjà trop attendu. La vie, l'honneur et la réputation d'un homme intègre sont en jeu.

## **Pour rendre justice...**

J'ai donc répliqué à l'accusation que Lysiane Gagnon a faite à M. Michaud, de s'en être pris à (d'avoir « pris pour cible ») la communauté juive. Malheureusement, il n'y a pas qu'elle qui l'ait fait, et il n'y a pas que cette fausse accusation d'antisémitisme qui ait été portée contre M. Michaud. On a aussi tenté de le faire passer pour un anti-démocrate qui ne reconnaissait pas l'égalité des votes de tous les citoyens ni le droit de quiconque à l'opinion. On l'a accusé d'avoir critiqué, blâmé, stigmatisé, fustigé le vote ethnique alors que, je le redémontrerai ici, il n'a fait que le constater. On l'a accusé d'avoir tenu les communautés ethniques responsables à elles seules de l'échec référendaire et d'être intolérantes, on est même allé jusqu'à le qualifier de raciste et de xénophobe, et, enfin, on l'a accusé d'avoir banalisé l'Holocauste et d'avoir fait une « comparaison de souffrances », une « quantification des souffrances juives », selon les mots mêmes de Lucien Bouchard.

Je vais ici reprendre une à une ces accusations et en démontrer la fausseté et l'exagération, qui reposent sur une pure déformation des propos de M. Michaud, pour ne pas dire sur l'ignorance crasse de ce qu'il a vraiment dit. Je procéderai dans l'ordre suivant :

1. Attaques contre la communauté juive ?
2. Le B'nai Brith, incritiquable ? antiquébécois ?
3. Sur l'égalité des votes et le droit à l'opinion :  
M. Michaud, anti-démocrate ?
4. Le vote ethnique : constat et non blâme.
5. Les communautés ethniques, responsables de l'échec référendaire ?
6. Les communautés ethniques, intolérantes ?
7. La soi-disant banalisation de l'Holocauste et la soi-disant comparaison des souffrances juives (leur soi-disant « quantification », selon le mot de M. Bouchard)
8. Note sur le racisme

## 1. Attaques contre la communauté juive ?

Il me semble que j'ai déjà suffisamment démontré, dans le précédent texte, que M. Michaud ne s'en est jamais pris à la communauté juive, comme on l'a si précipitamment prétendu et répété à satiété, mais comme nous faisons face à des sceptiques « purs et durs », endurcis, entêtés et têtus, qui ne semblent pas du tout vouloir réviser l'opinion bien hâtive qu'ils s'en sont faite, revenons tout de même à ce qu'on affirme être des propos antisémites qui auraient été aussi formulés aux États généraux et sur les ondes de CKAC.

### Le « crime » de M. Michaud :

Avoir relevé, dans son livre *Paroles d'un homme libre* et lors de son intervention aux États généraux sur la langue française, que dans la municipalité de Côte-Saint-Luc, douze bureaux de votation n'ont enregistré aucun OUI lors du référendum de 1995. Il mentionne les sections de vote 4-25-30-31-32-38-39-56-58-65-66 et 83. Un total de 0 oui et de 2275 non. Dans son livre, il rajoute que « dans certains bureaux des villes de Hampstead, de Montréal-Ouest, de Dollard-des-Ormeaux, c'est du pareil au même avec des sections de vote de plus de deux cents électeurs où il n'y a pas un seul vote en faveur du oui. »

Je rappelle, ici, que M. Michaud a relevé le fait de ce vote monolithique pour montrer d'abord que ce « vote ethnique » existe (d'ailleurs, tout le monde le reconnaît comme un fait indéniable), qu'il peut expliquer la réaction de M. Parizeau le soir du référendum et, surtout, aux États généraux sur la langue française, que ce vote-là était une preuve de la faible capacité du Québec à intégrer les immigrants à la culture francophone. D'ailleurs, il s'y est présenté pour défendre un renforcement de la Loi 101 (dont l'obligation de fréquenter l'école française jusqu'au

Cégep inclusivement), ce qui, selon lui, augmenterait cette capacité d'intégration.

Notons, aussi, qu'il n'y a là AUCUNE allusion aux Juifs, ou à des Juifs, ou à la communauté juive montréalaise, ou au vote juif. Or, ce simple rappel de la réalité d'un vote ethnique a mené aux accusations suivantes :

### **Les accusations portées contre lui :**

Dans son livre, M. Michaud a montré du doigt les Juifs de Côte St-Luc qui n'ont pas voté pour le « oui » lors du référendum de 1995. (Kathleen Lévesque, *Le Devoir*, 19 décembre 2000) ;

Il a montré du doigt la communauté juive pour l'échec du projet indépendantiste. (M-C Lortie, *La Presse*, 16 janvier 2001) ;

Il a eu des commentaires désobligeants sur la communauté juive montréalaise. (Pierre Anctil, *Le Devoir*, 23 décembre 2000) ;

Il a montré du doigt et remis en cause la légitimité de cette communauté. (*Ibid.*) ;

« M. Michaud semble avoir fait des Juifs, plus que de tout autre groupe, le bouc émissaire de ses frustrations d'indépendantiste convaincu que la défaite de son option tient essentiellement au vote " ethnique " ». (Lysiane Gagnon, 16 décembre 2000).

« Il y a beaucoup de boucs émissaires dans cette affaire. Pour Parizeau, le " vote ethnique " (en général) était le bouc émissaire de la défaite référendaire. Pour Michaud, le bouc émissaire semble plus ciblé : c'est le vote juif. » (*Ibid.*, 21 décembre 2000) ;

Il « s'entête à tenir sur les Juifs des propos aussi " indéfendables ". » (*Ibid.*) ;

Il a eu des « propos malveillants et xénophobes », au « caractère offensant » et s'est « attaqué à des citoyens juifs ». (Dorothy Zaleman Howard, présidente du Congrès juif canadien, région de Québec, *Le Devoir*, 22 décembre 2000) ;

Il a « fustigé tel ou tel groupe ethnique parce qu'il a voté contre lui » (Alexandra Szacka, 23 décembre 2000) ;

Il voudrait « faire en sorte qu'on exclue les Juifs – et peut-être quelques autres groupes ethniques qui ont voté majoritairement contre l'indépendance du Québec – du prochain vote référendaire ». (*Ibid.*) ;

Il croit que « le Québec a manqué son rendez-vous avec l'histoire à cause des Juifs » (*Ibid.*) ;

Il a déclenché un débat se faisant « sur le dos des immigrants en général et celui des Juifs en particulier ». (*Ibid.*) ;

Il propose « une société où il y aura de " mauvais " Juifs et de " bons " Juifs (ceux, peu nombreux, qui sont en faveur de l'indépendance du Québec) et où il sera interdit de critiquer les icônes, les intouchables comme Lionel Groulx, surtout si on est Juif ». (*Ibid.*) ;

Il s'est « mis inopinément à dériver sur la question juive » aux États généraux sur la langue française. (Lysiane Gagnon, 21 décembre 2000) ;

Il a provoqué un « surréaliste débat sur la communauté juive ». (Mario Roy, *La Presse*, 22 décembre 2000) ;

Il a plongé le Québec dans « un débat sur la place de la communauté juive dans notre société ». (*Ibid.*, 19 décembre 2000) ;

Il a « une visible obsession tournée vers la communauté juive, une lourde attitude d'acrimonie, d'accusation et de confrontation... » (*Ibid.*) ;

Il fait des « allusions récurrentes et obsessionnelles aux Juifs et à Israël ». (Alain Dubuc, *La Presse*, 15 décembre 2000) ;

Il tient « un discours à la limite du racisme et de l'anti-sémitisme ». (*Ibid.*);

Il a « flirté dangereusement avec un discours antisémite à la Le Pen ». (Sylvain Simard, rapporté par M-C Lortie, 16 décembre 2000).

### **Des accusations exagérées, disproportionnées, outrancières, abusives et fausses**

Ouf! N'est-ce pas? Tout œil le moindrement attentif peut constater qu'entre le « crime » et les accusations portées, il n'y a aucune commune mesure, aucun lien, si tenu soit-il. – Mais j'entends déjà l'objection : « Vous oubliez, chère madame, que M. Michaud s'en « est pris » à la municipalité de Côte-Saint-Luc, à majorité juive. Donc, ce sont les Juifs qu'il a visés. »

Vraiment? S'est-on seulement demandé combien il y a de sections de votes dans cette seule municipalité, et où loge cette majorité juive? S'est-on demandé si les villes de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Dollard-des-Ormeaux, dont M. Michaud a aussi parlé, sont à majorité juive ou autre? Peut-on logiquement déduire que M. Michaud a visé des groupes ethniques particuliers comme les Juifs, les Italiens, les Grecs, les Chinois, etc.? – Absolument pas. C'est là une déduction abusive et fausse.

Lysiane Gagnon a écrit, dans son article « Le pourquoi du scandale » (23 décembre 2000) : « De tous les " votes ethniques ", c'est le vote juif que vise Michaud. Bien qu'il dise avoir eu accès au registre complet du directeur des élections, il ne dénonce qu'un seul et unique exemple de monolithisme électoral : une douzaine de sections de vote de Côte-Saint-Luc. Or, il faut savoir (et Michaud le sait) que Côte-Saint-Luc égale " ville juive " ; 77% de ses habitants sont des Juifs issus d'une communauté établie à Montréal depuis plus d'un siècle... mais Michaud persiste à les qualifier d' " immigrants " . »

Or, qu'a réellement et objectivement dit M. Michaud ? Référons-nous au verbatim de son intervention aux États généraux sur la langue française : « ... dans Côte St-Luc, ce ne sont pas des Anglo-Québécois ; la majorité, ce sont les fils et les enfants d'immigrants qui sont dits... que l'on appelle par un mot que je n'aime pas, des allophones. C'est la grande majorité des habitants de Côte St-Luc. » Il a aussi dit : « Je le répète, Côte-St-Luc, vérifiez dans le rapport du directeur général des élections. Et c'est pas les seuls cas, hein. Je n'ai pas fait toute l'étude ». Dans *Paroles d'un homme libre*, il fait référence à des « circonscriptions québécoises de majorité de langue française » et à « certaines communautés autres que de langue française ».

M. Michaud n'a donc pas du tout visé, ou montré du doigt, les Juifs, ou la communauté juive. Il n'a pas, comme le prétend et l'extrapole injustement Lysiane Gagnon, visé le vote juif. Il n'a fait aucun « commentaire désobligeant » (P. Anctil), ni de commentaire tout court, sur la communauté juive montréalaise (il n'en a même pas parlé !) et il a encore moins remis en cause sa légitimité (le même P. Anctil). Je défie quiconque ayant porté de telles accusations de trouver de tels commentaires – ne serait-ce qu'un – à l'appui de ses affirmations. Des preuves, M. le Juge !

Enfin, parler d'un débat, sur la place publique, que M. Michaud aurait provoqué autour de la place de la communauté juive dans notre société relève tout simplement de l'aberration : il n'y a jamais eu un tel débat et M. Michaud n'a jamais eu pareille intention. C'est d'ailleurs là un pur procès d'intention à son égard, un procès d'intention qu'il faut dénoncer. C'est ce procès même qui doit être mis – remis – sur la place publique !

Quant au fait que M. Michaud aurait tenu les Juifs, ou tout autre groupe, responsables de l'échec référendaire, j'y reviens plus loin, au point 5. Pour ce qui est des énormes et odieux propos du journaliste Mario Roy, de *La Presse*, accu-

sant M. Michaud de souffrir d'une « visible obsession tournée vers la communauté juive » et d'avoir « une lourde attitude d'acrimonie, d'accusation et de confrontation ». J'y reviens au point suivant, puisque si M. Michaud a effectivement fait preuve d'une telle attitude, ce n'est pas envers la communauté juive, mais envers un groupe très particulier, juif, certes, mais très particulier quand même, le B'nai Brith.

**Complément : Réponse de M. Michaud à M. Lucien Bouchard (31 décembre)**  
**(sur la communauté juive et les Juifs)**

« Il serait fort étonnant que je me découvre soudainement, à mon âge, une vocation tardive d'antisémite. J'habite depuis plus de 37 ans un quartier juif de Montréal, en parfaite harmonie et convivialité avec mes voisins. Il n'y eut jamais l'ombre d'une anicroche entre nous. J'ai toujours eu, autant que vous, une grande admiration pour le peuple juif, que je décrivais en ces termes (qui plus est en présence de Robert Libman, directeur régional (sic) pour le Québec du B'nai Brith), en citant Lionel Groulx, lors de mon intervention devant la Commission des États généraux de la langue française: « J'invite les Canadiens français à posséder comme les Juifs leur âpre volonté de survivance, leur invincible esprit de solidarité, leur impérissable armature morale. L'antisémitisme est une attitude antichrétienne et les chrétiens sont en un sens spirituellement des sémites. » J'ajouterai que si le peuple canadien-français avait suivi l'exemple du peuple juif, le Québec serait un pays souverain depuis des décennies.

Mes propos admiratifs à l'égard du peuple juif n'ont pas été relayés par les médias et à plus forte raison par les représentants du B'nai Brith qui m'ont entendu, assis dans la salle, et qui devaient me succéder à la tribune de la Commission des États généraux. De pareils propos ne ser-

vaient évidemment pas l'entreprise de démolition visant à me discréditer dans l'opinion publique, conduite par le B'nai Brith, entreprise à laquelle l'Assemblée nationale a été malheureusement associée avec une rapidité et une complicité dont je cherche encore à comprendre les véritables motifs. Passe que l'opposition libérale se livre à de vilains procès d'intention. Mais que les députés et les ministres de mon propre parti fassent l'« union sacrée » avec nos adversaires pour me déshonorer me laisse encore pan-tois. En voyant chacun d'entre eux se lever prestement pour voter ma mort politique, je croyais assister à une séance de politique-fiction. Hélas ! la réalité dépassait la fiction. »

## **2. Le B'nai Brith, incritiquable ? Anti-Québécois ?**

### **Le « crime » de M. Michaud :**

Avoir qualifié le B'nai Brith d'anti-Québécois et de « phalange extrémiste du sionisme mondial ».

### **Les accusations portées contre lui :**

Il a fait preuve d'un « vieux relent d'antisémitisme qu'on ne peut que condamner ». (Sylvain Simard, rapporté par Denis Lessard, *La Presse*, 15 décembre 2000) ;

Il a fait preuve de « très forts relents d'antisémitisme »... (Norman Spector, lettre au premier ministre Bouchard, le 28 décembre 2000) ;

Il a accusé des communautés ethniques ayant voté contre la souveraineté d'être anti-Québécoises. (!!!)

### **Réponse à ces accusations**

Commençons par régler le troisième chef d'accusation. Abus, extrapolation linguistique tout à fait incongrus et

injustifiés. Le terme « anti-Québécois », que M. Michaud a bel et bien prononcé, ne l'a été qu'à l'égard du B'nai Brith et de personne d'autre.

Relevons, aussi, que ce n'est pas en tant qu'organisation *juive* que M. Michaud s'est « attaqué » au B'nai Brith, mais en tant qu'organisation *tout court* qui s'est elle-même attaquée à la personne du chanoine Lionel Groulx et à d'autres personnalités québécoises francophones, plus récentes, celles-là, comme Lucien Bouchard en personne, Jacques Parizeau, Bernard Landry et Pierre Bourgault ; le chroniqueur Pierre Foglia, de *La Presse*, ainsi que le journaliste Michel Vastel, du *Soleil*, y ont aussi goûté, et la liste est loin d'être complète.

Je ne connaissais même pas l'existence de cet organisme avant que M. Michaud ne le mette ainsi sur la sellette, alors, je ne peux guère me prononcer, pour le moment, sur ce qu'il en est exactement des activités de ce B'nai Brith et du fait qu'il puisse effectivement être extrémiste et anti-Québécois. Cependant, ce que je peux voir, à l'examen des propos de M. Michaud, c'est :

Qu'il a expliqué, particulièrement dans sa lettre du 31 décembre à Lucien Bouchard, pourquoi il le considérait comme un groupe extrémiste et anti-Québécois :

*« Dans les deux cas, le salissage de la mémoire de Groulx et le dépeçage éventuel de notre territoire national, sont des positions extrêmes. Elles ne peuvent être que le fait d'« extrémistes », propos que les porte-parole du Parti québécois ont eux-mêmes tenus pour qualifier un rassemblement de « partionnistes » à l'Université McGill, dont M. Libman était une tête d'affiche.*

*/.../*

*Le Grand Robert définit une phalange comme « un groupement humain dont les membres sont étroitement unis ». J'imagine que ce propos ne prête guère à contestation. En revanche, la définition suivante est donnée au sionisme :*

*« mouvement politique et religieux visant à l'établissement d'un État juif en Palestine. » Assimiler une référence au sionisme comme de l'antisémitisme témoigne d'une ignorance consternante. Le sionisme a été l'objet de sévères condamnations par des grandes autorités du judaïsme depuis le début du dernier siècle, dont le grand rabbin français Emmanuel Levyne dans son livre Judaïsme contre sionisme (Edit. Cujas) publié en 1969: « Le sionisme politique nie la foi essentielle d'Israël. C'est la plus dangereuse hérésie de toute l'histoire juive. Il faut donc la combattre avec la plus grande énergie ». (Cité par Michelle Parent, auteur de Palestine ma déchirure (Stanké) dans Le Devoir du 27 septembre 2000 sous la rubrique IDÉES.) Cela dit, il s'avère que l'État d'Israël existe et je reconnais son droit à l'existence comme à tous les autres peuples, dont le mien, de se constituer en État-Nation. Ce droit n'était pas reconnu par un éminent membre de la communauté juive de Montréal, M. Charles Bronfman, qui déclarait le 15 novembre 1976, dans le Montreal Star, jour de la prise du pouvoir par le Parti québécois: « C'est un groupe de bâtards qui tentent de m'enlever mon pays. Je vois la destruction de mon pays, la destruction de la communauté juive. Si le P.Q. est porté au pouvoir ce sera l'enfer, l'enfer absolu. » M. Bronfman, que je sache, n'a pas été l'objet d'un vote de blâme de l'Assemblée nationale du Québec. »*

Les accusations portées, à partir de ces deux mots, sont abusives et disproportionnées, et qu'il n'y a là rien d'antisémite ou de ressemblant à des « relents », jeunes ou vieux, d'antisémitisme. Ce n'est pas parce que je critique l'attitude inconsiderée de députés péquistes que je suis « anti-péquiste » ; ce n'est pas parce que je dis que le FLQ a été extrémiste que je suis « anti-Québécois » ; ce n'est pas parce que je critique la politique afghane sur les femmes que je suis « xénophobe » ou « anti-islamique » ; ce n'est pas parce que... – Mais voilà, c'est ce qu'on a fait des propos de M. Michaud ! Et c'est, semble-t-il, la spécialité même du B'nai Brith : accuser toute personne se montrant critique à son égard d'être antisémite.

Qu'au lieu de blâmer unanimement M. Michaud et de le déshonorer ainsi sur la place publique, on aurait dû, plus sensément, faire enquête sur ce B'nai Brith ou, à tout le moins, examiner ce qu'il fait exactement et ce qu'il défend comme idéologie. En tout cas, ça ne valait certainement pas un tel vote de blâme. Nous nageons, dans toute cette affaire, dans l'extrémisme le plus monstrueux !

### **Quelques hauts faits du B'nai Brith**

Dans ses *Paroles d'un homme libre*, M. Michaud a parlé d'« inquisiteurs d'un groupe d'extrême droite au service du B'Brith », et il visait, par là, ceux – et seulement ceux – qui ont suggéré (c'était en 1996) de changer le nom de la station de métro Lionel-Groulx par celui d'Itzak Rabin (suggestion de Stephen Scheinberg, vice-président du B'nai Brith). Cette modification aurait eu pour but de « contrer les attitudes antisémites et l'intolérance interethnique », soulignait le B'nai Brith, et Robert Libman invitait, à la même époque, M. Bouchard à lancer un débat au sein du PQ sur l'intolérance et le racisme. C'est peut-être de là, d'ailleurs, que vient le fait que M. Michaud juge le B'nai Brith anti-Québécois : nous traiter d'intolérants, de racistes et d'antisémites ; salir la mémoire de grands Canadiens français comme le chanoine Lionel Groulx, accusant ce dernier, et tous ceux qui l'admirent, du même coup, de défendre un nationalisme « xénophobe », « tribal » et « intolérant » ; obliger Pierre Bourgault à démissionner de son poste de conseiller spécial de Parizeau ; accuser des Jean-Louis Roux, Lucien Bouchard, Bernard Landry, Pierre Foglia, Michel Vastel et j'en passe, d'être antisémites ; être à l'origine du partionnisme ; enfin, comment M. Michaud aurait-il pu ne pas réagir au fait que le B'nai Brith, dans un communiqué du 12 décembre 2000, l'ait qualifié de « dinosaure » aux remarques intolérantes ? (Sous-titre du communiqué : « B'nai Brith condemns P.Q. dinosaur's intolerant remarks ».) C'est dans ce même communiqué que le B'nai demande

que l'on rejette la candidature de M. Michaud dans Mercier, précisant que la demande a été faite au premier ministre Bouchard d'indiquer clairement ("to make clear") qu'il refusait que M. Michaud soit candidat péquiste.

Donc, en conclusion sur cette catégorie d'accusations portées contre M. Michaud, la « punition » est-elle méritée et, surtout, proportionnelle au « crime » ? Et crime, même entre guillemets, y a-t-il ? Comment se fait-il qu'un organisme comme le B'nai Brith ne saurait souffrir d'aucune critique ou d'aucune observation un tant soit peu hors de l'éloge inconditionnel sans que cette critique soit qualifiée d'antisémite ? – Voilà, précisément, sur quoi devait et devra porter le débat ! Examiner les écrits de M. Michaud et déterminer si, oui ou non, dans les activités et déclarations du Brith, il y avait effectivement, ou non, « des relents de haine, des ferments d'intolérance, des graines de discorde et de division semées à tous vents contre le peuple québécois et les valeurs qu'il attache à son passé et à ses racines. » (*Paroles d'un homme libre*, p. 30)

### **3. Sur l'égalité des votes et le droit à l'opinion : M. Michaud, anti-démocrate ?**

#### **Le « crime » de M. Michaud :**

Ici, il n'y en a pas ! Il n'y a que des accusations, extrapolées à partir du simple fait que M. Michaud a parlé de « vote ethnique » !

#### **Les accusations portées contre lui :**

Il a « ethnicisé » le droit de vote. « M. Michaud est à la limite. La prochaine étape, c'est de mettre en doute la capacité de ce groupe d'exercer son jugement ! (sic !!!) » (P. Anctil, rapporté par K. Lévesque, *Le Devoir*, 19 décembre 2000) ;

Il ne reconnaît pas que tous « les citoyens québécois, sans distinction quelconque, peuvent exercer leur droit de vote comme ils l'entendent, sans encourir des reproches d'intolérance ». (Lucien Bouchard, 18 janvier 2001);

Il est contre le droit à l'opinion (sic!!!) de tous et toutes. « Il y a, d'un côté, ceux qui, à l'instar de M. Bouchard, considèrent que tous les Québécois ont droit à leur opinion et que chaque vote a une valeur égale. Et les autres », – dont fait évidemment partie M. Michaud. (Lysiane Gagnon, *La Presse*, 21 décembre 2000);

Il veut « faire en sorte qu'on exclue les Juifs – et peut-être quelques autres groupes ethniques qui ont voté majoritairement contre l'indépendance du Québec – du prochain vote référendaire (sic!!!). » (Alexandra Szacka, lettre ouverte à M. Michaud, 23 décembre 2000);

Il a insinué que les communautés ethniques ayant voté non au référendum de 1995 sont anti-Québécoises et anti-démocratiques (sic!). (Michel Venne, *Le Devoir*, 22 décembre 2000. Relisons ce qu'il a écrit : « Il est vrai qu'aux États-Unis, on analyse jusqu'à plus soif le vote noir ou le vote hispanique. Mais ce n'est pas pour insinuer que les électeurs appartenant à ces groupes sont anti-Américains, qu'ils sont contre les États-Unis ou que leur vote monolithique est antidémocratique. »

Il a insinué que « les votes des uns sont moins démocratiques ou plus malsains que ceux des autres ». (*Ibid.*);

Il a tenu des propos « qui mettent en cause des valeurs fondamentales en démocratie. » (Lucien Bouchard, 18 janvier 2001);

(Décidément, face à de telles énormités, j'ai l'impression de me battre contre de véritables moulins à vent ! Il ne me vient à l'esprit que : « Franchement ! » et « Ça a-tu de l'allure ! » Mais continuons quand même notre travail de récusation.)

## Réponse à ces accusations

M. Michaud n'a jamais insinué nulle part que les votes contre la souveraineté (le fait d'avoir voté non au référendum) étaient anti-Québécois ou anti-démocratiques, et ce, qu'ils viennent de Néo-Québécois ou de « Québécois dits de souche ». Que tous les citoyens puissent exercer leur droit de vote comme ils l'entendent, M. Michaud lui-même l'a affirmé dans son livre : « Chacun est libre de voter comme il l'entend ». (p. 32) Il n'a certainement pas « ethnicisé le droit de vote », comme le prétend Pierre Anctil, et n'a jamais « mis en doute la capacité de ce groupe d'exercer son jugement ». M. Michaud sait très bien que la majorité des Néo-Québécois et des Anglo-Québécois sont fédéralistes et non souverainistes et que c'est leur droit de l'être, de choisir le Canada, de même qu'il sait très bien que « les circonscriptions québécoises de majorité de langue française /ont voté/ à 60 % pour le « oui » et 40 % pour le " non ". » (*Paroles d'un homme libre*, p. 32).

Quant à la folle extrapolation de madame Alexandra Szacka, à savoir que M. Michaud espérerait exclure du prochain référendum tout groupe reconnu pour avoir voté non en 1995, c'est d'une telle absurdité que vaut mieux laisser choir.

Enfin, aurait-il, comme Michel Venne le prétend, insinué que les communautés ethniques ayant voté non soient anti-Québécoises et anti-démocratiques ? Non, pas du tout. D'abord, l'épithète « antiqubécois » s'adresse uniquement à l'organisme B'nai Brith et non à ceux et celles qui votent contre la souveraineté. Ce que M. Michaud trouve peu démocratique (et non anti-démocratique), c'est précisément un vote monolithique à 100 %. Il l'a dit et répété, d'ailleurs :

« La démocratie doit reposer sur un certain équilibre des forces et des opinions qui sous-tendent le débat public. » (*Paroles...*, p. 32) ;

« Des votes massifs à 100%, sans l'ombre d'une dissidence, d'une provenance ou d'une autre, ne me paraissent pas être une bonne indication du fonctionnement démocratique. Il y a des clivages dans notre société, des lignes de fracture qui doivent être nommées si l'on veut créer les ponts qui permettront la poursuite commune des meilleurs intérêts du Québec. C'est un exercice difficile, j'en conviens. Périlleux même, je puis en témoigner dans les moments difficiles que je traverse. » (Lettre à Lucien Bouchard, 31 décembre 2000);

M. Michaud veut donc simplement qu'on étudie ce phénomène de vote monolithique qui, dit-il, n'est pas normal dans une société démocratique. C'est un phénomène sociologique, politique, anthropologique qui doit être étudié – donc d'abord nommé – pour permettre la compréhension et le dialogue.

Sur les soi-disant reproches d'intolérance qu'il leur aurait faits, voir plus bas, au point 6.

#### **4. Le vote ethnique : constat et non blâme**

##### **Le « crime » de M. Michaud :**

Avoir parlé de « vote ethnique », tout simplement, vote que tout le monde reconnaît pourtant comme un fait indéniable.

Avoir relevé un exemple radical de vote monolithique dans la circonscription de Côte-Saint-Luc et dans trois autres municipalités.

##### **Les accusations portées contre lui :**

Il a BLÂMÉ le vote monolithique dans 12 sections de vote de la circonscription de Côte St-Luc au lieu de simple-

ment le constater. (Gilles Duceppe, rapporté par K. Lévesque, 19 décembre 2000);

Il a « fait porter le blâme des échecs souverainistes aux seules minorités québécoises ». (André Pratte, *La Presse*, 12 janvier 2001);

Il s'en est pris au vote ethnique contre la souveraineté, ce qui « est, au moins implicitement, faire porter le blâme des échecs souverainistes aux seules minorités québécoises. » (*Ibid.*);

Il a pointé du doigt des groupes de citoyens et lancé des blâmes « parce qu'ils sont Juifs, Grecs, Italiens, anglophones, parce qu'ils habitent Côte-St-Luc ou parce qu'ils ne votent pas de la façon souhaitée par le gouvernement ». (Jean Charest, rapporté par Norman Delisle, *Presse canadienne*, 21 décembre 2000);

Il a envoyé « comme message que ces gens sont " coupables d'un quelconque délit de citoyenneté " parce qu'ils refusent de souscrire à une démarche politique » (sic!). (*Ibid.*);

Il a « bel et bien *fustigé* (sic!) ces " immigrants " qui refusent de nous accompagner sur le chemin de l'indépendance », le tout « emballé dans des sarcasmes – le fameux " boulevard Ariel-Sharon " – laissant un fort désagréable arrière-goût. » (Mario Roy, *La Presse*, 19 décembre 2000);

Il en veut (sic!) aux minorités ayant voté non au référendum, au lieu de « chercher à convaincre ses compatriotes du bien-fondé de son combat ». (Michel Venne, *Le Devoir*, 16 décembre 2000).

### **Réponse à ces accusations :**

Réglons d'abord l'énormité prononcée par le chef de l'Opposition à l'assemblée nationale, M. Jean Charest. « ... parce qu'ils sont Juifs, Grecs, Italiens, anglophones, parce

qu'ils habitent Côte-St-Luc... » – M. Michaud n'a jamais identifié qui que ce soit ni quelque groupe que ce soit nulle part, et il a parlé de votes ethniques, et non DU vote ethnique. Aux États généraux sur la langue française, il a précisé à Madame Lopez qu'il parlait DES votes ethniques et non de LES votes ethniques; plus précisément et essentiellement, il a relevé le fait d'un vote monolithique (à 100%) contre la souveraineté dans certaines sections de vote de quelques municipalités, et on sait pourquoi il l'a fait. (Voir le point précédent.) Alors, M. Charest a versé dans la plus basse politicaillerie en faisant pareille affirmation, qui n'a rien à voir avec les dires de M. Michaud, et en ayant, en plus, eu le front d'affirmer que M. Michaud lancerait comme message que « ces gens sont " coupables d'un quelconque délit de citoyenneté " parce qu'ils refusent de souscrire à une démarche politique ».

Quant aux soi-disant sarcasmes dont M. Michaud aurait emballé ses dires (« boul. Ariel-Sharon »), dicit Mario Roy, il a précisé, aux États généraux, que c'était évidemment « un peu satirique, en boutade un peu » qu'il disait cela, mais face à une telle exagération (changer le nom de la station de métro Lionel-Groulx par celui d'Itzrak-Rabin), il y avait de quoi l'être un peu.

Abordons maintenant le soi-disant blâme et non le simple constat. M. Michaud lui-même a déjà fait là-dessus des mises au point, et ce, à plusieurs reprises. Mais, décidément, il y a refus d'examiner puisque personne n'y revient ni ne relève! Alors relevons.

Dans ses *Paroles d'un homme libre*, à la page 32 (encore et toujours elle! seulement elle!), il écrit: « Le constater, le dire, voire le regretter, n'est pas une infamie quoi qu'en pensent et quoi qu'en disent les zélotes du discours « politiquement correct ». Une telle unanimité ne me paraît pas saine et n'est guère susceptible de favoriser une meilleure entente entre des citoyens qui devront bien apprendre à

vivre ensemble avec leurs divergences et leurs confrontations, mais sans haine et sans rejet de l'autre. »

N'est-ce pas suffisamment clair? Relevons à nouveau, pour plus de sécurité. Dans sa lettre au premier ministre Lucien Bouchard (31 décembre 2000), il écrit : « En français, une "ethnie" se définit par la langue qu'elle parle. Au Québec, le canon du discours de la rectitude politique interdit de prononcer ce mot sacrilège. Humaniste, démocrate et amant comme vous des dictionnaires et des lettres, je crois que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit, ce qui se traduit dans le domaine politique par l'irréfragable droit de tous les citoyens du Québec de se prononcer comme ils l'entendent lorsqu'ils sont appelés à exercer leurs suffrages. Cela ne contredit pas mon propre droit de citoyen, libre de ses opinions, de faire le constat, suite à l'analyse d'un vote massif et à 100 % contre la souveraineté du Québec dans un secteur donné de Montréal, qu'il y eut un vote linguistique contre le projet souverainiste québécois. Le constater, le dire, regretter qu'il en soit ainsi, n'est pas une infamie. Des votes massifs à 100 %, sans l'ombre d'une dissidence, d'une provenance ou d'une autre, ne me paraissent pas être une bonne indication du fonctionnement démocratique. Il y a des clivages dans notre société, des lignes de fracture qui doivent être nommées si l'on veut créer les ponts qui permettront la poursuite commune des meilleurs intérêts du Québec. »

Michel Rioux, dans sa « Lettre d'un souverainiste à un honnête homme » (il s'agit de Norman Spector), datée du 4 janvier 2001, écrit que « lorsque, par un fait qui ne relève pas du hasard, 2375 votes contre zéro s'expriment du même bord, ce n'est pas faire preuve d'intolérance ou de manque de respect envers ces voteurs aussi unanimes que quelques questions puissent être posées. Des questions qui s'adressent bien sûr à nous aussi, souverainistes, qui n'avons pas su trouver les arguments pour briser ce monolithisme opaque. »

- Remarquons que M. Michaud n'a fait, ni dit, ni écrit, rien d'autre.

## **5. Les communautés ethniques, responsables de l'échec référendaire ?**

### **Le « crime » de M. Michaud :**

Avoir parlé de vote ethnique, et tout spécialement de vote monolithique dans certaines sections de vote de quelques circonscriptions de langue autre que française.

### **Les accusations portées contre lui :**

Il a « fait porter le blâme des échecs souverainistes aux seules minorités québécoises ». (André Pratte, *La Presse*, 12 janvier 2001) ;

Il pense que si le Québec n'est pas souverain, c'est uniquement à cause des communautés ethniques. (Bien d'autres).

### **Réponse à ces accusations**

Elle est bien facile et bien simple. D'abord, M. Michaud n'a jamais écrit ou dit une telle chose, et j'ai montré, au point précédent, qu'il n'avait pas blâmé ce vote. Par ailleurs, il a souligné et relevé à plusieurs reprises que le vote des Québécois francophones était partagé. Il l'a écrit noir sur blanc dans ses *Paroles d'un homme libre*, page 32, et il l'a aussi mentionné lors de son intervention aux États généraux sur la langue française.

Relever un vote francophone de 60-40 et de 55-45 nous mène-t-il à déduire que cela signifie que l'échec du oui est dû aux communautés québécoises autres que francophones ? Faire une telle déduction relève, encore une fois, de l'abus et du pur sophisme.

## **6. Les communautés ethniques, intolérantes ?**

### **Le « crime » de M. Michaud :**

Avoir relevé, sur les ondes de CKAC, le 5 décembre 2000, que dans 12 bureaux de votation sur 2275, dans la municipalité de Côte-Saint-Luc, il y avait 0 oui et 2275 non.

Avoir rajouté comme commentaire: « Il y a donc une intolérance zéro de la part d'immigrants par rapport à nous-mêmes. »

### **Les accusations portées contre lui :**

Il a fait dévier le débat linguistique vers l'intolérance que manifesteraient des citoyens québécois en ne votant pas pour la souveraineté du Québec. (Bouchard, 18 janvier 2001);

Il a dit que tous les citoyens québécois, sans distinction quelconque, ne pouvaient pas exercer leur droit de vote comme ils l'entendent, sans encourir des reproches d'intolérance. (*Ibid.*);

Il a dit que les Néo-Québécois qui ne votent pas pour la souveraineté sont intolérants. (Bouchard, et d'autres);

Il a fustigé l'intolérance des communautés ethniques parce qu'elles votent contre la souveraineté. (*Ibid.*);

Il a qualifié d'intolérantes toutes les communautés qui ont voté non. (Norman Spector, lettre au premier ministre Bouchard, 28 décembre 2000).

### **Réponse à ces accusations**

Réglons d'abord les accusations 2 et 4. J'ai déjà largement démontré que M. Michaud n'a jamais, ni nulle part, « fustigé » qui que ce soit ni remis en question le droit de

quiconque de voter comme il l'entend. Bien au contraire, nous avons plusieurs preuves de cette reconnaissance, dont cet extrait de sa lettre du 31 décembre à Lucien Bouchard : « *Humaniste, démocrate et amant comme vous des dictionnaires et des lettres, je crois que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit, ce qui se traduit dans le domaine politique par l'irréfragable droit de tous les citoyens du Québec de se prononcer comme ils l'entendent lorsqu'ils sont appelés à exercer leurs suffrages.* »

Nulle part, M. Michaud n'a reproché à des gens d'avoir voté contre la souveraineté du Québec ou en faveur du Canada. Par contre, il a bien utilisé, sur les ondes de CKAC, l'expression « Intolérance 0 ». Mais avant de clamer haut et fort que cela se traduit par « tous les Néo-Québécois qui votent contre la souveraineté sont intolérants », il faut replacer cette « Intolérance 0 » dans son contexte. Or, ce dernier est le constat de l'existence d'un vote monolithique, et c'est précisément dans ce vote monolithique qu'il y a, a dit M. Michaud, une « tolérance 0 » au projet souverainiste, comme la loi fait preuve d'une « tolérance 0 » face à l'alcool au volant.

Il a déjà été dit et souligné que des clivages existent dans notre société, des clivages qu'il faut avoir le courage de nommer pour permettre une réelle ouverture, pour, comme l'a écrit M. Michaud à Lucien Bouchard, « *créer les ponts qui permettront la poursuite commune des meilleurs intérêts du Québec.* »

Ce que M. Michaud appelle donc de la « tolérance 0 », c'est lorsque des communautés, ne parlant pas ou ne comprenant pas notre langue, s'excluent elles-mêmes de toute forme de participation aux valeurs de la société québécoise de langue française et forment des sortes de ghettos favorisant l'exclusion, voire même l'auto-exclusion, et la fermeture, avec comme résultat que les citoyens ne s'adressent pas la parole. Montréalais vivant à Snowdon, M. Michaud est très sensible à tous ces murs linguistiques

qui font barrage à l'ouverture des communautés les unes aux autres. Selon lui, nous n'en sortirons que si nous avons le courage de dire et de nommer les choses, et non de les gommer ou de les occulter au nom de la rectitude politique qui interdit, entre autres, de prononcer le mot « ethnique ».

## **7. Sur la banalisation de l'Holocauste et la soi-disant comparaison des souffrances juives (leur soi-disant « quantification », selon le mot de M. Bouchard)**

### **Le « crime » de M. Michaud :**

Avoir relevé, dans une conversation privée avec un sénateur de confession juive, que le peuple juif n'était pas le seul à avoir souffert, et avoir rapporté cette conversation sur les ondes de CKAC lors d'une entrevue avec Paul Arcand, le 5 décembre 2000.

### **Les accusations portées contre lui :**

Il « a fait une erreur historique monstrueuse en banalisant l'Holocauste. Il a nié l'épisode le plus barbare de l'Histoire humaine dans son exceptionnalité. » (Bernard Landry, rapporté par Denis Lessard, *La Presse*, 15 décembre 2000) ;

Il a fait dévier le débat linguistique « vers la quantification comparée des souffrances du peuple juif » et « fait des comparaisons sur la souffrance du peuple juif ». (Lucien Bouchard, 18 janvier 2001) ;

Il a eu « des expressions d'impatience à l'endroit des Juifs » /.../ qui « penseraient qu'ils sont les seuls à avoir souffert dans le monde. » (Lucien Bouchard, le 20 décembre 2000) ;

Il a « reproché aux Juifs d'être *traumatisés* par l'Holocauste ». (Lucien Bouchard, le 20 décembre 2000) ;

Il « a décidé que dorénavant, au Québec et au Parti québécois, on devrait se poser la question : est-ce que les Juifs ont raison ? » (*Ibid.*) ;

Il pense que le souvenir de l'Holocauste « nie l'existence des autres génocides ». (Szacka, *Le Devoir*, 23 décembre 2000) ;

Notons que toute cette histoire de banalisation de l'Holocauste est partie de Robert Libman, président du B'nai Brith, qui, suite à cette entrevue, a demandé à Lucien Bouchard de bloquer la candidature de M. Michaud dans Mercier « parce qu'il aurait insinué que les Juifs relativisent la souffrance des autres peuples » (Alexandre Sirois, *La Presse*, 14 décembre 2000) et, selon Robert Libman lui-même, dans une lettre adressée à M. François Tremblay, « pour ses paroles extrêmement insensibles ».

### **Réponse à ces accusations**

En ce qui concerne ce qu'a dit le futur Premier Ministre du Québec, Bernard Landry, à savoir que M. Michaud aurait « fait une erreur monstrueuse en banalisant l'Holocauste », en le « niant dans son exceptionnalité », M. Michaud l'a lui-même souligné dès le départ de toute cette affaire : il a simplement dit que ce peuple n'était pas le seul à avoir souffert dans l'histoire. De là à conclure, comme le fait M. Landry, que c'est NIER l'Holocauste dans son exceptionnalité et commettre une « erreur historique monstrueuse », il y a un pas à ne pas franchir mais que notre futur Premier Ministre a franchi allègrement et bien légèrement, comme lorsqu'il a parlé d'un désormais célèbre « bout de chiffon rouge ». Voilà, comme tout le reste, une autre extrapolation abusive, enflée, gonflée et sans allure. Toutes les réponses suivantes expliquent la monstruosité des dires de M. Landry.

Quant aux beaux mots de « quantification » et de « comparaison » de notre cher Lucien, je mets quiconque au défi de trouver où M. Michaud aurait fait l'une ou l'autre. On pourra toujours invoquer le fait, véridique, qu'il ait nommé les peuples arménien, palestinien et rwandais comme étant des peuples ayant souffert ou souffrant encore. Mais dans ce simple énoncé, où se trouvent la quantification ou la comparaison ? Cherchez, M. le Juge ! – Nous voici encore, et toujours, dans les abusives et fausses extrapolations.

Mais notre Lucien aurait-il enfin raison en affirmant que M. Michaud aurait eu « des expressions d'impatience à l'endroit des Juifs » ? (Il faut entendre, par là, tous les Juifs). – Mais non, encore une fois ! M. Michaud a effectivement manifesté de l'impatience, mais uniquement à l'égard de *certaines Juifs* qui, justement, ne peuvent souffrir, ne peuvent *tolérer* que l'on puisse invoquer autre chose que la Shoah comme crime contre un peuple. C'est le cas, en particulier, du B'nai Brith qui est, en fait, à l'origine de toute cette « affaire Michaud ».

Rappelons, ici, ce qu'a écrit Pierre Foglia, le 16 décembre dernier : « On l'accuse de banalisation. Chaque fois que quelqu'un parlant du massacre des Arméniens, des Tutsis, des Palestiniens, des Cambodgiens, chaque fois que quelqu'un a le mauvais goût, ou l'incongruité, ou l'innocence d'évoquer la Shoah, ou seulement d'employer le mot « génocide », le voilà accusé de banaliser la Shoah. Un débat récurrent qui ne fait pas l'unanimité parmi les Juifs. Il y a des Juifs qui trouvent indécente « cette concurrence de victimes ». Les plus nombreux, il est vrai, défendent l'unicité absolue de la Shoah et perçoivent comme une banalisation de leurs souffrances toute évocation ou comparaison avec la souffrance des autres. Mais je répète, j'insiste : un débat récurrent. Un débat. Pas quelque chose d'unaniment partagé et ressenti comme l'est l'horreur même de la Shoah, par exemple. »

Selon le B'nai Brith, M. Michaud, du seul fait d'avoir osé dire que d'autres peuples ont aussi souffert, se serait montré « insensible » à la souffrance du peuple juif... – Autre extrapolation abusive et non fondée.

Accusation 4, venant encore de Lucien Bouchard : M. Michaud aurait « reproché (*sic*) aux Juifs d'être *traumatisés* par l'Holocauste »... – Encore là, l'extrapolation est tellement évidente qu'il est inutile de revenir là-dessus.

Accusation 5, toujours de Lucien Bouchard : M. Michaud aurait décidé qu'on devait se poser la question de savoir si les Juifs ont raison. – Eh bien là-dessus, accordons à M. Bouchard qu'il n'a pas entièrement tort ! Pour une fois, une parcelle de vérité, même si elle est bien minime, sort de sa bouche ! Oui, il faut se poser la question, mais celle-ci est à nuancer fortement. Il faut se demander si *certaines Juifs* ont raison d'être si intolérants face à la critique ou face à l'évocation de la souffrance d'autres peuples. C'est là-dessus que doit, et devrait, et devra porter une partie du vrai débat découlant nécessairement de toute cette incroyable affaire dans laquelle on a, finalement, transformé une toute petite souris en un énorme et gigantesque mammoth.

## 8. Notes sur le racisme

« Les Noirs de Harlem sont racistes, puisqu'ils regardent de travers les Blancs qui s'y aventurent »...

Dire du B'nai Brith, un organisme juif, qu'il est extrémiste ou qu'il fait preuve, parfois, d'intolérance, c'est être antisémite...

Relever l'existence d'un vote linguistique (ou ethnique) monolithique, c'est être anti-ethnique...

Dire qu'il existe un peuple canadien-français, ou juif, ou arabe, ou chinois, c'est être ethnique...

Ça va faire, l'abus des mots !

Ça va faire, les conclusions hâtives et injustifiées !

Ça va faire, les extrapolations à tout venant !

Ça va faire, les interprétations abusives !

Suivons le conseil de M. Bouchard (conseil qu'il n'applique même pas à lui-même, mais enfin, passons) et consultons le ou les dictionnaires avant de s'aventurer dans les grandes déclarations et les grandes condamnations à l'emporte-pièce. Le mien est le *Petit Robert*, édition 1995.

Pour être raciste, il faut prôner la théorie de **la hiérarchie des races** et conclure à la nécessité de **préserver la race dite supérieure de tout croisement, et à son droit de dominer les autres**. Utilisé *abusivement*, le mot racisme signifie « hostilité violente contre un groupe social ». (En fait, ce sens abusif devrait être remplacé par « anti-ethnique », puisque c'est exactement ce qu'il signifie ou veut signifier.)

L'antisémitisme est un « racisme dirigé contre les Juifs ». Pour être antisémite, il faut donc prôner l'infériorité des Juifs et la nécessité de les dominer ou, encore, se montrer violemment hostile contre les Juifs.

On fait un large abus de ces termes en les utilisant à qui mieux-mieux et à propos d'un peu n'importe quoi. En tout cas, M. Michaud n'a jamais, ni nulle part, fait preuve de racisme, d'antisémitisme ou d'« anti-ethnicité ». Rappelons, pour terminer, ce qu'il a écrit à Lucien Bouchard, le 31 décembre dernier :

*« En français normatif, une « ethnie » se définit par la langue qu'elle parle. Au Québec, le canon du discours de la rectitude politique interdit de prononcer ce mot sacrilège. Humaniste, démocrate et amant comme vous des dictionnaires et des lettres, je crois que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit, ce qui se traduit dans le domaine politique par l'irréfragable droit de tous les citoyens du Québec de se prononcer comme ils l'entendent lorsqu'ils sont appelés à exercer leurs suffrages. Cela ne contredit pas mon propre droit de citoyen libre de mes opi-*

nions, de faire le constat suite à l'analyse d'un vote massif et à 100 % contre la souveraineté du Québec dans un secteur donné de Montréal, qu'il y eut un vote **linguistique** contre le projet souverainiste québécois. Le constater, le dire, regretter qu'il en soit ainsi, n'est pas une infamie. Des votes massifs à 100 %, sans l'ombre d'une dissidence, d'une provenance ou d'une autre, ne me paraissent pas être une bonne indication du fonctionnement démocratique. Il y a des clivages dans notre société, des lignes de fracture qui doivent être nommées si l'on veut créer les ponts qui permettront la poursuite commune des meilleurs intérêts du Québec. C'est un exercice difficile, j'en conviens. Périlleux même, je puis en témoigner dans les moments difficiles que je traverse. Je paye le prix fort ma liberté d'expression face à une censure et un bête discours de rectitude politique qui n'ont jamais favorisé le progrès des sociétés. » ♦

## Le Cégep français pour tous

.....

*Michel Moisan\**

**L**a langue française ne deviendra vraiment le moteur de la vie collective au Québec que le jour où la très grande majorité des allophones l'utiliseront comme première langue de communication dans leur contact avec l'extérieur de leur communauté d'origine et dans leur vie professionnelle. Avant la Loi 101, qui oblige à fréquenter l'école primaire et secondaire en français, l'intégration des allophones au français était de 20 à 30 % alors qu'elle atteint maintenant 67 %. Ce progrès montre, certes, l'efficacité des diverses mesures de la Charte de la langue française, mais ce pourcentage est encore loin du but visé, c'est-à-dire un degré d'intégration au moins égal au pourcentage actuel de la population de langue française (82 %). Aussi longtemps que l'intégration des allophones n'atteindra pas ce niveau minimum souhaitable, il va de soi que nous assisterons à une érosion des parlants français au Québec: ceci est une

.....  
\* Professeur de physique, Université de Montréal.

réalité incontournable qu'il ne sert à rien de nier ou de détourner par des discours alambiqués ou de pseudo-réconfort.

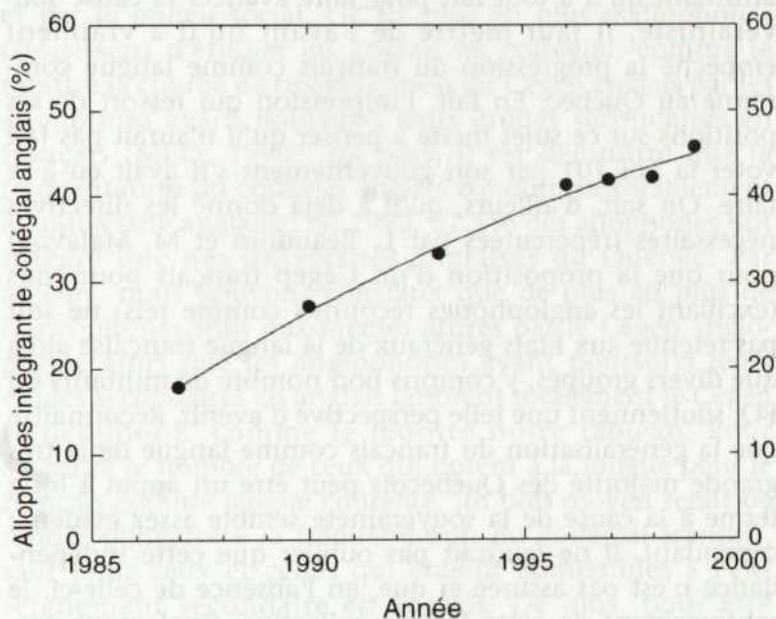
L'intégration se fait à la fois par le milieu professionnel et par le milieu social. Or, de plus en plus d'allophones choisissent d'étudier en anglais au collégial, comme le montre la courbe de fréquentation du Cégep anglais par les allophones ayant poursuivi leurs études secondaires en français (MEQ, 1999). De plus, il est démontré que la fréquentation du collégial anglais conduit inexorablement à l'université anglaise : en 1999, 51.5 % des allophones ont intégré une des universités anglaises du Québec. Par ailleurs, nous pouvons constater que de plus en plus de francophones sont eux-mêmes attirés par le Cégep anglophone alors que les anglophones ayant poursuivi leurs études secondaires en anglais ignorent totalement le Cégep francophone, comme le montre notre tableau. Pour accroître le nombre de ceux qui optent à la longue pour le français comme langue courante, un bon moyen serait de rendre obligatoire la fréquentation du collégial français, sauf pour ceux et celles qui étaient admissibles à l'enseignement secondaire en anglais. De plus, pour être cohérent et adopter un comportement national normal, on pourrait rendre également obligatoires, tout au moins pour un premier diplôme, les études universitaires en français. Ainsi, au cours de cette formation universitaire de base, l'étudiant, francophone ou allophone, serait aussi bien amené à connaître la terminologie de sa discipline et à en maîtriser les fondements en français qu'à partager le courant francophone qui l'anime et le cercle des relations nationales et internationales qui l'accompagnent. Par la suite, des études dans une autre langue pourraient apporter un précieux complément à cette formation initiale.

L'extension de la Loi 101 au Cégep fait l'objet d'un débat dans une partie de la population et constitue une pierre d'achoppement majeure au PQ. Selon Louise Beaudoin (*Le Monde*, 14-15 janvier), Lucien Bouchard a

démissionné parce qu'« Il savait que l'on serait obligé au prochain congrès national de batailler à nouveau sur la question linguistique ». À l'encontre d'un Lucien Bouchard affirmant qu'il a tout fait pour faire avancer la cause souverainiste, il faut mettre de l'avant qu'il a vraiment empêché la progression du français comme langue commune au Québec. En fait, l'impression qui ressort de ses positions sur ce sujet incite à penser qu'il n'aurait pas fait voter la Loi 101 par son gouvernement s'il avait eu à le faire. On sait, d'ailleurs, qu'il a déjà donné les directives nécessaires (répercutées par L. Beaudoin et M. Malavoy) pour que la proposition d'un Cégep français pour tous (excluant les anglophones reconnus comme tels) ne soit pas retenue aux États généraux de la langue française alors que divers groupes, y compris bon nombre de militants du PQ, soutiennent une telle perspective d'avenir. Reconnaître que la généralisation du français comme langue de la très grande majorité des Québécois peut être un appui à long terme à la cause de la souveraineté semble assez évident ; cependant, il ne faudrait pas oublier que cette indépendance n'est pas assurée et que, en l'absence de celle-ci, le renforcement de cette langue collective, finalement pratiquée par tous, permettrait de mieux assurer la survie de notre peuple en Amérique du Nord, compte tenu de notre encerclement par le Canada et les États-Unis et de la mondialisation des échanges.

La Charte de la langue française actuelle n'est pas suffisante : une nouvelle étape dans notre combat pour survivre comme parlants français nous impose d'exiger au minimum le Cégep en français pour tous. Il serait dans l'intérêt des universités françaises du Québec de prendre position en faveur de cet amendement essentiel à l'établissement du français comme langue commune à tous les Québécois.

**POURCENTAGE DES ALLOPHONES INTÉGRANT À CHAQUE ANNÉE  
LE CÉGEP ANGLAIS APRÈS AVOIR POURSUIVI  
DES ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES EN FRANÇAIS  
(MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, FICHIERS DCS ET SIGDEC)**



**RÉPARTITION EN % DES NOUVEAUX INSCRITS AU CÉGEP  
(FRANÇAIS OU ANGLAIS) SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA  
LANGUE D'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (ANNÉE 1999 : MEQ)**

Langue maternelle	Langue d'enseignement au secondaire	Langue d'enseignement au collégial (%)	
		Français	Anglais
Français	Français	94.9	4.1
	Anglais	15.6	<b>83.6</b>
Anglais	Français	31.0	68.6
	Anglais	0.9	<b>98.9</b>
Autre	Français	53.6	<b>45.6</b>
	Anglais	0.2	99.5

# L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu  
le temps  
de se donner  
un pays,  
il importe  
de savoir  
ce que nous  
en ferons.*

L'Action nationale  
a accompagné  
le Québec  
tout au long  
de ce siècle.  
Elle apporte  
à nouveau  
une pièce majeure  
dans la patiente  
construction de  
notre projet collectif.

La CSN salue  
cette initiative  
qui contribue  
à la qualité  
de nos débats.



**ADHÉSION  
FACILE  
ET  
PEU  
CÔUTEUSE!**

**RENDEMENT  
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS  
TOTALISANT 30%**

**UNE  
ÉPARGNE  
RETRAITE  
ADMISSIBLE  
AUX DÉDUCTIONS  
SUPPLÉMENTAIRES  
À TITRE DE REER.**

**ADHÉRER  
À FONDACTION  
C'EST PARTICIPER  
À UNE ENTREPRISE  
COLLECTIVE  
QUI VISE  
À MAINTENIR ET À CRÉER  
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,  
TOUT EN BÉNÉFICIAINT  
D'AVANTAGES  
FISCAUX  
FACILITANT  
L'ACCUMULATION  
D'ÉPARGNE  
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN  
ET  
CRÉATION  
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT  
DANS  
L'ENTREPRISE  
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE...**

**UNE  
CONSCIENCE  
SOCIALE  
EN ACTION!**

## **FONDACTION**

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

**FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :**

**SIÈGE SOCIAL  
2100, de Maisonneuve Est,  
Montréal (Québec) H2K 4S1**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

**Téléphoner au : 1 800 253-6665  
ou (514) 525-5505**

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDACTION disponible au siège social.

## Présence de la ville dans le roman québécois

.....

André Gaulin\*

*« La langue est la vraie patrie des peuples.  
C'est peut-être du reste la seule patrie »*

Claude Duneton, *La mort du français*,  
Plon, Paris, 1999.

*« Par la langue, ce pays n'est nôtre qu'au Québec »*

Jean Bouthillette, *Le Canadien français et son double*  
L'Hexagone, Montréal, 1972.

*« Ma désolée sereine  
ma barricadée lointaine  
ma poésie les yeux brûlés  
tous les matins tu te lèves à cinq heures et demie  
dans ma ville et les autres  
avec nous par la main d'exister  
tu es la reconnue de notre lancinance »*

Gaston Miron, *Deux sangs*,  
L'Hexagone, Montréal, 1953.

.....  
\* Professeur émérite, Université Laval.

**G**aston Miron dit dans l'un de ses beaux vers : « Je n'ai jamais voyagé vers un autre pays que toi, mon pays ». En un sens, c'est vrai et très peu narcissique malgré ce que l'on pourrait en penser. Une collègue du Conservatoire royal de Bruxelles m'a fait découvrir un aspect de la modernité de Nelligan chez qui elle ne voyait pourtant au départ qu'un simple calque de Rimbaud ou Baudelaire. Dans la même ville et capitale, alors que je donnais quelques conférences à l'Université libre, un autre collègue me laissait à entendre que la représentation de l'espace dans nos imaginaires respectifs devait peu se ressembler, la Belgique étant un petit pays et le Canada, un territoire d'espaces fous. Et pourtant, dans notre roman, il n'en est rien. Bien au contraire, je me souviens précisément d'avoir donné, par la suite, à l'ULB (Université libre de Bruxelles) un cours où j'avais parlé du micro-espace des romans de l'intérieur, des romans urbains surtout entre 1940 et 1960, romans des espaces fermés, lieux d'étouffement, d'angoisse, d'aliénation... À la fin du cours, c'est un collègue polonais qui était venu me trouver pour me dire les grandes similitudes à faire entre son pays et le mien. Or, dans le cas des deux pays, la Pologne et le Québec, il y avait eu occupation politique et subséquemment une présence vorace du pouvoir religieux.

Je constate avec plaisir que le dialogue se poursuit en Argentine où l'on m'invite à parler de grande ville et province dans notre littérature. Déjà les mots eux-mêmes nous convient à réfléchir sur le substrat des expressions que nous utilisons. Qu'est-ce qu'une grande ville? N'y en a-t-il qu'une qui serait Montréal, encore plus centripète que Paris? Québec, ma capitale et celle de l'Amérique française, est-elle une ville? Et quel sens peut avoir pour moi le mot province si je l'oppose à grande ville? Tout ce qui n'est pas elle, la grande ville, comme on parle égocentriquement de province à partir de Paris ou de Montréal? Quant à moi, j'opposerai plutôt ville et campagne, urbanité

et ruralité, vie traditionnelle et vie moderne. Bien évidemment, mon propos prendra en compte ma capitale, la ville de Québec, où commence précisément le roman urbain, en 1934. Si tard diront les uns, si tôt diront celles et ceux qui ont fréquenté nos lettres ! Quoi qu'il en soit, j'aurai la modestie de mon point de vue qui s'enracine et dans l'Histoire et dans ma fréquentation du corpus, et qui peut ainsi fonder la pertinence de mon propos.

Pour en finir avec les prolégomènes, je trouve honnête de vous dire que ce point de vue qui est le mien restera collé à ce qu'il est convenu d'appeler la sociolittérature. Étant inspiré en cela par Lucien Goldmann et Jean-Charles Falardeau, tout en croyant bien évidemment que les univers littéraires et sociologiques peuvent demeurer souverains dans leur interdépendance, je me référerai à l'occasion à l'Histoire pour mieux éclairer l'œuvre littéraire. Bien entendu, je crois qu'on peut aller directement à l'œuvre sans passer par une explication qui recourt à ce que Goldmann appelait les homologies. Qu'on se rappelle son explication sur la vision tragique de Pascal et de Racine dans son *Dieu caché* paru en 1956.

C'est pourquoi je crois utile, d'entrée de jeu, dans ce vis-à-vis ruralité / urbanité, de rappeler que déjà en 1921, 56 % de la population du Québec vivait en ville. Dès la fin du Régime français, vers 1760, sur une population estimée à environ 80 000 habitants, onze mille personnes vivent déjà dans les villes dont huit mille à Québec, trois mille à Montréal et mille au Trois-Rivières. Selon le titre de l'historien André Lachance, *la Vie urbaine en Nouvelle-France*<sup>1</sup> est très bien constituée. Québec est alors une ville moderne, reliée avec le monde par son immense estuaire, à la fine pointe du progrès. Comment expliquer alors que le roman urbain – sans parler de la littérature tout court – apparaisse si tard sur les bords du Saint-Laurent ? Bien des chercheurs,

.....

1. André Lachance, *la Vie urbaine en Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1987.

et diversement, ont tenté de répondre à cette question du retard du roman urbain. Et disons-le, nous sommes toujours ici, en cherchant une réponse à cette question, aux confins de la frontière du politique.

Peut-être des chercheurs extérieurs apparaîtront-ils plus crédibles, ou du moins plus neutres. Citons par exemple la professeure Yannick Resch de l'université d'Aix-en-Provence qui, dans un article intitulé *Mythologies urbaines*, écrit « Si Montréal fait problème comme ville de fiction, c'est qu'elle a été un espace difficile à conquérir et douloureux à habiter »<sup>2</sup>. Dès 1968, le professeur de l'université de Sherbrooke, Antoine Sirois, affirme dans son livre *Montréal dans le roman canadien* : « Le fait que plus de la moitié des romanciers ne peuvent parler de Montréal sans évoquer l'affrontement des races est profondément significatif »<sup>3</sup>. Maurice Arguin poussera plus loin l'analyse en 1989 en sous-titrant son livre *Le Roman québécois de 1944 à 1965, Symptômes du colonialisme et signes de libération*.<sup>4</sup> De toute façon, on pourrait citer ici une infinité de gens dont des écrivains majeurs comme Hubert Aquin, Paul Chamberland, Gaston Miron qui collaborèrent à Parti Pris. On peut d'ailleurs penser que pour échapper à cette analyse, beaucoup d'universitaires se sont adonnés à des études plus formalistes qui les sortaient d'une Histoire qui n'en finit pas.

Quoi qu'il en soit, cette approche fondée, si elle ne tombe pas dans le simplisme, laisse de grands points d'ombre. Il faudrait aller plus loin et voir comment ce que l'on a appelé la Conquête dans la langue de l'Autre a déstabilisé toute l'organisation d'une société, décapité ses élites moins celles du clergé, on ne l'a pas assez noté, et infirmé sa

2. Yannick Resch, « Mythologies urbaines », *Littérature du Québec*, Vanves, EDICEF, 1994, collection Histoire littéraire de la francophonie, Universités francophones AUPELF/UREF.

3. *Montréal dans le roman canadien*, Montréal, Paris (et) Bruxelles, Marcel Didier, 1968, p. 45.

4. *Le roman québécois de 1944 à 1965*, Montréal, l'Hexagone, 1989.

langue elle-même encore plus que sa religion. Il se crée alors ici un immense retard civilisationnel ; destitution des classes dirigeantes, nouveau codage politique, effondrement de l'économie au profit d'un groupe de marchands anglais, des anciens sujets de Sa majesté, qui revendiquent en leur faveur le roi George III, la religion anglicane protégée par le Serment du Test, la nouvelle langue officielle et tous leurs contacts dans la nouvelle métropole.<sup>5</sup> On peut donc comprendre que la vie culturelle soit ainsi profondément perturbée et la vie littéraire tout à fait secondaire.<sup>6</sup> Dans un tel contexte, la littérature apparaîtra plus d'un demi-siècle plus tard, le plus souvent sous des dehors moralisants (les Satires de Michel Bibaud, par exemple) ou avec des préoccupations utilitaires, On peut penser alors à Étienne Parent, un journaliste et essayiste prolifique. D'ailleurs, notons-le, dans cette société problématique au sens où l'entend Goldmann, l'essai va rester et pour longtemps un genre majeur.

Pour mieux illustrer l'insuffisance, pour ainsi dire, d'une lecture trop collée sur le vécu politique, recourons à un exemple du premier roman important qui se passe en ville, *les Demi-Civilisés*<sup>7</sup>, et qui mériterait qu'on le prenne davantage en compte à cet égard. Il s'agit de celui de Jean-Charles Harvey, paru en 1934, et qui se passe à Québec. Pourquoi ne le retient-on pas généralement au titre d'un roman urbain ? Parce qu'il paraîtrait à Québec ? Pourtant, Québec est une ville assez importante, siège du Parlement

- .....
5. On peut se référer entre autres études là-dessus à Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, 1997, ou à Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec*, 2 tomes, Montréal, Fides, 1971.
  6. Pour l'histoire littéraire, je renvoie aux introductions des divers tomes du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* publiés à Montréal à partir de 1980, chez Fides, ainsi qu'aux tomes sur *la Vie littéraire*, deux sommes issues des professeurs et chercheurs de l'université Laval.
  7. Jean-Charles Harvey, *les Demi-Civilisés*, Montréal, les Éditions du Totem. Jean-Charles Harvey fait une version en partie différente aux éditions de l'Homme, en 1962. On consultera avec profit, l'article de Guildo Rousseau, un spécialiste de l'œuvre de Harvey, dans le deuxième tome du DOLQ (*Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*).

et lieu symbolique d'une nation française et catholique. Peut-être aussi parce qu'il fut peu lu ayant été retiré par son auteur à la demande du cardinal Villeneuve qui l'a tout simplement et très rapidement mis à l'index. : « ce livre est prohibé par le droit commun de l'Église. Nous le déclarons tel et le condamnons aussi de Notre propre autorité archiépiscopale. Il est donc défendu, sous peine de faute grave, de le publier, de le lire, de le garder, de le vendre, de le traduire ou de le communiquer aux autres »<sup>8</sup> écrit l'archevêque de Québec dans *la Semaine religieuse* du 25 avril, moins de trois semaines après l'achèvement d'imprimer. C'est le premier ministre libéral Alexandre Taschereau lui-même qui sert d'intermédiaire entre le cardinal et l'auteur pour que ce dernier, aussi journaliste et que son journal vient de renvoyer, fasse amende honorable, sous promesse de retrouver un poste dans la fonction publique. Cet incident en dit long sur le contrôle clérical de nos lettres d'autant plus que Harvey avait déjà eu à se défendre, dès 1922, avec la parution de son roman *Marcel Faure*<sup>9</sup>, où il avait eu le malheur d'évoquer une scène d'amour physique puis d'avoir osé critiquer le système d'éducation, sous le contrôle de clergé. Le romancier avait alors été défendu par l'abbé Camille Roy, de tendance terroiriste, mais protecteur des lettres québécoises.

Mais que disait donc ce roman de Jean-Charles Harvey *les Demi-Civilisés* ? Rien en fait pour écrire à sa mère, comme on dit. Le héros Max Hubert aime autant la liberté que la gente féminine. Il a le sang latin et l'ardeur libertaire, ce qui n'en fait pas un obsédé, loin de là. Lui et Dorothée Meunier envisagent de vivre ensemble hors mariage., projet déjà irrecevable. Mais il advient que les amants sont victimes du passé de Luc Meunier, en principe le père de Dorothée, mais qui se révèle plutôt être le meurtrier d'Abel Warren, amant de sa femme et vrai père de

8. Cité par le professeur Guildo Rousseau dans son article du tome 2 du DOLQ.

9. Voir l'article du même spécialiste dans le même tome à l'entrée *Marcel Faure*.

Dorothée. Or, ce Meunier estimé et riche, honoré de la Légion d'honneur, des Ordres de Saint-Grégoire et du Saint-Sépulcre<sup>10</sup>, n'est justement qu'un faussaire social. Pour faire bref, disons donc que le roman de Harvey, ce dernier était associé de près au parti libéral et remplissait la fonction de journaliste, ne passe pas inaperçu. D'autant plus qu'il se déroule dans la bourgeoise ville de Québec, en partie sur la Grande-Allée où demeure le gratin d'une société. Le clergé y est accusé, par le biais de l'imaginaire, d'exercer un pouvoir excessif sur la vie civile et sociale et Jean-Marie Rodrigue Villeneuve, cardinal et archevêque, illustre cela à merveille en jouant de la censure au nom du Droit canonique.

Même si le roman de Harvey n'est pas d'une écriture exceptionnelle, il annonce déjà ceux que j'appelle les romanciers de l'intérieur et qui produisent leur œuvre pendant les décennies quarante et cinquante. Ils s'appellent Robert Charbonneau – que Jean-Charles Falardeau reconnaît comme très important au niveau social ainsi que Roger Lemelin –, Robert Élie, Jean Filiatrault, André Langevin – un romancier remarquable qui écrit *Poussière sur la ville*, un roman de 1953 devenu un classique –, André Giroux, Jean-Jules Richard et plusieurs autres qui vont tous faire un procès souvent implacable de la société comme le fait *Mathieu* de Françoise Loranger, la romancière d'un roman qui se fera dramaturge et qui avec Marcel Dubé et Gratien Gélinas vont jouer du scalpel dans l'hypocrisie d'une société le plus souvent rattachée à la ville. Jean-Charles Harvey annonce encore la critique sociale virulente du frère Untel qui, dans ses *Insolences*<sup>11</sup> de 1960, va aussi dénoncer un système d'éducation archaïque, une société sclérosée sous les auspices de Notre-Dame-de-la-

.....  
10. Ce sont des décorations données dans des pays catholique par le Vatican.

11. *Les Insolences du frère Untel*, Montréal, les Éditions du Jour, 1960, furent un best-seller qui atteint plus de 100 000 exemplaires en quatre mois, du jamais vu. Voir l'article du soussigné dans le tome IV du DOLQ.

trouille et un clergé paternaliste à souhait. Cette fois-ci, contre un clergé en partie furieux, le frère Desbiens bénéficie de la protection du cardinal de Montréal qui a ses alliés à Rome.

Tout cela nous amène donc à juger de l'influence nocive du clergé sur l'orientation de nos lettres. Harvey qui avait dénoncé la dépossession économique des Québécois dans *Marcel Faure* y décrie aussi la censure cléricale sur l'avancement de l'éducation, des idées, de la liberté. Il souligne en même temps, à son insu peut-être, que la **grande noirceur** attribuée au seul Maurice Duplessis dure depuis beaucoup plus longtemps et s'avère être indirectement un effet de « conquête ». Sans vouloir entrer dans tous les méandres de l'Histoire<sup>12</sup> et pour mieux cerner cette opposition ville / campagne, disons quand même que cette dite noirceur est facilitée par l'Acte d'Union en 1840, autant après l'échec du régime de l'Acte constitutionnel de 1791, un échec calculé selon des historiens comme Maurice Séguin par exemple, que l'échec du mouvement des Patriotes, exaspérés par la conduite des Gouverneurs du Bas-Canada. C'est alors que commence, et c'est une réalité sur laquelle on n'a pas suffisamment insisté, le long règne de la chape de plomb qui va peser sur la société canadienne-française avec l'arrivée de l'évêque montréalais ultramontain, Ignace Bourget, qui sera là pour plusieurs décennies et qui fera la lutte à l'Institut canadien allant jusqu'à en excommunier les membres en 1869, eux dont la vocation est de favoriser la lecture des œuvres françaises, en partie à l'index. L'Union marque donc, pour ce petit collectif français et catholique sous tutelle anglaise, un bien mauvais alignement des planètes avec l'évêque Bourget, la reine Victoria et Pie IX, un pape au long règne aussi, que l'on croyait moderne, et qui va publier en 1864 le

.....  
12. Pour avoir des repères historiques à portée de la main, on peut consulter avec profit Jean Provencher, *Chronologie du Québec / 1534-1995*, Montréal, BQ, 1996. Une mise à jour jusqu'à 2000 est prévue.

Syllabus des erreurs dites modernes. On a trop souvent parlé de « la grande noirceur » en l'attribuant au seul régime duplessiste<sup>13</sup> alors qu'il n'était que la fin de 120 ans d'une forme de césaro-papisme.

C'est pendant cette période de notre long XIX<sup>e</sup> siècle qui vient mourir vers 1930 selon le professeur Henri Tuchmaier qui l'affirme dans sa thèse malheureusement non publiée et intitulée « Évolution de la technique du roman canadien-français » (Laval, 1958) que la ville sera mise à l'écart de l'imaginaire québécois, sauf pour en dire du mal. Sur le modèle de *la Terre paternelle*<sup>14</sup> de Patrice Lacombe, en 1846, un canevas de nombreux romans s'installe où la campagne est privilégiée, la fidélité à la terre, à la famille, à la foi et à la langue mise en exergue, et la ville conspuée. Dans un Québec qui s'urbanise et dont la ville devient le nouveau milieu de vie, on offre une contre-image urbaine et une sur-valorisation de la vie terrienne. Il faut ajouter à cela, le guet que font les critiques, souvent des clercs ou des gens issus de leurs collègues classiques et privés, des œuvres qui oseraient trop sortir des sentiers battus. C'est ainsi qu'on condamne le poète Eudore Évanturel qui publie dans ses *Premières Poésies*<sup>15</sup> des beaux vers qui seront ses derniers en 1878. Ses poèmes sont jugés sensuels et dangereux. Le poète de 26 ans ressemble déjà aux héros romanesques tourmentés de la décennie de 1940 et qui déambulent avec leur angoisse quand il écrit : « Quand je n'ai pas le cœur prêt à faire autre chose, / Je sors et je m'en vais, l'âme triste et morose, / Avec le pas distrait et lent que

13. Maurice Duplessis, qui se fit élire en s'alliant à des libéraux déçus qu'il trompa vite, fut premier ministre du Québec, sous la bannière de l'Union nationale qu'il fonda, de 1936 à 1939 et de 1944 jusqu'à sa mort en 1959. Sa mort et celle de Pie XII, l'année précédente, ont favorisé l'accélération de la modernité québécoise.

14. Patrice Lacombe, *la Terre paternelle*, dans l'« Album littéraire et musical de la Revue canadienne », février 1846; signalons l'édition de 1972, à Montréal, chez H.M.H. Voir l'article de Maurice Lemire dans le tome 1 du DOLQ.

15. Voir l'article de Guy Champagne, qui a aussi fait une édition critique de l'œuvre, dans le tome 1 du DOLQ.

vous savez, / Le front timidement penché vers les pavés, / Promener ma douleur et mon mal solitaire / (...) Je me sens mieux. Je vais où me mène mon cœur... ». Au début du XX<sup>e</sup> siècle, beaucoup de poètes influencés par la ville de Montréal où ils vivent, ne sont pas pris en considération parce qu'ils s'intéressent à ce qui se publie à Paris. On les appelle même « parisianistes » ou « exotiques »<sup>16</sup>, étrangers doublement dans leur propre pays.

Cette littérature du terroir n'est pas toujours banale. Elle a au moins l'avantage de puiser dans le milieu des sujets d'inspiration, même si elle apparaît le plus souvent passéiste et surannée. Pendant la décennie trente, ses romans les plus remarquables adviennent comme un chant du cygne du roman de la terre, surtout avec *Menaud, Maître-Draveur*<sup>17</sup> du curé de Clermont, en Charlevoix, Félix-Antoine Savard, un roman de grande prose poétique diversement interprété et le volumineux *Trente Arpents*<sup>18</sup> de Ringuet (docteur Philippe Panneton) où la terre est finalement présentée comme une marâtre. Dans ce dernier roman, déjà la ville est en coulisse et annonce un nouvel acte dans le champ littéraire québécois. Curieusement, on ne sait trop pourquoi, de nombreuses femmes accèdent enfin à l'écriture, sans pseudonyme comme Laure Conan, Madeleine ou Françoise. Les unes sont romancières sans être remarquées ni remarquables. Pourtant, j'ai souvent suggéré aux féministes de lire des romans de Lucie Clément ou Laetitia Filion où la ville est déjà présente pour mieux saisir la mise en imaginaire de structures sociales qui les dépossèdent. La plupart sont poètes comme Rina Lasnier, une grande moderne, ou Alice Lemieux, qui publie déjà en

.....  
16. Ce sont souvent les poètes les plus modernes du Québec. On peut nommer Marcel Dugas, Paul Morin, Guy Delahaye, René Chopin, Jean-Aubert Loranger et quelques autres.

17. Félix-Antoine Savard, *Menaud, Maître-Draveur*, Québec, librairie Garneau, 1937. Voir l'article de François Ricard dans le tome 2 du DOLQ.

18. *30 Arpents*, Paris, Flammarion. Voir l'article signé par Antoine Sirois dans le tome 2 du DOLQ.

1926 et 1928, Jovette-Alice Bernier (*La chair décevante*, 1931), Medjé Vézina (*Chaque heure a son visage*, 1934), Cécile Chabot (*Vitrail*, 1939)...<sup>19</sup> En un sens, avec la guerre qui est aux portes et va émanciper les femmes, redonner contradictoirement la dignité à des chômeurs qui vont partir faire la guerre, tout est en place pour l'arrivée des deux premiers auteurs qui vont inscrire de façon définitive la ville dans notre imaginaire.

La première est une femme, fille des grandes plaines du Manitoba, institutrice de métier, qui rêvait d'être une femme de théâtre et qui s'installe à Montréal après un séjour en Angleterre et en France. Décidée à vivre du journalisme et de son écriture, installée dans la ville haute de Westmount où vit le gratin anglo-saxon, elle découvre au hasard de ses longues marches dans la ville le quartier populaire de Saint-Henri. Elle y voit la misère, le chômage, les effets de la crise sur le petit peuple et, comme elle l'avouera plus tard à la journaliste Judith Jasmin<sup>20</sup>, l'indignation deviendra le moteur de ce qu'elle en écrira dans un long roman dont le titre évite un anglicisme courant, s'intitulant *Bonheur d'occasion* plutôt que « Bonheur de seconde main ». Dans son article très documenté du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*<sup>21</sup>, Antoine Sirois dégage très bien les perspectives que plusieurs exégètes de cette œuvre ont fait valoir. Dans l'optique sociolittéraire, la composition de l'espace et son organisation apparaissent très importants. Saint-Henri est un espace fermé, confronté à la richesse voisine et à la tentation de s'échapper de manière transfuge. Le monde n'y arrive que de manière lointaine sauf par cette guerre qui apparaît scandaleusement à plusieurs personnages – Azarius, Emmanuël – comme une manière de se sortir de la misère. On pense par exemple à

19. Pour l'ensemble de ces auteures, on peut consulter les tomes 2 et 3 du DOLQ.

20. Lors d'une émission de Radio-Canada, télévision, le 30 janvier 1961.

21. Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion*, Montréal, Société des Éditions Pascal, 1945. Voir le tome 3 du DOLQ.

cette séquence émouvante de Rose-Anna Lacasse épluchant ses pommes de terre et déposant les pelures sur une feuille du journal où elle lit à la sauvette que des peuples entiers sont déportés, là-bas, dans la lointaine Europe, comme elle, qui va année après année, chercher un logement de plus en plus minable avec une famille qui grossit et des revenus qui diminuent.

Assez curieusement, cette pauvreté populaire d'une vie de quartier à Montréal fait la fortune de l'œuvre dont on vend 3000 exemplaires rapidement, qu'on réédite, entre autre chez Flammarion du côté européen, qui gagne le prix Fémina, qu'on traduit en plusieurs langues. Gabrielle Roy, dans un « horizon d'attente » qui lui est favorable en ces temps troublés, vient de toucher un sujet sensible, la sortie d'une « grande noirceur » par la « grande guerre » pour tout un prolétariat urbain qui sert depuis des décennies de main-d'œuvre à bon marché. Mais son œuvre, à ses yeux, n'a pas de portée politique. Ce sont plutôt des critiques qui feront ce type de rapprochement en rappelant que dans ce Québec urbain à 63 %, plus de 85 % de l'entreprise anglophone occupe la puissance financière du territoire. Le cinéaste Claude Fournier<sup>22</sup> a bien rendu cela symboliquement par ce train venant de l'ouest, du côté d'Ottawa qui a imposé la conscription, avec toute la ferraille de la guerre et de l'économie, un train qui d'ailleurs, dans Saint-Henri, ne fait que déranger, passant d'un lieu à un autre dans le vacarme et sans jamais s'arrêter, le ventre plein d'une richesse aveugle à destination obscure.

Plutôt que l'idéologie, *Bonheur d'occasion* voisine plutôt la dimension morale où Emmanuël Létourneau parle de fraternité humaine. Un passage, trop peu cité dans les nombreuses analyses, reste pourtant touchant, à ce point qu'on y sent aussi le point de vue de l'auteure elle-même

.....

22. Pour les références exactes des films cités dans cette communication, on pourra consulter avec intérêt l'ouvrage de Michel Coulombe et Marcel Jean, *le Dictionnaire du cinéma québécois*, Montréal, Boréal, 1988.

qui traduit en même temps ses personnages. C'est quand Azarius Lacasse, au restaurant *les Deux Records*, fait l'apologie de cette **pauvre France** occupée avec une éloquence naïve et touchante tout à la fois. Alors qu'Azarius évoque la beauté de la France, quelqu'un lui demande s'il l'a déjà vue. Et Azarius de parler de la chaleur du soleil, de la clarté des étoiles qu'on n'a point vues mais qui nous atteignent, nous réchauffent, nous éclairent. Le texte du roman lui fait dire : « Si la France périssait, déclara-t-il, ça serait comme qui dirait aussi pire pour le monde que si le soleil tombait. » Qu'ajoute alors la narratrice ? Ceci : « On fit silence. Tous ces hommes, même les plus durs, les plus taciturnes, aimaient la France. Il leur était resté à travers les siècles un mystérieux et tendre attachement pour leur pays d'origine, une clarté diffuse du fond de l'être, une vague nostalgie quotidienne qui trouvait rarement à s'exprimer mais qui tenait à eux comme leur bonne foi tenace et comme leur langue encore naïvement belle. Mais d'entendre cette simple vérité énoncée par l'un d'eux les étonnait, les gênait même comme s'ils se fussent avisés soudain qu'ils s'étaient découverts les uns aux autres. »

Le critique Gilles Marcotte, qui trouve le style de *Bonheur d'occasion* plutôt terne mais de ton juste, attribue une partie de son succès au fait que Roy, venue d'ailleurs, regarde Saint-Henri avec des yeux neufs. Cette raison me semble aléatoire. Ce serait pour cela que *les Velder*<sup>23</sup> de Robert Choquette, 1941, et qui se passe aussi à Montréal dans une pension de l'Est de la ville, mériterait moins le signalement de roman urbain ? Cet auteur n'aurait-il pas plutôt préparé le lectorat de Gabrielle Roy par un feuilleton radiophonique, « la Pension Velder », très suivi de 1938 à 1942 et dont s'inspire fortement le roman éponyme de 1941 ? Il faut encore tenir compte des changements sociaux qui voient évoluer la société québécoise au début de la décen-

.....  
23. Robert Choquette, *les Velder*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1941. Voir l'article de Renée Legris dans le tome 3 du DOLQ.

nie quarante : vote des femmes, instruction obligatoire, enseignement primaire gratuit, travail des jeunes filles dans les usines de guerre en particulier...L'univers traditionnel canadien-français éclate et le romancier Roger Lemelin, qui comme Gabrielle Roy n'est pas issu du collège dit classique, l'illustre à merveille dans ce que l'on peut considérer comme une trilogie à cause de personnages récurrents, en particulier Denis Boucher, une sorte de double de Jean Lévesque. Premier des trois romans, *Au pied de la Pente douce* paraît en 1944, un an avant *Bonheur d'occasion*, suivi des *Plouffe* en 1948 et de *Pierre le Magnifique* en 1952, les trois romans paraissant aussi subséquentement chez Flammarion<sup>24</sup>.

Le sociologue Jean-Charles Falardeau, auteur de la très belle étude théorique *Imaginaire social et Littérature*<sup>25</sup>, a bien illustré le bouleversement de l'univers ancien en analysant cette trilogie dans son livre *Notre société et son roman*<sup>26</sup>. Il démontre comme cet univers romanesque se défait du roman de 1944 à celui de 1948, puis à celui de 1952. *Au pied de la Pente douce* et les *Plouffe* nous mettent en présence d'un univers fermé, une paroisse de la basse-ville de Québec dominée entièrement par le curé qui veille sur ses ouailles, des « soyeux » ou petits fonctionnaires et des « mulots », gens vivant en creusant l'aqueduc municipal qui descend dans la ville basse. Car, il faut le dire, il y a une coupure entre ce niveau urbain, populaire et ouvrier, et la haute ville, lieu de la bourgeoisie et de la culture où se passait le roman *les Demi-Civilisés* évoqué plus haut. On ne va pas d'un niveau de ville à l'autre, c'est comme une image

24. Roger Lemelin, *Au pied de la Pente douce*, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944; *les Plouffe*, Québec, Bélisle, 1948; *Pierre le magnifique*, Québec, Institut littéraire du Québec, 1952. On peut consulter le tome 3 du DOLQ. pour les articles de Maurice Arguin pour les romans de 1944 et 1952 et de Jean-Charles Falardeau pour *les Plouffe*.

25. Jean-Charles Falardeau, *Imaginaire social et Littérature*, Montréal, Hurtubise HMH, 1974.

26. Jean-Charles Falardeau, *Notre société et son roman*, Montréal, Éditions HMH, 1967.

de l'interdit. Le micro-espace de la paroisse du curé Folbèche se joue aussi au niveau familial où dans la famille Plouffe, la mère Joséphine agit comme le relais du curé et veille au grain, à l'intérieur du logis, micro-espace dans le micro-espace. Le mari, Théophile – on voit la symbolique des noms –, typographe, est un ardent patriote qui, seul, refusera de pavoiser pour la visite de la reine d'Angleterre. Plus axée sur la paroisse dans le premier roman, comme si c'était là *le personnage*, la famille devient plus typée dans *les Plouffe* avec Napoléon, l'aîné, entraîneur de Guillaume, le sportif de la famille qui se fera arrêter pour avoir voulu montrer au couple royal quel lanceur il était, Ovide qui aime l'opéra et parle bien et qui tâtera du monastère, Cécile la « vieille fille » qui doit se cacher pour sortir avec un homme marié.

Déjà, dans *les Plouffe*, le curé a perdu la main sur sa paroisse qui prend l'eau comme un vieux bateau. Le brave prêtre illustre bien ce bas clergé qui ne comprend pas que l'université Laval, de charte pontificale, reçoive des protestants aux cours d'été de français et qui, en plus, viennent jouer à la balle-molle dans la cours du collège des frères exposant ainsi ses paroissiens à l'hérésie ! Mais là où la coupe déborde, c'est lorsque qu'à la demande du cardinal, le même cardinal qui fait condamner *les Demi-civilisés* et que l'on retrouve comme personnage dans *le Ciel de Québec* de Ferron, une procession contre la guerre monte jusqu'à la haute-ville pour découvrir que l'archevêque et primat de l'Église canadienne est en faveur de la conscription, laissant se perdre dans la côte toutes les prières que les curés de basse-ville ont fait faire contre ! Un personnage regarde tout cela, qui devient par la suite journaliste, c'est Denis Boucher. Dans *Pierre le magnifique*, on le retrouve sceptique et un peu voyeur social. Entre temps, le père Plouffe qui a fait grève au journal de l'archevêché se fait virer et paralyse, lui qui fut champion cycliste. Il mourra terrassé en voyant que son fils Guillaume s'est enrôlé. À la fin, comme Falardeau a bien su le démontrer par l'étude spatio-tem-

porelle, le monde des micro-espaces a fait place à une ville plus ouverte, où la tension haute-ville / basse-ville s'est beaucoup atténuée. L'image finale des *Plouffe* est significative de l'éclatement du micro-espace rural transposé en ville. On y voit Joséphine, qui vient de lire une lettre du front dans laquelle son fils lui raconte qu'il a tué beaucoup d'Allemands, sortir sur sa galerie et crier, toute bouleversée, à tout venant : « C'est pas croyable, Guillaume qui tue des hommes » ! Cette œuvre de Roger Lemelin, populaire et populiste, va passer par la télévision et obtenir une cote d'écoute longtemps enviée pendant la décennie cinquante. En 1981, Gilles Carle fera des deux premiers romans un film intitulé *les Plouffe*.

Cette transformation sociale par des romans d'inspiration urbaine comme ceux de Harvey, Roy ou Lemelin se poursuivra après la Révolution tranquille dans plusieurs œuvres remarquées. Du côté de Montréal, on peut penser à des auteurs comme Yves Beauchemin et Claude Jasmin, pour n'en nommer que deux. Le premier se fait connaître surtout avec *le Matou*<sup>27</sup>, une œuvre devenue best-seller international, traduite en plus de 15 langues et transformée en film par Jean Beaudin. Beauchemin récidive et compose d'autres romans volumineux et vivants comme *Juliette Pomerleau*, en 1989, ou son plus récent qui s'intitule *les émois d'un marchand de café*. Comme Michel Tremblay, son œuvre fréquente le Plateau Mont-Royal. Quant à Claude Jasmin, comme Gabrielle Roy ou Roger Lemelin, il décrit surtout la petite vie de quartier bigarrée, fermée et autosuffisante, avant l'invention des grandes surfaces commerciales. Vie heureuse, pourrait-on ajouter, en se référant à son roman *la Petite Patrie* qui décrit le quartier Villeray de son enfance et que va reprendre avec succès le petit écran.

27. Pour les romans écrits après 1980, on trouvera les références dans les catalogues des maisons d'édition. Un bon nombre de ces romans existent en édition de poche.

On pourrait, maintenant que la ville est partie importante de l'imaginaire québécois, parler encore longuement du roman de l'espace urbain. Je m'en tiendrai, à deux derniers exemples. Avec le premier qui vous est sans doute connu, à savoir *la Grosse Femme d'à côté est enceinte*<sup>28</sup> de Michel Tremblay paru en 1978, et partie initiale d'une longue suite de romans imbriqués dans le même univers romanesque, je voudrais montrer les analogies de cette œuvre avec celle de Gabrielle Roy ou de Roger Lemelin, dont la présence de la guerre est en fond de scène. Il serait intéressant d'opposer par exemple les deux discours sur la participation à la guerre d'Azarius Lacasse et de Gabriel, mari de la Grosse Femme, ou de comparer la temporalité de chacun des romans, le récit de Tremblay, surtout dramaturge dans la première partie de sa carrière d'écrivain, étant construit comme une pièce remplissant le 2 mai 1942, de rapprocher les espaces urbains de Saint-Henri, de Saint-Sauveur ou du Plateau Mont-Royal., ou de faire une réflexion sur le parler populaire des trois romans, parler qui a tellement fait couler d'encre au Québec. Mais, ce qui est intéressant en particulier, c'est de voir une même période historique par la lentille de ce qu'Escarpit appelle les générations littéraires. Il est bien clair que dans le cas de Tremblay, le narrateur revient sur un passé dont il a assumé les événements, quelque chose comme un petit-enfant de Rose-Anna Lacasse ou de Joséphine Plouffe qui s'est fait écrivain. Le point de vue n'est plus du tout le même.

Malgré le drame des histoires concurrentes de Victoire, amoureuse de son frère Josaphat-le-violon, ou de Ti-Lou, la glorieuse prostituée d'Ottawa, c'est comme un appel de salut et de libération qu'il faut voir dans *la Grosse Femme d'à côté est enceinte*. Il y a ici une volonté d'en finir avec le mensonge. À la différence des œuvres des romans de l'intérieur où les héros vivaient leur drame dans la difficulté de communiquer, *le Temps des hommes* (1956) d'André

.....  
28. Michel Tremblay, *la Grosse Femme d'à côté est enceinte*, Montréal, Leméac, 1978.

Langevin en étant l'exemple le plus frappant, chez Tremblay quelqu'un écoute toujours quelqu'un, Béatrice écoutant Richard, la Grosse femme écoutant Gabriel, ou Albertine, ou Laura, Josaphat écoutant Victoire ou Marcel; et Florence, mystérieuse mère des tricoteuses de l'Histoire, toutes en couleurs voisinant la mort, Rose, Violette et Mauve, écoutant la mémoire même des générations qui passent et qui forment le tramé d'un même collectif. D'ailleurs, le nom de Victoire n'est-il pas symbolique pour un peuple marqué par le syndrome de l'échec? Et que signifie aussi cette attente de la délivrance de sept femmes enceintes sinon la suite du monde, un peu comme le poète Miron appelait sa fille Emmanuelle et l'écrivain Hubert Aquin, son fils Emmanuël!

Parlant de Miron justement, on pourrait aussi, à propos de ce roman de Tremblay, revenir à sa notion du **dedans** et du **dehors** dans ses importantes « Notes sur le non-poème et le poème » de *l'Homme rapaillé*<sup>29</sup>. Par exemple, le drame du petit Richard lui vient de ne point pouvoir réconcilier le dedans et le dehors. « Dehors était le seul refuge... » écrit significativement le narrateur en évoquant le milieu de vie de ces trois familles qui vivent ensemble. C'est aussi le cas de Marie-Louise Brassard, toujours à la fenêtre, derrière le rideau, non pour écornifler mais comme pour échapper au vide. Le narrateur nous la présente comme un « pur produit de l'ignorance, de l'intolérance d'une société rurale » et l'air de rien, il stigmatise une telle société dont « l'envie, l'hypocrisie et la culpabilité (sont les) trois vertus essentielles ». C'est justement Tit-Lou, celle qui a assumé son histoire, qui ne veut pas mourir sans jonction avec l'extérieur, fenêtre ouverte, ce qui l'amènera à mourir debout. Entre le petit Marcel qui s'adonne au rêve et Jean-le-Maigre *d'Une saison dans la vie d'Emmanuël*<sup>30</sup> qui se voue à l'écriture

29. Gaston Miron, *l'Homme rapaillé*, Montréal, les Presses de l'université de Montréal, 1970. Voir l'article du soussigné dans le tome 5 du DOLQ.

30. Marie-Claire Blais, *Une saison dans la vie d'Emmanuël*, Montréal, les Editions du Jour, 1965. Voir l'article d'Annette Hayward dans le tome 4 du DOLQ.

et dévoie sa grand-mère, elle pourtant l'image de la fidélité historique à une vocation de crucifié, un pont peut être fait de la ruralité à l'urbanité, de la dépossession à la quête identitaire, de la conformité à la nouveauté, du monde ancien à la modernité.

C'est ce qu'a illustré de manière magistrale le romancier Jacques Ferron, un docteur et écrivain qui serait peut-être un Nobel de la littérature si le Québec était un pays détaché de la littérature française par son statut politique. Je termine d'autant plus volontiers par lui que Ferron ne retient pas un jugement aussi sévère que le mien sur le rôle de l'Église québécoise dans notre vécu collectif, ce qui soulignera d'autant la relativité des points de vue. Ce médecin populaire, disciple de Foucauld, et qui met en situation romanesque la folie qu'il côtoie à Saint-Jean-de-Dieu – qu'on lise *l'Amélanchier* ou *les Roses sauvages* – écrit en 1969 ce qu'il appelle une **chronique** et que le professeur Alonzo Leblanc estime être la mise en place d'une véritable mythologie québécoise. Il voit dans cette « fresque sociale » de plus de deux cents personnages une des œuvres majeures de cette décennie. Et l'écrivain Victor-Lévy Beaulieu partage ce point de vue en reconnaissant avoir lu *le Ciel de Québec* une quinzaine de fois et y avoir toujours appris quelque chose, puisque d'après lui, un écrivain n'est rien s'il n'apprend pas quelque chose à un commensal de l'écriture : « Si Ferron avait été sud-américain, ses livres auraient été traduits partout. » affirme Beaulieu au *Devoir* à propos de sa pièce *la Tête de Monsieur Ferron et les Chians*.

Dans *le Ciel de Québec*<sup>31</sup> qui se passe en 1937 dans la capitale, lieu de pouvoir, autant politique qu'ecclésiastique, les principaux personnages sont des clercs, catholiques tout aussi bien que protestants, et des hommes politiques, tant québécois que fédéraux auxquels s'ajoutent aussi des

31. Jacques Ferron, *le Ciel de Québec*, Montréal, les Éditions du Jour, 1969. On lira avec intérêt l'article d'Alonzo Leblanc dans le tome 4 du DOLQ. C'est là qu'est faite la citation de Victor-Lévy Beaulieu.

artistes, poètes comme Hector de Saint-Denys Garneau ou Anne Hébert, peintres comme Paul-Émile Borduas. *Le Ciel de Québec* peut donc s'interpréter alors comme un lieu, un climat, un pays ou tout simplement comme la récompense promise aux élus et dont on voit l'immense azur. Dans ce roman fourmillant de personnages, tout se joue au fond sur l'ouverture d'une nouvelle paroisse, secteur mal famé de la grande paroisse de Saint-Magloire, en Etchemin. En fait, le jeune vicaire de la grande paroisse est allé y jeter le feu du ciel avant de se retrouver momentanément à Saint-Michel-Archange. Le cardinal, toujours notre cardinal Villeneuve, s'y rend donc, accompagné de deux grands ecclésiastiques, monseigneur Camille et monseigneur Cyrille, deux messieurs du Séminaire. Dans les faits, grâce à un index historique des noms, on peut reconnaître en eux le littéraire abbé et universitaire Camille Roy, prolifique auteur et défenseur de nos lettres mais ici poète et signataire des *Stances agricoles* que l'évêque anglican, Frank-Anacharcis Scot admire comme tel. Dans ce livre où l'humour est souverain, il y a une scène bidonnante où l'évêque Scot que fréquente, à titre littéraire, monseigneur Camille, demande à ce dernier la différence entre ce que lui crient parfois des passants sur la rue, à savoir, « tabernacle de grande hostie » ou « grande hostie en tabernacle ». Et son visiteur de lui expliquer longuement qu'il y a, malgré la ressemblance qui révèle « la surprise et la considération », une légère irrévérence dans la première expression !

À l'inverse de monseigneur Camille, monseigneur Cyrille est un ecclésiastique austère et de religion plutôt terroriste. La retraite de deux semaines, qu'il va prêcher à Sainte-Catherine, paroisse de curé Rondeau qui aime bien le vin et la chasse et où habitent Orphée et Eurydice (les poètes Garneau et Anne Hébert), tient de la tradition classique des grands exercices ignaciens. Les paroissiens adorent fréquenter les sermons de la retraite qu'ils voient beaucoup comme un haut exemple de rhétorique. Avec de tels monseigneurs, le cardinal, ancien missionnaire oblat

dans l'Ouest canadien, peut toujours pondérer les jugements opposés de ses deux conseillers. Il a d'ailleurs confié à l'abbé Camille la réhabilitation du jeune vicaire incendiaire des méchants, l'abbé Louis de Gonzague Bessette dont il veut faire le nouveau curé de la nouvelle paroisse du ruisseau des **chians**.

Mais Ferron ne manque pas de mettre en contrepartie de cette trame cléricale de l'histoire, la joute politique des Olympiens (les fédéraux autour du ministre Ernest Lapointe) et des prométhéens (autour du premier ministre Maurice Duplessis). Ferron y a d'ailleurs finement choisi son camp, *le Ciel de Québec*, et sa vision du monde passe par la réconciliation avec l'histoire. D'une part, dans cette projection mythologique, l'enquébecquoisement de Frank Anacharcis Scot, junior annonce la paix politique avec les Anglais deux cent cinquante ans après la Conquête. Par ailleurs, la fondation du petit village d'influence indienne dit des Chiquettes indique bien l'adhésion aux deux versants du monde, aux deux faces de la lune. Les dernières pages de la chronique sont magnifiques où Scot junior, traversant l'hiver pour aller construire l'église du nouveau village de Sainte-Eulalie, est reçu par Noé Cantin, encabané dans l'hiver et qui ne peut lui refuser le gîte et le couvert au nom de l'hospitalité ancienne, car dit Scot « pour lui qui tenait feu et lieu, j'étais le truchement providentiel qui déjà le tirait de son isolement, qui ensuite, colportant son nom au-delà de la paroisse dont il faisait partie un jour sur sept, le rattacherait à la nébuleuse de son peuple. » Et Scot ajoute ce passage qui traduit bien la pensée de Ferron sur le rôle historique de l'Église du Québec : « Quand on passe quatre ou cinq mois, chaque année, immobilisé par la neige, on développe une âme grégaire si exaltée, si absolue, qu'elle est naturellement religieuse et donne sa cohésion à la nation québécoise, par ailleurs individualiste et portée à la dispersion, faute d'État. » Scot sera aidé par Joseph Fauché, dont le fils s'appelle Rédempteur. **Rédempteur Fauché!**

Un nom qui traduit bien aussi l'alliance des riches et des pauvres, des **chians** et des chiens.

Et dans l'optique de cette brève conférence pour l'importance du sujet, la réconciliation aussi, à partir de la capitale, de la ville et de la campagne, devenus deux espaces de libertés et deux espaces complémentaires. A partir de cette grande analogie du *Ciel de Québec*, la ville ne sera plus un espace maudit mais un lieu de fondation du pays et la campagne pourra redevenir un espace d'épanouissement. Tout un collectif revient enfin sur terre, celle des vaches et celle des villes. Comme Paris, Québec aura sa rive droite et sa rive gauche si l'on en croit la « Conclusion » de la chronique. C'est Scot junior, fils enquébecquoisé de l'évêque anglican qui dit : « Je cheminai sur l'autre rive du fleuve vers le hameau des Chiquettes, siège de la future paroisse de Sainte-Eulalie, à six ou sept lieues de Lévis, descendant de l'échelle absurde, glorieuse et branlante d'une société qui s'édifiait tout en hauteur dans le but de toucher terre et de fonder sur la réalité mon appartenance à un nouveau pays. » C'est le ciel, oui, qui vient de condescendre à la terre et le verbe, celui de Ferron ou de Jean-le-Maigre annonciateur d'Emmanuel<sup>32</sup>, qui s'incarne et devient pays sous le *Ciel de Québec*. ♦

.....  
32. Il s'agit de l'évocation de personnages du roman *Une saison dans la vie d'Emmanuel* de Marie-Claire Blais, roman paru en 1965 et Prix Médicis 1966.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

*confiance stratégie performance*

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires  
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5  
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 [www.groupe-optimum.com](http://www.groupe-optimum.com)


Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2% en actions canadiennes et de 6,3% en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

Pour aborder la  
mondialisation  
avec confiance,  
il faut d'abord  
être soi-même.



Une nation  
**D'AMÉRIQUE ET D'AVENIR**

Québec 

[www.quebecameriques.com](http://www.quebecameriques.com)  
[www.quebecamericas.com](http://www.quebecamericas.com)



# LE SOMMET DES AMÉRIQUES

L'intégration continentale  
au Sommet des Amériques

Jean-Louis Bourque

Quelques réflexions sur la place  
du Québec dans les Amériques

Marc Dean

*Le chant des peuples ou Le droit des peuples à l'autodétermination*  
Armand Vaillancourt 1996

## L'intégration continentale au Sommet des Amériques

.....

*Jean-Louis Bourque\**

Qui n'a pas encore entendu parler du Sommet des Amériques qui se tiendra à Québec du 20 au 22 avril 2001 ? Dans la capitale nationale, les préparatifs du Sommet accaparent l'attention, mais le plus souvent de façon négative ou marginale. Les chiffres sont impressionnants : 9000 participants dont 3000 délégués de 34 pays, 3000 journalistes et techniciens, 700 employés, contractuels et bénévoles pour le Sommet des Amériques proprement dit, plus un nombre presque aussi considérable pour le II<sup>e</sup> Sommet parallèle des Peuples des Amériques et 5000 policiers. Il faut s'attendre à une invasion de 15 à 20 000 personnes !

Les optimistes imaginent l'impact en termes de visibilité. Cinq minutes d'images de Québec au réseau de télévision CNN diffusé dans le monde entier, jamais la ville ne pourrait s'offrir une telle publicité. Ajoutez à cela toutes les retombées économiques directes et indirectes de plusieurs centaines de millions \$. La présence de l'événement est

.....  
\* Politicologue.

une véritable aubaine. Les pessimistes soulignent abondamment le gigantisme et l'hermétisme de l'opération, les désagréments de la logistique policière et les frustrations de l'État du Québec écarté de la table des négociations. Le Sommet dérange.

Les mesures de sécurité largement publicisées développent une véritable psychose: la contestation « appréhendée » rappelle l'insurrection appréhendée de 1970 et les mesures de guerre du gouvernement Trudeau. Le périmètre de sécurité et sa clôture grillagée évoquent le mur de Berlin. La horde de militants anti-mondialistes qui s'apprête à déferler sur la ville est perçue comme une meute de casseurs et de hooligans dont les débordements risquent d'être terriblement néfastes pour les finances et pour l'image du Québec.

Tout se passe comme si on se préparait à importer une provocation catastrophique pour la liberté des citoyens du périmètre, qui doivent être « accrédités » c'est-à-dire « fichés », et même pour la liberté des détenus de la prison qui seront provisoirement exilés pour faire place aux agitateurs professionnels.

Le souvenir des événements violents qui ont entouré chacun des sommets des « grands », et particulièrement celui de Seattle (1999) concernant l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) et qui s'est soldé par un échec, hante les organisateurs. Héberger le Sommet, est-ce un privilège empoisonné? Quels enjeux justifient le déploiement d'un tel décor? S'agit-il d'une autre de ces grand-messes politiques où l'on péroré sur les grands problèmes qui affligent l'humanité tout en négociant serré sur les moyens d'enrichir les riches?

Pourquoi cette agitation fébrile qui mobilise tant de milliers et de milliers de participants, de tous ordres confondus: chefs d'État, délégations de fonctionnaires, députés, industriels, financiers et hommes d'affaires, syndi-

calistes, environnementalistes, artistes, intellectuels, universitaires et chercheurs, étudiants et mouvements féministes ?

Parce qu'au delà des intérêts particuliers de groupes, de corporations, d'entreprises, de financiers, d'industriels, d'hommes d'affaires, de juristes, de politiciens, de scientifiques, d'universitaires, de syndicalistes, d'intellectuels, d'artistes, de journalistes, d'environnementalistes, de « féministes », d'étudiants, etc. qui veulent profiter de la vitrine qu'offre l'événement, c'est le nouveau rapport des forces contradictoires qui mènent le monde qui tente de se définir.

Ceux qui se sentent exclus des prises de décision « secrètes » au plus haut niveau tiennent dans la même ville et au même moment, pour la première fois, un sommet parallèle et le plus « mondial » possible pour résister à la mondialisation. Cette concomitance permettra-t-elle d'intégrer à la discussion sur les intérêts économiques, commerciaux et financiers le souci des valeurs démocratiques réelles, du développement durable, du développement social et culturel dans les échanges entre les trente-quatre pays des Amériques concernés ? L'inquiétude suscitée par le secret qui entoure les accords préparés par les équipes de fonctionnaires, négociateurs et lors des réunions des ministres du Commerce extérieur de l'Organisation des États américains (OÉA) sème déjà le doute sur le bien-fondé de la création d'une nouvelle Zone continentale de libre-échange des Amériques, la fameuse ZLÉA qui devrait garantir la fluidité des échanges de toutes sortes de la Terre de Baffin jusqu'à la Terre de Feu, et si possible d'ici l'an 2005.

En principe, l'instauration de ce nouveau processus de développement international vise, à long terme, l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples des Amériques, ce qui suppose nécessairement le développement et la sauvegarde de la démocratie, le respect de l'instauration de l'État de droit et des droits de l'homme. Or, la

3

négociation même du projet s'accommode assez mal du processus démocratique, nous en reparlerons plus loin.

## Le nouveau contexte mondial

Pour mieux comprendre comment ce processus de développement international a pris une telle expansion, il est important de rappeler son émergence dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Le contexte mondial a radicalement évolué depuis la fin de la seconde Guerre mondiale (1945). Après le plan américain de reconstruction de l'Europe (le Plan Marshall), on a vu naître la création de la communauté économique européenne (CEE) et le Marché commun (Traité de Rome, 1957). En 1972, on met sur pied l'Association européenne de libre-échange, une « Europe économique intégrée » qui met fin au protectionnisme qui se veut un contrepoids à la puissance des États-Unis. C'est un nouveau marché de 300 millions de consommateurs qui ne fera que s'agrandir. Après l'adhésion la Grande-Bretagne (1975), l'Europe passe de 12 à 19 pays membres.

En novembre 1989, c'est la chute du mur de Berlin qui sanctionne la fin de la Guerre froide entre les États-Unis et le bloc de l'Est. Le communisme s'effondre, la « *perestroïka* » (reconstruction) et la « *glasnost* » (transparence) n'empêchent pas l'éclatement de l'Union soviétique en 1991. Même la Chine s'ouvre timidement à l'Occident. On assiste donc au triomphe du capitalisme dans le monde, à peine tempéré par l'avancée du néolibéralisme, nouveau dogme économique universel, nouvelle religion de l'humanité.

L'Amérique latine et la Caraïbe connaissent également des transformations spectaculaires. Les mouvements révolutionnaires de gauche, socialistes, trotskistes et maoïstes s'effondrent les uns après les autres (Chili, Bolivie, Pérou, Colombie, Nicaragua, Panama, etc.), les guerres civiles font place, de plus en plus, à de vastes mouvements démocra-

tiques en faveur du développement de l'État de droit et du respect des droits de l'homme.

C'est le commencement de la fin des dictatures militaires (Brésil, Chili, Mexique, Colombie, Pérou, etc.) et le début de l'instauration de régimes plus démocratiques malgré les aléas d'un apprentissage difficile et encore fragile. Dans plusieurs de ces Républiques germe l'idée d'une mise en commun des ressources disponibles pour tenter de sortir du sous-développement chronique et de faire face ensemble à la mondialisation des échanges dans une compétition sans cesse plus féroce.

Des associations régionales voient le jour : le MERCOSUR, en Amérique du Sud (Brésil ; Paraguay ; Uruguay ; Argentine) auquel aimerait se joindre le Chili, le CARICOM en Amérique centrale, la Communauté andine, le MCCA (Marché commun centre-américain). Par contre, c'est à l'Amérique du Nord que se joint le Mexique au sein de l'ALÉNA.

Très vite le MERCOSUR, créé pour répondre aux besoins de pays devenus démocratiques après des années de dictature se bute à des divergences de politiques monétaires entre le Brésil et l'Argentine. En adoptant le dollar américain, l'Argentine a perdu le contrôle de son économie. En dévaluant sa monnaie nationale, le *réal*, le Brésil a pu éviter une récession mais pas les à-coups d'une inflation importée... On comprend vite que l'intégration économique entre ces deux pays et, a fortiori, au sein du MERCOSUR souffre de l'influence et de l'intervention systématique des États-Unis dans les affaires latino-américaines.

Pour les États-Unis, le continent américain tout entier doit devenir un immense marché libre, leur « chasse gardée » pour « faire des affaires » et exporter leur expertise en matière d'administration, de gestion et de finances publiques, leur mode de vie, « *the American Way of Life* »,

leur culture télé-idio-visuelle (sic) et leur langue insidieusement dominatrice.

En raison de leur statut d'unique superpuissance mondiale, il est permis de penser que les États-Unis considèrent la future ZLÉA comme une étape de leur rêve plus ou moins conscient de procéder à l'américanisation de la planète entière par l'instauration d'un marché unique, régi par une monnaie unique, le dollar américain, ce billet vert qui fait d'ores et déjà tant damner que saliver bien des peuples de la terre. Certains même l'ont déjà adopté comme monnaie nationale, citons le Panama, l'Équateur et l'Argentine.

Pour faciliter le libre-échange, on préconise une « charte » pour la protection des droits des investisseurs et la déréglementation des politiques sociales et environnementales des pays. C'est le début de négociations secrètes au « top niveau », sans consultations des populations et sans même attendre l'autorisation officielle du Congrès américain plutôt tiède face au projet de ZLÉA.

## Vers le libre-échange

La première rencontre au Sommet de chefs d'État et de gouvernements démocratiquement élus des Amériques remonte à 1956. Organisée par l'OÉA (Organisation des États américains) dans la ville de Panama elle regroupait 14 pays. Son objectif principal était de relancer le développement économique et social dans l'ensemble des Amériques. La Déclaration commune de Panama annonçait des études *ad hoc* sur les principaux problèmes de l'hémisphère pour trouver les moyens de hausser le niveau de vie et d'accroître les libertés individuelles. C'est ainsi qu'on jeta les bases de la Banque interaméricaine de développement (BID).

En avril 1967, le second Sommet se tient à Punta Del Este (Uruguay). Il réunit 19 chefs d'États de l'hémisphère et

un représentant d'Haïti. Les participants signent la Déclaration des présidents des Amériques qui propose de créer un vaste « marché commun » latino-américain sans les États-Unis. Pour diverses raisons, ce marché commun ne verra jamais le jour et plusieurs autres initiatives similaires connaîtront le même sort.

Vingt-sept ans s'écoulaient avant que des circonstances prometteuses incitent de nouveau les chefs d'États à se réunir. La fin de la Guerre froide, l'affaiblissement du communisme presque partout dans le monde et la chute du mur de Berlin (1989), une grande date charnière des plus symboliques, favorisent l'émergence d'une ère de compréhension mutuelle et de consensus au moment où d'importants problèmes, plus concrets qu'idéologiques, continuent de confronter les pays de l'Hémisphère.

La première rencontre au Sommet se tiendra à Miami en 1994. On conviendra alors de se concerter davantage, de restructurer les relations des États de l'hémisphère et de se donner des règles de fonctionnement pour encadrer les rencontres à venir : on exige que les États invités soient dotés de gouvernements élus démocratiquement et qu'ils fonctionnent en économie ouverte ; on adopte le principe d'égalité entre les nations et la nécessité de fonctionner par consensus.

Le premier Sommet de Miami (1994), sous l'impulsion de l'ex-président Bill Clinton, produit une Déclaration de principe favorisant la prospérité, le développement durable et le développement social, par le biais de l'intégration économique et du libre-échange. Un Plan d'action dans 23 secteurs d'activités humaines, visera à éradiquer la pauvreté et à éliminer la discrimination. Chaque pays reçoit une responsabilité particulière dont il devra éventuellement rendre compte. À peu près tous les sujets sont abordés, la santé, l'éducation, l'environnement, le développement économique et social, la justice et les droits de l'homme,

l'énergie, les télécommunications et les nouvelles technologies de l'information (NTI).

Quatre ans plus tard, au II<sup>e</sup> Sommet de Santiago (1998), l'ensemble des chefs d'État de l'hémisphère reprend sensiblement le même exercice articulé autour de 4 thèmes principaux : 1. l'éducation, 2. l'éradication de la pauvreté, 3. le renforcement et le développement de la démocratie et 4. l'intégration économique et le libre-échange.

L'intégration économique continentale porte essentiellement sur le développement et la libéralisation des marchés de capitaux, le développement des infrastructures sociales, politiques et économiques, la coopération dans le domaine de l'énergie, le développement des télécommunications et des NTI, la coopération scientifique et technologique et le développement du tourisme.

Le Sommet de Québec (2001) préparé par une Commission spéciale de l'OÉA sur la gestion des Sommets inter-américains, devrait assurer la continuité tout en réaménageant les engagements existants. Il réunira 34 chefs d'État ou de gouvernements démocratiquement élus, à l'exception de Cuba.

On doit y discuter du renforcement de la démocratie dans l'hémisphère et y poursuivre les négociations concernant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) afin de favoriser une meilleure coopération à tous les niveaux et dans tous les domaines. On comprend l'énormité de l'enjeu à long terme puisqu'il s'agit de près du quart de ce qu'on appelle la mondialisation.

Ces rencontres internationales de chefs d'État s'inscrivent dans de longs et laborieux processus entrepris dans l'intérêt national des États. Les ententes répondent à des besoins fondamentaux. Avec le développement foudroyant des communications, les pays ne peuvent plus vivre à l'abri d'un protectionnisme autarcique, souvent bien « tentant » parce que plus facile à contrôler, mais hélas, stérile !

Même si les négociations avancent très lentement tant les intérêts sont divergents et les poids économiques et politiques sans commune mesure, ces rencontres marquent peut-être un petit progrès dans le dialogue des peuples. Mieux vaut se parler pour faire du commerce ensemble que chercher systématiquement à se nuire, à s'écraser mutuellement et à se faire la guerre. L'ONU et ses nombreux organismes ont peu de prise sur l'énormité de la tâche. On peut bien penser que les regroupements continentaux ou hémisphériques « quasi naturels », tels que l'ALÉNA, la ZLÉA ou la CEE pourront jouer un rôle non négligeable dans l'équilibre de la planète.

Face à l'hydre de la compétition sauvage et anonyme, les États se doivent de mettre leurs forces ensemble et de s'intégrer dans des ensembles plus vastes. Jusqu'à quel point doivent-ils se délester de certaines « *souverainetés* », en échange d'avantages financiers, commerciaux et économiques ? Le quart de siècle de remodelage des grands ensembles ne donne pas le recul nécessaire pour comprendre comment la mondialisation, la globalisation et le libre-échange pourront accepter un contrôle de la démocratie, et répondre aux choix des peuples.

Le libre-échange, c'est la libre circulation des biens et des services. Le marché commun tel qu'il existe en Europe, c'est la libre circulation des biens et des services, mais aussi des personnes et des capitaux, assortie d'une union monétaire et régie par des institutions politiques et juridiques. Alors que les États-Unis, membres de l'ALÉNA, ont encore une frontière avec le Mexique et peuvent tant bien que mal empêcher une immigration massive à travers le Rio Grande vers la Californie, l'Arizona, le Nouveau Mexique ou le Texas, le passeport européen permet à un Belge de passer d'un pays à l'autre de l'Europe sans aucune formalité.

La mondialisation c'est le phénomène qui fait que les frontières ne sont plus des barrières pour commercer, exactement comme dans la communication avec Internet.

La mondialisation entraîne une extension de la démocratie, et de nouvelles dimensions de la liberté. C'est à la fois le partage et le délestage de certaines formes de « souveraineté ». Il est normal que les peuples n'acceptent pas que des décisions de haute importance soient prises sans leur accord par un petit nombre de financiers et de chefs d'État puissants.

La globalisation c'est la dimension totale que prend tout événement dans ses répercussions à l'échelle du globe, par exemple, le sida ou encore la maladie de la « vache folle », la fièvre aphteuse sévissent désormais sur tous les continents. Des entreprises de toute nature se répandent partout dans le monde, sans égard aux frontières, aux langues ou aux cultures. On trouve des McDonald à Paris, New York et Tokyo comme à Moscou, Shanghai, Buenos Aires, Rio de Janeiro, Abidjan ou Kuala Lumpur ; ce qui se passe dans les banques de Montréal, Toronto ou Vancouver a des répercussions partout dans le monde. Il serait donc normal que les bienfaits du développement puissent eux aussi se globaliser.

En principe, le Canada et son premier ministre, Jean Chrétien, comme ses partenaires des Amériques, affirment bien haut que le développement économique, social, politique et culturel doit être partagé et que la santé, l'éducation, un environnement de qualité, de bonnes conditions de travail, de justice et le respect des droits de l'homme ne doivent plus demeurer l'apanage des seuls pays riches du nord, le Canada et les États-Unis, qui contrôlent plus de 80 % de l'économie des Amériques.

Dans les faits, il est clair que l'établissement du libre-échange tend à favoriser surtout la croissance économique des pays déjà développés, sans entraîner une juste répartition de la richesse jusque dans les pays pauvres.

Le Canada pourrait y trouver l'occasion de consolider le libre-échange établi par l'ALÉNA et avec le Chili, et de

développer ses relations commerciales avec les autres pays. Le Sherpa canadien de Jean Chrétien, Marc Lortie, constate une augmentation du commerce extérieur canadien de 173 % avec les Amériques et seulement de 67 % avec l'Asie et 60 % avec l'Europe depuis la signature de l'ALÉNA.

Mais il ne faut pas perdre de vue que le paradoxe demeure ; c'est celui qui fait que le Canada entrera désormais en concurrence avec d'autres pays, sur le marché des États-Unis, et pourrait être envahi et concurrencé dans ses productions locales par les produits d'Amérique latine, tout en ayant du mal à trouver des débouchés pour ses produits canadiens sauf peut-être en matière de transport et de télécommunications.

Bien que théoriquement le libre-échange soit le gage d'un accroissement des relations commerciales et des investissements dans un marché de 800 millions de consommateurs dont les niveaux de vie sont terriblement inégaux, où de grands acteurs comme le Brésil, l'Argentine et le Mexique dominent les minuscules économies des Antilles, il n'est pas du tout assuré qu'il profite à l'ensemble des populations concernées.

On sait que les gens d'affaire se réunissent dans le cadre d'un forum appelé *Americas Business Forum* (ABF), subventionné par les gouvernements et qui tient ses réunions en même temps que celle des ministres et celles des chefs de gouvernements. Leurs préoccupations essentiellement économiques se concentrent prioritairement sur les télécommunications, les NTI, l'énergie et les transports. Il est évident qu'ils ne se gênent pas pour discuter leurs desiderata en haut lieu, et l'on a raison de craindre que le monde des marchands s'approprie les richesses de la terre.

## **La négociation au cœur du sommet**

Le III<sup>e</sup> Sommet des Amériques se penchera principalement sur le développement d'un Plan d'Action articulé

autour de 3 thèmes principaux : 1. le renforcement de la démocratie une condition « sine qua non » pour le développement, 2. la gestion de la prospérité par une meilleure intégration économique et 3. la réalisation du potentiel humain par une meilleure équité sociale et entre les sexes.

Idéalement, l'objectif fondamental se veut une globalisation de la qualité de la vie en considérant que la meilleure façon de réduire les inégalités sociales est d'améliorer l'accès à l'éducation pour le plus grand nombre, et la qualité de cette éducation.

Pratiquement, l'objectif No.1 de ces pourparlers, c'est essentiellement de créer la *zone franche* la plus vaste au monde, un marché unique qui comprend 800 millions d'habitants et affiche un produit intérieur brut (PIB) de plus de 10 billions (10,000 milliards de dollars US).

Les négociateurs sont nommés par les gouvernements et soutenus par l'OÉA, la BID (Banque interaméricaine de développement), la CEPALC des Nations unies (Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe) et les ministères du Commerce de tous ces pays.

Les négociations sont menées par 9 groupes sectoriels : 1. accès aux marchés ; 2. investissements ; 3. services ; 4. marchés publics ; 5. agriculture et produits agroalimentaires ; 6. règlement des différends ; 7. propriété intellectuelle ; 8. subventions, antidumping et droits compensateurs ; 9. politique de la concurrence. Elles sont présidées, en rotation à tous les 18 mois, par le Canada, l'Argentine et l'Équateur. Trois groupes consultatifs alimentent les discussions ; les pays à économie de petite taille, les représentants gouvernementaux de la société civile et un comité d'experts du secteur privé et public.

Aux yeux des observateurs et des peuples concernés, la démarche du Sommet est suspecte, car elle est conduite derrière des portes closes, dans un périmètre protégé par un mur, aussi « grillagé » soit-il ; les documents officiels

demeurent confidentiels et la négociation secrète, ce qui sème le doute sur la bonne foi des « politiques », des diplomates et des fonctionnaires, davantage soumis aux pressions des banquiers, des industriels, des entrepreneurs et des hommes d'affaires qu'aux besoins des « pauvres », dans tous les sens du terme.

Que contiennent ces fameux documents ? On parle de plusieurs centaines de pages (900) de règlements dont le style très technique est conçu par des spécialistes et pour des spécialistes. Il est à peu près impossible de prévoir ce qu'il en restera.

## L'exception québécoise

Le Québec n'est pas encore un « pays » « libre, complet et reconnu » selon l'expression de René Lévesque, mais, depuis la révolution tranquille, il a réussi à affirmer son identité distincte, sa culture nationale très forte, sa langue et, malgré tout, des relations internationales significatives qui cherchent à exporter à sa manière les produits d'une économie bien organisée.

Il se perçoit donc comme une société distincte et originale, comme un peuple qui n'accepte pas d'être phagocyté et de ne pas pouvoir faire entendre sa « voix » dans le concert des nations. Dans l'ensemble du Canada, l'exception québécoise est fondamentalement linguistique et culturelle, c'est-à-dire identitaire. Il est évident que le Québec se sent mal représenté par la culture canadienne qui imprègne les négociations internationales.

Or, l'intérêt du Québec pour l'Amérique latine est d'une certaine façon, très naturel puisque nous sommes « *los Latinos del Norte* ». Culturellement, en tant que « latins » nous avons probablement plus d'affinités avec les pays d'Amérique latine et particulièrement avec le Mexique et Cuba, qu'avec les pays anglo-saxons. Les Québécois sont de plus en plus ouverts à l'apprentissage de

l'espagnol comme troisième langue. Un projet du ministère de l'Éducation prévoit même de hausser le nombre des élèves trilingues de 7 à 12 %.

De nombreuses missions commerciales au Mexique, en Argentine, au Chili, etc. témoignent de l'attrance des milieux d'affaires québécois vers les nouveaux marchés d'Amérique latine et de la Caraïbe. Le Gouvernement du Québec a décidé de tout mettre en œuvre pour tripler, d'ici quelques années, le nombre des PME impliquées, avec un objectif de plus de 1500, principalement dans les secteurs d'excellence que sont le développement des ressources naturelles, l'énergie, l'aéronautique, les télécommunications et l'informatique, les services de génie-conseil, l'environnement et l'agroalimentaire. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a lancé, en 1999, la « Décennie québécoise des Amériques » axée principalement sur l'innovation et *l'économie du savoir*.

Théoriquement, certes, le Québec n'est pas encore un pays souverain et n'a donc pas de place à la table des négociations au Sommet des Amériques, mais dans les faits, cela n'est pas tout à fait vrai. En fait, la « province » de Québec possède constitutionnellement plusieurs pouvoirs en matière de langue et de culture, de santé et d'éducation, de travail, de justice, de développement économique, d'environnement, d'agriculture, de gouvernement des municipalités. Les négociations internationales touchent inévitablement des domaines qui sont dans ses compétences et ne peuvent le laisser indifférent. Ce fut particulièrement le cas lors de la signature du traité de l'ALÉNA en 1994, alors que les discussions autour de l'exception culturelle concernaient le Québec au plus haut point.

Normalement, le gouvernement fédéral doit consulter les gouvernements des provinces avant la signature d'ententes ou de traités internationaux et les provinces demeurent libres de les accepter ou non, lorsque ces traités

contiennent certaines clauses touchant les domaines de leur compétence.

Rappelons ici la doctrine québécoise de relations internationales, la « doctrine Gérin-Lajoie », qui veut que, constitutionnellement, le Québec a non seulement le droit mais aussi le devoir de défendre ses compétences et ses intérêts sur la scène internationale, ce que le Québec a déjà fait valoir à juste titre,

Le ministre du Commerce extérieur canadien, Pierre Pettigrew, malgré toute son autorité de fédéraliste intransigeant, ne peut à la fois dire « NON » à toutes les demandes québécoises normales et légitimes, et négliger de prendre ses responsabilités et de s'engager à assumer intégralement les coûts du Sommet et de sa sécurité. Normalement, dans l'intérêt d'une « province » à laquelle il tient, il devrait au moins permettre des rencontres bilatérales ou multilatérales avec le Premier Ministre du Québec, sur les dossiers qui concernent au plus haut point l'avenir du Québec, en particulier sur les clauses d'exception linguistique et culturelle, en toute confiance et bonne collaboration.

Lors du Sommet de la Francophonie, à Québec en 1987, le premier ministre (libéral, il est vrai!), Robert Bourassa, a pu s'adresser, en toute tranquillité et légitimité, aux chefs d'État et de gouvernements de plus d'une quarantaine de pays partiellement ou entièrement de langue française sans que cela pose problème. En 1994, lors du 1<sup>er</sup> Sommet à Miami, l'État de la Floride a pris la parole devant l'assemblée des chefs d'État. Les précédents protocolaires ne s'opposent donc en aucune façon à la présence active du chef de l'État du Québec, membre de la *Confédération* (sic) canadienne. Mais chaque fois que le Québec se donne démocratiquement un gouvernement souverainiste, Ottawa impose le cadenas diplomatique au rayonnement international de sa province, ce qui est tout à fait inacceptable!

Le premier ministre Bernard Landry ne pourra pas donc s'adresser aux 34 chefs d'État. On est en droit de constater que l'État du Québec est entravé dans son rayonnement international par son appartenance au système canadien, et ce n'est pas la première fois. Rappelons l'annulation *in extremis* de la rencontre de Lucien Bouchard, alors premier ministre du Québec, avec le nouveau président mexicain, Vincente Fox, sous les pressions plus qu'insistantes du gouvernement d'Ottawa. Cela frisait l'indécence la plus mesquine.

La délégation canadienne au Sommet des Amériques aurait très bien pu s'adjoindre des représentants du Québec et de toute autre province, (premiers ministres, ministres des Affaires internationales ou ministres de l'Industrie et du commerce. À plusieurs reprises ils ont ouvertement exprimé leur désir d'être plus que de simples « observateurs » aux discussions du traité de la ZLÉA.

En les associant aux négociations des dispositions de la future ZLÉA, au lieu de mener des petites « guéguerres » aussi infantiles que stériles pour empêcher le Québec de parler de la « seule voix » majoritairement française dans toutes les Amériques, si l'on fait exception de la République d'Haïti, le Gouvernement du Canada aurait pu réussir à doré son image de pays accueillant et multiculturel et à éviter pertes de temps et d'énergie en discussions *a posteriori* avec les provinces.

Le refus du premier ministre canadien, Jean Chrétien, d'accorder une place officielle au premier ministre du Québec dépasse le simple détail protocolaire. Il atteste sa profonde incompréhension du Québec, de sa crainte maladroite des revendications du peuple québécois dont il est issu, de son rejet de l'identité de cette nation cofondatrice du Canada qui parle très majoritairement l'une des deux langues officielles de ce pays et l'une des quatre langues du Sommet!

Ce refus est d'autant plus étonnant que le Québec s'est, dès le début, résolument prononcé en faveur du libre-échange par la voix du même Bernard Landry, alors ministre du gouvernement de Jacques Parizeau. C'est beaucoup grâce à la conviction du Québec, que Brian Mulroney signait, en 1988, un premier accord Canada/États-Unis avec Ronald Reagan. Peu de temps avant d'être réélu et de signer l'ALÉNA qui étendait la zone de libre-échange au Mexique, Jean Chrétien, dans un geste théâtral sans précédent, promettait, d'un ton aussi solennel que belliqueux, de déchirer une fois élu, le Traité consacrant l'accord de libre-échange ! Une fois élu il se garda bien d'agir et bien plus, il se convertit aux vertus du libre-échange.

Il est certain que, si le libre-échange est un stimulant extraordinaire pour l'économie de chacun des pays, il peut également susciter bien des peurs, car il impose de profonds changements. Au Québec même, bien des prophètes de malheur prédisaient les pires calamités : pertes d'emploi, faillites, augmentation du chômage, anglicisation du Québec, augmentation du coût de la vie, etc. La Suisse vit actuellement cette peur et ne se presse pas d'intégrer l'Europe.

Il vaut certainement mieux participer aux discussions sur les règles du commerce international, que rester seul dans son coin. Les faibles ont besoin de la protection des traités, et veulent en influencer les clauses qui causeraient trop de dégâts intérieurs. Même les pays puissants connaissent des résistances internes qui influencent les négociations. Comme on le sait, le bois d'œuvre a été exclu des accords de l'ALÉNA parce que les États-Unis faisaient face à une compétition trop forte du bois d'œuvre canadien qui occupait 35 % du marché. Pour protéger leurs entreprises, en 1996, les Américains ont imposé des quotas d'importation qui limitent le libre-échange et pénalisent les producteurs canadiens tout en provoquant une hausse artificielle des prix aux États-Unis.

C'est un exemple qui prouve que chaque pays considère le libre-échange comme étant au service de sa propre économie interne et qu'il est important d'avoir voix au chapitre lors des négociations. Le nouveau premier ministre du Québec, Bernard Landry, a clairement exprimé sa pensée sur la question. Il sait bien qu'à l'avenir, seules les nations reconnues en tant que pays souverains seront admises dans les instances mondiales supérieures, qu'elles seules pourront éviter les excès de la globalisation des marchés et de la régence des multinationales et des transnationales. Le marché global doit être régi par des instances supranationales où le Québec doit avoir sa place le plus tôt possible pour défendre ses intérêts à sa manière. C'est une urgence qui justifie amplement à ses yeux le choix moderne de se donner un pays « libre, complet et reconnu ».

Si le Gouvernement du Québec insiste tant pour avoir une voix au chapitre sur l'éventuelle ZLÉA, ce n'est pas par caprice ou pour agacer Ottawa. C'est, bien sûr, pour promouvoir ses intérêts économiques, commerciaux et financiers en Amérique latine, mais aussi pour faire connaître à ces pays, le particularisme « unique au monde » du Québec, sa langue et sa culture, son identité nationale et sa manière de gérer ses relations extérieures.

## **L'Assemblée nationale s'interroge**

Dans cette perspective, en septembre 2000, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec formée d'une douzaine de députés sous la présidence de Roger Bertrand, a produit après consultations publiques un document intitulé *Le Québec et la Zone de libre-échange des Amériques: effets politiques et socio-économiques* qui montre clairement que le projet d'accord de la ZLÉA concerne tous les secteurs d'activités, toutes les composantes de notre société.

Après avoir souligné les bons côtés des échanges commerciaux, on y met en lumière les inévitables répercussions sur les sociétés civiles. Les politiques sociales, les politiques en matière de relations de travail, d'environnement, de droits de l'homme, de langue et de culture devront se repenser, s'ajuster et veiller à humaniser les lois sauvages du libre marché.

L'équilibre planétaire, comme l'équilibre de toute société, doit tenir compte de la présence de forts et de faibles : les pays avancés et industrialisés du Nord ne peuvent se retrouver sur le même pied que les pays en voie de développement du Sud. Les intérêts, les préoccupations, les solutions préconisées sont différentes. La dette extérieure des pays d'Amérique latine continue d'étrangler irrémédiablement leur développement en matière d'éducation, de santé et d'économie.

Comment un pays comme le Nicaragua, par exemple, qui doit consacrer cinq fois plus d'argent au paiement de sa dette qu'à l'éducation, pourrait-il appliquer des décisions prises par les États-Unis ou le Canada ? Face à de telles aberrations scandaleuses, le chemin vers une véritable ZLÉA risque d'être long. Chaque dossier devra être négocié point par point avec chaque pays, avec chaque regroupement de pays.

Le document pose d'ailleurs la question très importante de la place des États et du rôle régulateur de leurs interventions, à la fois dans les clauses du marché et chez eux, face à la libre entreprise. Il ne cache pas une très vive inquiétude devant l'immense déficit démocratique de la mise en œuvre de la ZLÉA. Les populations doivent être mieux informées et, *a fortiori*, leurs représentants démocratiquement élus. *Il ne s'agit pas là d'une simple stratégie patronale ou syndicale qui se discute à huis clos* comme le prétend à la légère le ministre fédéral du Commerce extérieur, Pierre Pettigrew. *Il s'agit d'un changement global de l'organisation mondiale.*

Le document souligne enfin qu'il serait inacceptable pour les Québécois de voir le Québec relégué au rang d'une vague région administrative sans pouvoirs, car tout se jouera de plus en plus dans les grandes instances mondiales (OCDE, OMC, FMI, Banque Mondiale, UNESCO, etc.) et les instances supranationales régionales (ALÉNA, CARICOM, CEE, ASÉAN, etc.). C'est là que se prendront les décisions majeures qui modèleront l'avenir des peuples.

Les instances « provinciales » ou « sous-nationales » deviendront de plus en plus des exécutants mineurs de tâches sans grande importance, un phénomène peut-être sans conséquences pour certaines provinces canadiennes, mais qui pourrait être tragiquement déterminant pour l'avenir d'un peuple et d'une culture comme celui du Québec, encore privé d'une identité internationale complète et reconnue.

Ce sont ces perspectives à long terme beaucoup plus que des raisons strictement commerciales qui motivent le Québec à lutter pour sa place dans l'intégration des Amériques. En effet, puisque les exportations québécoises et canadiennes en 1998, vers les pays de l'Amérique latine ne représentaient, tout compte fait, respectivement que 1,87% et 2% de l'ensemble de leurs exportations, ce qui est proportionnellement presque insignifiant à côté des 83,3% et 84,7% des biens qui vont vers les États-Unis.

## **Québec, ville hôte**

La ville de Québec, remarquable par son site historique, son patrimoine unique, sa diversité et son dynamisme, a été proposée par le gouvernement canadien parce qu'elle offre toutes les infrastructures nécessaires pour accueillir un événement international d'envergure, tout comme après Vancouver, Toronto et Moncton qui ont récemment reçu d'autres grands forums.

Québec, s'apprête à recevoir en même temps de nombreux dignitaires et visiteurs étrangers pour plusieurs « rencontres au sommet » de la plus haute importance.

En l'espace de quelques jours, la « capitale nationale » sera la ville hôte non seulement du III<sup>e</sup> Sommet des Amériques, mais également du Sommet des Peuples des Amériques, de la Rencontre des maires des villes du patrimoine mondial et des villes historiques (UNESCO) et de la Conférence des Parlementaires des Amériques, la COPA, créée à Québec en 1997 et qui regroupe plus de 800 parlementaires. Elle sera donc pratiquement, pendant quelques jours, le centre d'attention de tout l'hémisphère, sinon du monde entier. Plus de 3000 journalistes dûment accrédités et les chaînes de télévision mondiales en feront largement état.

Il n'est pas sans intérêt de souligner une autre manœuvre du gouvernement d'Ottawa destinée à minimiser à tout prix l'influence québécoise. Inquiet du succès de la COPA qui accueille tous les députés y compris ceux des provinces et des États fédérés et dont le Québec avait obtenu le Secrétariat général, Ottawa vient de créer une autre association internationale de parlementaires, le FIPA ou Forum interparlementaire des Amériques. L'objectif officiel est le même : canaliser le point de vue de la société civile pour combler le déficit démographique que l'on reproche aux Sommets, mais le FIPA exclut les députés des provinces et des États fédérés et se rapproche des pouvoirs exécutifs centraux de l'OÉA, ce qui fait l'affaire du Mexique, autre État fédéré.

Comment ne pas y voir une autre tentative de bâillon pour faire taire les courants « régionaux » ou indépendantistes, un autre dédoublement fomenté par Ottawa pour ôter au Québec toute tribune de diffusion de ses aspirations, sans aucun respect pour les efforts imposés aux pays pauvres pour être présents dans toutes les instances où se joue la partie ?

Il faut noter que, pas plus que la COPA, le FIPA ne retient l'intérêt des États-Unis. Le Congrès estime qu'il ne tient pas compte des députés d'opposition et se place ainsi à la solde des pouvoirs exécutifs qui contrôlent déjà presque totalement l'OÉA, ce qui leur suffit amplement, semble-t-il.

## L'exclusion cubaine

Il est très difficile de passer sous silence l'exclusion de la République de Cuba du III<sup>e</sup> Sommet des Amériques. En dépit du blocus américain, Cuba développe de plus en plus ses relations avec le Canada, comme avec la plupart des pays frères des Amériques et bien d'autres pays dont l'Espagne, la mère patrie.

Mais l'Oncle Sam a plutôt décrété que seuls les pays « *dits démocratiques* » pouvaient avoir accès à la zone du libre-échange continental, même s'il s'agit souvent de démocratie de façade dont les nombreux reculs trahissent la fragilité, que l'on pense seulement au Brésil, à la Colombie, au Pérou et au Guatemala où, selon Amnistie internationale, on viole systématiquement les droits de l'homme et où l'on assassine ou emprisonne pour des questions de liberté de presse.

Cuba dérange, et même si l'étau se desserre quelque peu, notamment depuis la visite de Jean-Paul II en 1998 et le Sommet ibéro-américain à La Havane en 1999, même si Cuba est officiellement reconnue par les organismes des Nations unies depuis le blocus imposé par Washington, injuste et même cruel pour les Cubains depuis l'abandon de l'aide russe, demeure une survivance irrationnelle de la guerre froide qui, paradoxalement, permet aux hommes d'affaires peu scrupuleux du Canada et, dans une moindre mesure de certains autres pays, l'Allemagne, l'Italie, le Japon d'occuper le terrain.

Les États-Unis, humiliés depuis l'épisode sanglant de la Baie des Cochons (1961) par ce bastion démodé du communisme qui leur tient tête malgré ses misères, ne peuvent accepter les succès réels de la Révolution cubaine qui constituent encore aujourd'hui une critique féroce et implacable du capitalisme américain.

La société cubaine, malgré toutes ses failles et ses faiblesses ne connaît pas les excès du capitalisme néo-libéral, les inégalités sociales criantes, un développement affolant de la violence, de la criminalité, de la corruption, de la consommation de drogues, de la violence faite aux femmes y compris par la prostitution, du manque de respect et de discipline qui gangrènent insidieusement la société étatsunienne.

Assez étonnamment, Cuba reçoit un appui unanime des pays d'Amérique latine et surtout du CARICOM (regroupement des pays des Caraïbes) qui trouve particulièrement malsain d'exclure Cuba de la ZLÉA. Ces pays, réunis à la Barbade en mars dernier, considèrent que l'intégration économique de Cuba dans l'hémisphère serait productive pour tous et, lors de la fondation du Forum interparlementaire des Amériques à Ottawa (FIPA), les parlementaires présents avaient choisi, en l'absence des Américains, d'inclure leurs homologues cubains.

Mais l'entêtement intraitable des États-Unis sur la « clause démocratique » liée à la tenue d'élections libres fait que Cuba devra continuer à développer ses politiques d'échange avec chacun des pays, sans les avantages du libre-échange, dans le cadre d'accords bilatéraux.

Rejetés du III<sup>e</sup> Sommet des Amériques, les Cubains seront présents dans d'autres instances et sauront sûrement faire entendre leur voix, une voix unique au monde, la « voix des déshérités, des démunis et des damnés de la terre, la voix de la fierté, de la dignité, de la solidarité humaine et de la liberté ». La Havane, sera représentée à la rencontre d'une cinquantaine de villes du Patrimoine

mondial des Amériques (17-20 avril 2001), et des représentants du peuple cubain ont déjà confirmé leur présence au Sommet des Peuples des Amériques.

Héros légendaire de la Révolution cubaine, Fidel Castro jouit d'un charisme exceptionnel, d'une intelligence remarquable et d'un don de communication peu commun. Malgré la fatigue du peuple cubain dont les besoins sont immenses et les libertés âprement contrôlées, il reste l'objet d'une sorte de culte sagement cultivé par la propagande, et son courage, sa détermination et sa ténacité suscitent une certaine admiration à l'étranger, en particulier au Canada, en raison de l'amitié qui le liait à l'ancien premier ministre, Pierre E. Trudeau.

On ne changera pas Fidel Castro, mais l'engouement des intellectuels et des hommes d'affaires pour le courage du peuple cubain et sa détermination à défendre les acquis remarquables de la Révolution de 1959, même au prix d'une soumission à la volonté d'un dictateur intransigeant, devrait peu à peu faire pencher la balance vers une certaine « libéralisation » du régime, sans pour autant brutalement renier un passé très récent qui lui fait chèrement payer son indépendance.

## **Le sommet des peuples des Amériques**

Parallèlement au Sommet des chefs d'État se tiendra un autre Sommet, le II<sup>e</sup> Sommet des Peuples des Amériques (16-21 avril 2001) « anti-libre-échange », réunissant plus d'un millier de personnes de la société civile, un grand nombre de délégués d'organisations populaires, syndicales, de coopération internationale, communautaires et environnementales ainsi que des groupes de recherche des 34 pays, plus Cuba.

Le II<sup>e</sup> Sommet des peuples des Amériques est né de la nécessité de faire entendre d'autres sons de cloche à cette belle unanimité de façade entre les financiers, les indus-

triels, les banquiers et les gens d'affaires. Au delà des intérêts strictement commerciaux et de cette logique strictement économique, il y a l'être humain, il y a les droits de la personne et des travailleurs, le souci de l'égalité sociale qui suppose une redistribution de la richesse et de l'amélioration de la santé et de l'éducation, de la défense et de la promotion des langues et des cultures, il y a la préoccupation pour un développement durable respectueux de l'environnement.

En l'espace de quelques années les mouvements syndicaux nord-américain (AFL-CIO) et sud-américain, l'Organisation régionale interaméricaine du Travail (ORIT), se concertent avec les autres mouvements sociaux à l'intérieur des coalitions d'opposition au libre-échange, tant au Nord comme au Sud.

La société civile a mis du temps à s'organiser. Elle n'a pas les moyens financiers des gouvernements et des chefs d'entreprises, mais elle a pour elle la force du nombre.

Une première rencontre a eu lieu au Brésil, à Belo Horizonte (1997). L'organisation régionale interaméricaine du Travail (ORIT) et plusieurs autres groupes fondent, lors du Forum populaire « *Nossa América* », l'**Alliance sociale continentale** (ASC) pour donner la contrepartie aux Sommets des chefs de gouvernements. Désormais ce ne seront plus seulement les syndicats qui monteront au front, mais des coalitions beaucoup plus larges qui auront certes le mandat de critiquer et de s'opposer, mais surtout celui de proposer des solutions alternatives.

Presque un an plus tard, à Santiago (Chili), une large coalition se mobilise et organise le I<sup>er</sup> Sommet des peuples des Amériques qui attire une importante délégation de Canadiens et de Québécois à Toronto, en 1999, l'ASC se mobilise pour préparer pour le II<sup>e</sup> Sommet des peuples de Québec.

Le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) et Commons Frontiers, deux larges coalitions populaires d'organisations syndicales, d'organismes de coopération internationale, d'organismes environnementaux, de groupes universitaires de recherche et d'autres organisations populaires, comme le mouvement des femmes, sont chargées de ce II<sup>e</sup> Sommet parallèle.

Les travaux des délégués provenant de 35 pays des Amériques, incluant Cuba, porteront sur le respect des droits de l'homme et de la démocratie, sur les droits syndicaux et sociaux, les droits des femmes, des autochtones, sur l'éducation et la santé, l'environnement, les réformes agraires, etc. Ils serviront à consolider l'ASC et l'action de ses constituantes sur le terrain et à prendre explicitement position par des recommandations qu'ils achemineront aux chefs d'État, pendant et après le Sommet. Le processus ne s'arrêtera sûrement pas avec le Sommet de Québec.

Jusqu'à présent, les critiques des demandes adressées aux chefs d'État, ont été systématiquement rejetées. L'ASC a donc décidé de présenter des solutions alternatives, discutées et approuvées lors de forums couvrant les grands enjeux. C'est la stratégie américaine du « If you can't beat them, join them ». Un travail constructif et positif à l'intérieur est plus utile que la contestation négative à l'extérieur.

Toute la réflexion découle d'un principe central : « le commerce et l'investissement ne doivent pas constituer des fins en soi, mais bien des moyens susceptibles de nous mener vers un développement juste et durable » (cf. Réseau québécois sur l'intégration continentale).

Les citoyens doivent donc être impliqués dans la discussion et l'application des politiques économiques et sociales dont les objectifs doivent clairement viser la promotion de la souveraineté économique, le bien-être collectif et la réduction des inégalités à tous les niveaux. L'aspect clandestin du processus de négociation est inacceptable.

On exige la transparence. Une grande marche populaire soutenue par la Marche mondiale de milliers de femmes viendra, avec ses deux puissants symboles, *du pain* (quête de justice sociale) et *des roses* (dans l'innovation et la non-violence), clore provisoirement cette rencontre des peuples dont le « suivi » promet d'être responsable.

Jusqu'à présent, on n'a pas encore réussi à démontrer, chiffres à l'appui, que le libre-échange nord-américain est un facteur de création d'emplois. Il semblerait, bien au contraire, qu'il soit plutôt créateur de chômage, de fermeture d'usines et d'entreprises, même s'il génère richesse de croissance économique. Avec la ZLÉA, le problème immense de la redistribution de la richesse demeurera donc plus criant que jamais. La mainmise nord-américaine sur les économies du sud, l'exploitation des masses par les multinationales et les transnationales, la paupérisation du sous-continent et l'accroissement du fossé entre les nantis et les démunis ne risquent pas de disparaître !

Le Sommet des peuples cherche à mieux comprendre quels seront les effets de cette intégration des marchés sur les politiques sociales et environnementales, sur les droits des travailleurs. Faudra-t-il changer les lois et les règlements pour les harmoniser avec ceux des autres pays ? Les citoyens accepteront-ils longtemps que le sort de leur avenir soit décidé par des diplomates et des techno-bureaucrates derrière des portes closes sans transparence aucune, de façon arbitraire et aliénante (sans tenir compte des autres) ?

On se souvient de la Rencontre de Porto Alegre (Brésil) qui donnait la réplique au Forum économique de Davos (Suisse). Aussi des coalitions régionales se forment-elles avec le Brésil, puis l'Amérique centrale, pendant que le Congrès latino-américain d'organisations rurales (CLOC) se joignait à l'ASC.

## Conclusion

Au niveau des principes théoriques, l'entreprise mondiale et continentale peut paraître séduisante : produire davantage de richesse pour mieux la répartir, qui pourrait être contre cela ?

Malheureusement, les chiffres, terrifiants, parlent d'eux-mêmes. Les inégalités sont de plus en plus criantes, à l'intérieur des pays comme entre le Nord et le Sud. Alors que la richesse mondiale a été multipliée par 9 en 50 ans, la misère et l'exclusion sociale n'ont cessé d'augmenter : 12 % des habitants de la planète possèdent 86 % des richesses, 51 grandes firmes industrielles ou financières rivalisent avec les États et figurent parmi les 100 puissances financières du monde. Un continent comme l'Afrique ne représente que 1 % du commerce mondial. Comment un pays ruiné et endetté par dessus la tête peut-il songer à consacrer plus d'argent au paiement de sa dette publique en faisant tomber ses barrières douanières ?

En théorie, les pays participants au Sommet ont, tous le même poids, qu'il comptent 100 000 habitants, 105 millions comme le Brésil ou 250 millions comme les États-Unis. Dans les faits c'est tout autre chose. La toute-puissante Amérique du Nord anglo-saxonne s'apprête à exploiter à fond la pauvre Amérique latine avec tous ses problèmes. Même le géant brésilien résiste, peu intéressé à partager son influence avec plus puissant que lui. Quant aux petits pays à faible économie qui vivent essentiellement de la collecte des tarifs douaniers, ils se demandent toujours comment ils pourront financer des programmes d'éducation, de santé, de nouvelles technologies, sans augmenter leurs taxes et encore appauvrir les pauvres.

Les signaux d'alarmes commencent à s'allumer. Assiégé par une contestation grandissante le discours des maîtres de la planète commence à faire son mea culpa. La rentabilité marchande fera-t-elle place à la primauté du politique

et du juridique? Les gouvernements auront-ils le courage d'informer et de consulter la volonté des peuples afin d'éviter la catastrophe mondiale qui serait la confiscation de la planète au profit de quelques-uns dans un véritable retour à la barbarie? On ne peut plus se laisser manger la laine sur le dos pour que l'argent soit au service des êtres humains et non vice-versa!

Il faut adopter une attitude active et élaborer des perspectives, dégager des solutions alternatives et appuyer des propositions concrètes: l'annulation de la dette des pays pauvres, l'humanisation du travail dans tous les pays du monde, la protection de la nature et la défense de l'environnement et la promotion du développement durable, pour faire véritablement en sorte qu'*un autre monde, beaucoup plus solidaire, soit possible!*

### **Lexique et sites internet**

**ABS** - Americas Business Forum accompagne les réunions des ministres du Commerce de l'OÉA et les conseille dans les négociations.

**ALE** - Accord de libre-échange canado-américain (1989)

**ALÉA** - Accord de libre-échange des Amériques ou traité international liant tous les pays d'Amérique, sauf Cuba et bâtie sur le modèle de l'ALÉNA. [www.ftaa-alca.org/](http://www.ftaa-alca.org/)

**ALÉNA** - Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (1994). [www.nafta-sec-alena.org/](http://www.nafta-sec-alena.org/)

**ASC** - L'alliance sociale continentale a été créée à Belo Horizonte (Brésil) en 1997 par l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs, parallèlement à l'Aléa.

**ATTAC** - Association pour une taxe sur les transactions financières pour l'aide aux citoyens. [www.attac.org](http://www.attac.org)  
[www.attac.org/quebec/index.html](http://www.attac.org/quebec/index.html)

**Barrières « tarifaires »** - Taxes ou autres impositions qu'un pays exige comme condition pour importer les produits d'un autre pays.

**Barrières « non tarifaires »** - Exigences imposées par un pays à l'importation d'un produit étranger qui ne se traduisent pas par des coûts, comme par exemple des lois, des réglementations ou des règlements qui affectent entre autres la vente, l'achat ou la distribution du produit.

**BID** - Banque interaméricaine de développement (1959).  
[www.iadb.orgquébécoises](http://www.iadb.orgquébécoises)

**CANADA** - Parlement canadien. [www.parlqc.ca](http://www.parlqc.ca)

**Le Sommet des Amériques** - [www.ameriques.Canada.org](http://www.ameriques.Canada.org)

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur** - [www.dfait-maeci.qc.ca](http://www.dfait-maeci.qc.ca)

**Sommet des Amériques 2001** - [www.holaquebec.ca/](http://www.holaquebec.ca/)

**CEPALC** - Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations unies.

**CARICOM** - Communauté des Caraïbes (1973) comprenant plusieurs îles des Antilles. [www.caricom.org](http://www.caricom.org)

**Communauté Accord de Carthagène** (1969) - Andine.  
[www.comunidadandina.org](http://www.comunidadandina.org)

**GRIC** - Groupe de recherche sur l'Intégration continentale.  
[www.unities.uquam.ca/gric](http://www.unities.uquam.ca/gric)

**Libre-échange** - Les pays membres éliminent en grande partie les barrières tarifaires et autres obstacles qui empêchent la libre circulation des biens, des services et des investissements, tous en maintenant leurs barrières envers les pays non membres.

**Marché commun** - Union douanière dans laquelle toutes les entraves aux mouvements de main-d'œuvre et de capitaux sont éliminés.

**MCCA** - Marché commun centre-américain (1960).  
[www.pronet.gt.bases/sieca](http://www.pronet.gt.bases/sieca)

**MERCOSUR** - Marché commun du cône sud, regroupant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay; la Bolivie et le Chili en sont membres associés en ce qui concerne le libre-échange. [www.mercosur.com](http://www.mercosur.com)

**OEA** - Organisation des États américains

**OMC** - Organisation mondiale du commerce, regroupe tous les accords multilatéraux commerciaux, comme par exemple l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

**QUÉBEC** - Gouvernement du Québec. [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)

**Le Québec et le Sommet d'Amérique** - [www.quebecameriques.com](http://www.quebecameriques.com)

**Le ministère des Relations internationales du Québec** - [www.mri.gouv.qc.ca](http://www.mri.gouv.qc.ca)

**Le ministère de l'Industrie et du Commerce** - [www.mic.gouv.qc.ca](http://www.mic.gouv.qc.ca)

**Le Sommet des peuples** - [www.sommetdespeuples.org](http://www.sommetdespeuples.org)

**Ass. québécoise des organismes de coop. int.** - [www.aquoci.qc.ca](http://www.aquoci.qc.ca)

**Alternatives** - [www.RQIC.com](http://www.RQIC.com)

**SalAMI** - [www.alternatives-action.org/salami](http://www.alternatives-action.org/salami)

**Union douanière** - Accord de libre-échange dont les membres ont adopté un tarif extérieur commun sur les biens et services des pays qui n'en font pas partie.

# Quelques réflexions sur la place du Québec dans les Amériques

.....

*Marc Dean\**

## Introduction

Le troisième Sommet des Amériques aura lieu à Québec en avril 2001. Il réunira 34 chefs d'État des Amériques, à l'exception de Cuba, dans la capitale nationale du Québec. Ce processus d'intégration et de coopération continentales a été officiellement lancé à Miami aux États-Unis en décembre 1994 et consolidé lors du deuxième Sommet à Santiago au Chili en 1998.

Le Québec se sent interpellé par ce processus. En effet, tout parti politique confondu, le Québec a été un acteur majeur dans le processus d'intégration économique nord-américain, lors des négociations entourant la création d'une zone de libre-échange canado-américaine, mieux connu sous l'appellation d'Accord de libre-échange canado-américain (ALÉ), et nord-américaine, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Les chefs d'État, réunis à Miami et Santiago, visent maintenant la conclusion d'un accord créant

.....  
\* Président, Société nationale des Québécois de la Capitale.

une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) pour janvier 2005. Le Québec souhaite vivement la conclusion d'un tel accord puisqu'il est clair qu'il a su tirer son épingle du jeu dans les deux accords de libre-échange précédents.

Mais, nonobstant le processus d'intégration économique, le processus des Sommets a engagé des pourparlers visant une plus grande coopération dans la recherche de solutions aux problèmes et enjeux communs interpellant les pays des Amériques sur les plans politique, social et culturel. En effet, le plan d'action du Sommet de Miami faisait état d'un désir de coopération accru dans vingt-trois secteurs alors que celui du Sommet de Santiago remaniait, fusionnait ou ajoutait des secteurs de coopération pour un total de vingt-six, incluant les négociations visant la création de la ZLÉA. Le Sommet de Québec sera donc l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis dans chacun de ces secteurs de coopération interaméricaine depuis le Sommet de Santiago en 1998 et de jeter les bases de nouvelles perspectives.

Plusieurs secteurs entrent directement dans les compétences constitutionnelles exclusives ou partagées du Québec. Il serait donc normal que le Québec participe aux discussions dans lesdits secteurs comme cela s'est fait, dans le passé, lors d'autres forums internationaux.

Qu'est-ce que le Québec a à dire dans ce processus d'intégration ?

## **Quelques éléments d'histoire**

Pour comprendre l'Amérique latine, quoi de mieux que de faire un survol rapide de son histoire. L'Espagne met les pieds en Amérique en 1492 avec l'arrivée de Christophe Colomb. À la recherche d'une voie vers les Indes par l'Ouest, les Européens débarquent et la fascination et l'émerveillement de la découverte sont rapidement remplacés par la Conquête de l'or. L'Empire espagnol remplace

les empires aztèque, maya et incas. La violence naît et ne quittera jamais la sphère politique.

Simon Bolivar entreprend la lutte de libération des colonies au XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'inspire des révolutions française et nord-américaine et est fortement épris de justice sociale. Il caresse le rêve de voir naître la « Patria grande » : une Amérique latine unie, du Mexique à l'Argentine. La division de l'empire espagnol en villes coloniales responsables d'un territoire donné en compétition les unes avec les autres plaît à l'oligarchie locale : diviser pour mieux régner. Le rêve de Bolivar s'éteint.

Après le départ des Espagnols, la *Pax Britannica* fait son entrée sur le continent. La Grande-Bretagne établit des liens commerciaux avec les États naissants et redoute le retour des Espagnols. En 1823, les États-Unis, sous la présidence de James Monroe, décident d'appuyer les nouvelles républiques et mettent en garde l'Europe contre toute tentative de nouvelle colonisation. Ce que l'on appellera la doctrine Monroe influencera la politique étrangère des États-Unis dans l'hémisphère tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, avec tout ce que cela a comporté en effets bénéfiques ou négatifs, selon le point de vue, jusqu'à maintenant.

Après l'échec de Bolivar, d'autres tentatives ont eu lieu pour créer une association d'États américains. En 1890, une première conférence internationale des États américains est tenue à Washington et donne naissance à l'Union internationale des républiques américaines. Cette association devient l'Union panaméricaine en 1910. En 1948, c'est la fondation de l'Organisation des États américains (OÉA). Le Canada se tient loin de ce processus, principalement parce qu'il reproche à cette organisation de servir un peu trop les intérêts des États-Unis et d'être constituée de pays aux traditions très peu démocratiques et très peu respectueuses des droits humains. Le Canada deviendra membre de l'OÉA en 1990, à un moment où il n'a jamais été aussi proche des États-Unis (conclusion de l'ALÉ en 1988) et où

la démocratie n'a jamais connu autant d'avancée sur le continent quoi que très fragile.

Le moment est choisi pour les États-Unis d'inviter les chefs d'État des Amériques à un Sommet à Miami. Les 34 chefs d'État, à l'exception de Cuba, se réunissent pour donner un nouveau souffle à l'OÉA et lancer une démarche de négociation devant se conclure en 2005 avec la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

Le continent est régi par plusieurs accords de libre-échange sous-régionaux (MERCOSUR, Communauté andine, CARICOM, Marché commun d'Amérique centrale, ALÉNA, etc.). L'Union européenne s'intéresse aussi au continent et a entrepris des négociations de libre-échange avec le MERCOSUR et le Mexique.

Les pays d'Amérique du Sud se sont réunis dernièrement au Brésil dans le but d'accorder leurs violons pour les négociations de la ZLÉA et l'idée d'un libre-échange Communauté andine-MERCOSUR a reçu un accueil positif. Le plan Colombia de Bill Clinton a été le sujet de vives discussions car il ne fait pas l'unanimité dans la région pour plusieurs raisons : la crainte d'un nouveau Vietnam, l'impact écologique et sur la santé de l'élimination des plantations de coca à l'aide de puissants herbicides, entre autres. Certains observateurs croient qu'il serait plus utile de travailler à réduire la demande en drogue (prévention et traitement curatif des consommateurs) que de détruire l'offre (destruction des plantations et des réseaux de distribution) puisque tant que la demande sera forte et les sommes en jeu, astronomiques, l'offre viendra d'ailleurs si ce n'est de l'Amérique latine.

## Contexte et enjeux dans les Amériques

### Enjeux politiques

Le développement et le maintien de la **démocratie** est probablement l'enjeu qui suscite le plus de débats dans les

Amériques. Les dictatures sanguinaires des années 60, 70 et 80 ont peu à peu laissé leur place à la démocratie parlementaire. Les jeunes démocraties ont toutefois péché d'autoritarisme dans plusieurs pays. Les peuples des Amériques ont souffert beaucoup des mesures de redressement économique imposées par le Fonds monétaire internationale (FMI) et la Banque mondiale (BM). La **corruption** endémique des différents paliers de gouvernement est un problème qui mine la crédibilité des dirigeants auprès de leur population respective. Les promesses de la transition démocratique quant à l'amélioration des conditions de vie des moins bien nantis n'ont toujours pas été réalisées. Bien au contraire, l'écart entre riches et pauvres ne fait que se creuser. Tous ces éléments déstabilisent les gouvernements démocratiques de l'hémisphère et suscitent le retour en force de **dirigeants populistes et autoritaires** qui profitent de la désillusion des citoyens et promettent « de faire le ménage ». Ces populistes justifient tout type d'excès, dont la violation des droits humains les plus fondamentaux, de la liberté de presse, du droit d'association, des règles élémentaires de transparence électorale, par l'urgence d'agir. Le Pérou, l'Équateur, le Venezuela, la Bolivie, l'Argentine, la Colombie ont subi tour à tour des crises politiques à différents degrés dues à l'un ou l'autre des facteurs de **déstabilisation** énumérés précédemment.

De plus, des **conflits violents** perdurent entre les forces armées nationales et des groupes séditieux dans plusieurs pays, notamment en Colombie, où désir de changement profond des structures politiques, économiques et sociales, et trafic de la drogue s'entremêlent dans une dynamique nébuleuse. La délinquance à l'intérieur du bras armé du pouvoir exécutif (militaires et policiers), dont certains éléments se compromettent impunément avec les narcotrafiquants ou continuent de violer les droits de la personne, mine l'image que les gens se font de leurs institutions étatiques. Les organisations paramilitaires continuent de terroriser bon nombre de citoyens.

Dans certains pays, la **séparation des pouvoirs** exécutif, judiciaire et législatif est entachée de nominations partisans et de dispositifs byzantins mêlant corruption, chantage et menaces pour que l'exécutif garde un contrôle absolu sur les institutions de l'État sans aucune imputabilité.

Pourtant, malgré ce sombre tableau, les organisations de citoyens continuent de réclamer des changements profonds et manifestent leurs vœux ouvertement, malgré la répression dont elles sont la cible, de voir leur pays respectif sortir de l'exclusion, réformer les institutions en faveur d'une plus grande démocratisation et du respect des droits humains fondamentaux. Le Sommet récent de Porto Alegre au Brésil a réuni des milliers de militants assoiffés de changement, et le Sommet des peuples des Amériques, qui doit se tenir dans la semaine précédent celui des chefs d'État, à Québec, amènera les participants à se pencher sur des questions aussi fondamentales que la protection des droits humains, des droits des travailleurs et de l'environnement.

## **Enjeux économiques et sociaux**

Les Amériques ont subi des vagues de privatisation qui faisaient partie du plan d'**ajustement structurel** du FMI. L'accès universel à des services publics d'éducation et de santé a été fortement compromis. En ce qui a trait à la santé, la grande majorité des gens n'ont pas les moyens de se faire soigner. Les prix des médicaments sont sensiblement les mêmes que dans les pays développés mais les revenus sont de loin inférieurs. Les maladies comme la tuberculose, le choléra, la malaria, la typhoïde sont très répandues. La mortalité infantile continue d'être élevée dans plusieurs pays et la malnutrition produit ses effets néfastes un peu partout. L'éducation devient peu à peu inaccessible pour les classes les plus pauvres de la société car l'école devient de moins en moins gratuite et est l'objet de privatisation dans plusieurs pays.

La **pauvreté** atteint encore de fortes proportions et est source de déstabilisation pour ces démocraties naissantes. Malgré des indicateurs de développement économique qui ont recommencé à être positifs, le problème de la répartition de la richesse demeure entier. Des **normes du travail** trop faibles ou tout simplement inappliquées empêchent le développement de rapports de force entre employeurs et travailleurs susceptibles de rétablir une certaine justice dans la répartition des fruits de la croissance économique. Le sous-emploi est endémique. Il est difficile de convaincre les travailleurs nord-américains des bienfaits du libre-échange en sachant qu'ils auront à concurrencer une main d'œuvre sous-payée, dont l'exercice de la liberté syndicale et de négociation collective est réprimé, où un corpus minimum de normes du travail tel que défini par l'Organisation internationale du travail (OIT) ne réussit pas à s'imposer. Les Européens parlent de « dumping social » lorsque des biens et services sont produits dans des conditions de coûts de main-d'œuvre extrêmement bas et vendus à un prix concurrentiel sur les marchés étrangers par rapport aux mêmes biens et services produits avec des coûts de main d'œuvre plus justes et équitables mais qui ne sont pas « concurrentiels » dans le jargon économique.

La question des normes du travail est un corollaire de celle **des normes environnementales**. En effet, les entreprises qui doivent se conformer à un corpus de normes environnementales plus exigeant et qui ont à déboursier pour se conformer seront moins concurrentielles par rapport à celles qui ont élu domicile dans les paradis de l'irresponsabilité environnementale que l'on retrouve disséminés dans l'hémisphère. Devra-t-on parler de « dumping environnemental » pour qualifier le comportement de certains pays pour attirer les investissements étrangers ? Lors des négociations de l'ALÉNA, l'arrivée de Bill Clinton à la présidence des États-Unis a amené la négociation en catastrophe d'accords parallèles de coopération dans les domaines du travail et de l'environnement. Force est de constater

que, six ans plus tard, ces accords sont insuffisants pour assurer une protection adéquate des travailleurs et de l'environnement.

## **Le processus menant au Sommet de Québec**

Le gouvernement du Canada est l'hôte officiel du prochain Sommet de Québec. Ce statut lui permet d'avoir une certaine influence sur l'ordre du jour du prochain Sommet, sur le contenu de la déclaration commune finale des chefs d'État et sur le plan d'action découlant du Sommet pour les deux ou trois prochaines années. Le gouvernement fédéral a fait connaître sa position par les différentes interventions publiques de M. Marc Lortie, représentant du premier ministre Jean Chrétien pour l'organisation du Sommet, et M. Peter Boehm, ambassadeur du Canada à l'OÉA. M. Lortie préside le Groupe de suivi de la mise en œuvre du Sommet (« Summit Implementation Review Group – SIRG ») qui regroupe tous les représentants désignés des 34 chefs d'État des Amériques alors que M. Boehm préside le Comité spécial sur la gestion des Sommets interaméricains du Conseil permanent de l'OÉA. Le SIRG s'est réuni plusieurs fois en prévision du Sommet de Québec et certains textes ont été soumis à des représentants de la société civile pour commentaires.

Un texte précisant les thèmes qui seront abordés au Sommet de Québec met l'accent sur trois volets :

- renforcer la démocratie ;**
- créer la prospérité ;**
- réaliser le potentiel humain.**

En résumé, le renforcement de la démocratie passe par un engagement ferme des pays en faveur de la démocratie, des droits de la personne et de l'État de droit. L'égalité des sexes, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, le renforcement de systèmes judiciaires impartiaux et indé-

pendants, la lutte aux activités criminelles internationales, la sécurité sont évoqués. Une plus grande collaboration avec la société civile est également souhaitée.

En ce qui concerne la prospérité, un engagement ferme en faveur de l'inclusion et de la justice sociale est à l'ordre du jour. La ZLÉA est l'élément central de l'effort collectif déployé pour promouvoir la croissance économique et accroître la prospérité dans les Amériques. Le transport, l'énergie, les télécommunications, les infrastructures sont abordés. On souhaite une plus grande implication des institutions financières internationales (BID, BM, etc.). On souhaite voir l'entreprise privée plus impliquée et assumer ses responsabilités sociales. Les normes et conditions du travail de même que la problématique des travailleurs migrants sont aussi évoquées dans ce volet. La protection de l'environnement, le développement durable, la participation des groupes marginalisés à la vie économique, la réduction de la pauvreté et la réglementation financière y figurent également.

Enfin, la réalisation du potentiel humain est orientée, entre autres, vers la satisfaction des besoins réels, l'économie du savoir, la santé, la diversité culturelle, l'élimination de la discrimination notamment auprès des jeunes, des femmes et des autochtones, la qualité de la vie et l'éducation.

Le mouvement anti-mondialisation a pris de l'ampleur. Malgré certains efforts consentis pour canaliser la grogne populaire par l'organisation d'activités de consultation permettant à la société civile de s'exprimer, les traces laissées par le manque de transparence et de diffusion de l'information qui ont caractérisé les négociations commerciales (Accord multilatéral sur l'investissement - AMI - entre autres) des dernières années continuent d'attiser cette grogne. L'élargissement de l'ALÉNA à l'ensemble des Amériques fait craindre le pire. Les droits de la personne, des travailleurs et des consommateurs de même que l'envi-

ronnement et la capacité des États nations de légiférer sont mis en cause.

## Le Québec dans les Amériques

« Quand on se regarde, on se désole. Quand on se compare, on se console... » Le Québec n'a pas à jouer les paternalistes dans les Amériques ou à fermer les yeux sur ses propres problèmes. Cependant, ceci étant dit, il doit explorer des façons originales d'appuyer l'intégration économique des Amériques, certes, mais en lui donnant un visage social et humain.

L'identité québécoise est une chose complexe à définir, située quelque part à la croisée d'influences françaises, anglo-saxonnes, européennes, américaines, autochtones et latines. L'État québécois et ses institutions en sont le reflet. Le Québec peut se donner, par son identité unique, la mission de défendre une « Amérique sociale ». En allant puiser dans l'expérience européenne d'intégration, il peut jouer un rôle de rassembleur des forces progressistes des Amériques, de ceux et celles qui ont à cœur la défense et la promotion d'un modèle de développement qui recherche sans cesse le difficile équilibre entre la création de la richesse et sa juste répartition, tout cela avec le plus grand respect pour l'environnement.

C'est un travail de longue haleine auquel le Québec pourrait être associé. Le Québec possède une expérience démocratique vieille de plus de deux cents ans. Certaines lois comme celles sur les consultations populaires, le financement des partis politiques, la carte électorale de même que des instruments comme la liste permanente d'électeurs, l'informatisation des élections, la nomination par les principaux partis, gouvernemental et de l'opposition, de scrutateurs et de secrétaires de table de scrutin de même que la possibilité qui est offerte aux candidats d'être représentés à ces tables constituent quelques exemples

d'éléments positifs du système québécois qui pourraient aider les pays d'Amérique dans le renforcement de leurs institutions démocratiques et judiciaires. Le Québec pourrait donc offrir ses services sans rougir et signer des ententes internationales bilatérales ou multilatérales.

Par la négociation et la signature d'accords historiques avec les différents peuples autochtones vivant depuis des siècles sur le territoire, le Québec a pavé la voie à des relations plus harmonieuses, d'égal à égal, permettant plus d'autonomie et destinées à favoriser le développement des communautés. La Loi sur l'équité salariale a permis de franchir un pas de plus vers une plus grande égalité des sexes. Les dispositifs de protection de la jeunesse et des enfants, quoique grandement critiqués pour le manque de fonds y étant alloués, ont permis tant bien que mal de faire respecter les droits des enfants et des adolescents aux prises avec des situations de vie difficiles et complexes.

À partir de sa propre expérience historique, le Québec peut donner beaucoup à ses frères et sœurs d'Amérique. Au cours des cinquante dernières années, nos institutions ont été réformées de façon à éliminer le plus possible le patronage et la corruption. Le gouvernement de Maurice Duplessis n'avait rien à envier aux gouvernements autoritaires de l'Amérique latine. Le droit d'association, la liberté de parole et de presse ne sont que quelques droits fondamentaux qui ont été violés pendant cette période. La vente à rabais de nos ressources naturelles, humaines, financières a été remplacée par des prises de contrôle collectives (nationalisation de l'électricité, la Caisse de dépôt et de placement, etc.).

L'exploitation de nos travailleurs et travailleuses (une inscription à l'aéroport de Dorval dans les années cinquante qui en dit long sur cette époque: « Province of Quebec: where labour is cheap and docile ») a été stoppée par les luttes syndicales qui ont mené à l'élaboration d'un Code du travail moderne protégeant notamment le droit

d'association et de négociation collective, éliminant la possibilité d'embaucher des briseurs de grève et indemnisant les travailleurs et travailleuses lors d'accidents ou de maladies professionnelles.

Même si ses mesures de protection de l'environnement ne sont pas parfaites, le Québec peut avoir un rôle à jouer dans la promotion du développement durable. Les programmes d'assainissement des eaux, le choix de l'hydro-électricité comme source d'énergie propre et contribuant à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, le recyclage du papier, du verre, du plastique, du métal, des pneus, les programmes de recherche et développement de produits et de méthode de production moins polluants ne sont que quelques exemples de l'expertise développée par les Québécois qui peut être exportable. Un engagement ferme du gouvernement du Québec en faveur de normes environnementales sévères, applicables progressivement sur une période donnée (par exemple, dix ans) à tous les pays membres de la ZLÉA donnerait une impulsion concrète en matière de développement durable au processus d'intégration continentale. Et pourquoi ne pas donner l'exemple en commençant à faire le ménage chez nous ?

Les engagements du Québec en faveur de la diversité culturelle et sa propre expérience historique de la chose font de lui un acteur de premier plan. Sa législation linguistique pour protéger sa spécificité, les mesures d'intégration des immigrants, la défense du fait français en Amérique et son rôle dynamique dans la Francophonie peuvent être utiles aux lusophones et aux hispanophones désireux de défendre la diversité culturelle face à la puissance de l'anglais sur la scène internationale. Par ailleurs, la conception européenne de la diversité culturelle, qui est beaucoup plus large puisqu'elle ajoute les notions d'institutions et d'organisation de la vie en société en plus des traits traditionnels de la culture (langue, littérature, cinéma, etc.), pousse plus loin la réflexion et les limites de ce qui devrait

être protégé. Le Québec aura donc à se positionner sur une définition large de la diversité culturelle.

Le modèle de développement québécois, né de la Révolution tranquille, basé sur l'intervention de l'État dans l'économie, la concertation des partenaires socio-économiques, les grandes consultations parlementaires et référendaires lors de la prise de décisions importantes pour l'avenir de la nation, la mise sur pied d'un filet de protection sociale, l'accès universel à des services de santé et d'éducation, le renforcement des institutions démocratiques, la quête longue et ardue d'émancipation politique et économique de même que de justice sociale peut servir de point de référence aux peuples d'Amérique qui aspirent à des renforcements et changements significatifs de leurs institutions démocratiques.

Le Québec a vécu dans les années soixante ce que l'on appelle en sociologie un mouvement historique, une prise de conscience collective et généralisée, un « Ya! Basta! » (Là, ça va faire! – traduction québécoise). Plusieurs pays des Amériques se retrouvent dans la même situation actuellement. Le Québec a pu compter sur une horde de citoyens jeunes et vieux, progressistes, intègres, incorruptibles, visionnaires, courageux qui ont pris les affaires de l'État en main et qui ont été les catalyseurs du développement accéléré d'un peuple peu scolarisé, peu porté vers les affaires, ne maîtrisant pas les principaux instruments de son émancipation.

En conclusion, pourquoi ne pas se servir de la résolution des grands problèmes des Amériques, qui sont aussi les nôtres, pour jeter les bases d'un projet de société pour un Québec souverain? Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire des peuples qu'un gouvernement se serve de politique étrangère pour consolider ses politiques nationales et vice versa.

## Vision d'avenir

Le processus d'intégration européenne peut lui aussi servir de modèle et être très instructif à plusieurs égards. Commencé il y a plus de quarante ans avec un accord entre six pays créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, il est intéressant de constater aujourd'hui l'évolution vers une plus grande intégration que ce processus, à l'origine chétif et tatillon, a pu engendrer. Le Québec peut-il se positionner à l'avant-garde et en faire la promotion dans les Amériques ?

Fondamentalement, l'Europe des quinze a permis des avancées hors du commun au niveau du développement économique, politique, social et culturel des peuples européens. Les économies les plus faibles de l'Europe ont pu bénéficier de transferts financiers importants par l'entremise de fonds de développement régional pour se mettre à niveau : l'Irlande est un cas type.

La mise en place progressive d'un marché commun permet maintenant l'exercice des « quatre libertés » : circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. La liberté de circulation des personnes est sûrement celle qui a eu le plus d'impact sur l'établissement d'une plus grande justice sociale. Peu à peu, les conditions et les normes du travail deviennent semblables d'un pays à l'autre. En effet, pour retenir les travailleurs devenus mobiles sans restriction, qui iront là où les conditions seront meilleures, les pays ont dû s'ajuster. La concurrence ne se fait plus sur le dos des travailleurs. La formation de travailleurs qualifiés, la fiscalité, la productivité sont du nombre des éléments qui constituent l'objet de la concurrence maintenant.

L'introduction d'une monnaie commune, l'euro, amènera, à terme, plus de stabilité financière. Les mouvements spéculatifs peuvent avoir des effets désastreux sur

plusieurs années de sacrifices consentis dans le but de restructurer l'économie, comme cela s'est vu au Brésil.

L'avènement de la Charte sociale européenne, destinée à la mise en valeur de certains droits économiques et sociaux fondamentaux, est venue renforcer l'expérience historique européenne de justice sociale et protéger l'Europe des abus d'une « société de marché ».









Le Québec peut, s'il le veut, défendre un certain nombre de valeurs humaines universelles dans les Amériques et son activité internationale peut servir à cela. Son absence de passé colonialiste et sa latinité sont des avantages comparatifs qu'il peut exploiter par rapport au Canada ou aux États-Unis. Son modèle de développement métissé, situé quelque part à la croisée de l'Europe sociale-démocrate et de l'Amérique anglo-saxonne conservatrice libérale, peut être présenté comme un compromis valable. Il doit toutefois l'affirmer haut et fort et freiner le glissement des dernières années vers le modèle anglo-saxon (États-Unis, Ontario, Alberta). Il peut prouver aux Amériques qu'il est possible de se développer économiquement sans vendre son âme au marché, protégeant l'environnement, les droits humains fondamentaux, des travailleurs et des consommateurs face aux pressions des puissants de ce monde. Il doit défendre la suprématie du politique sur l'économique pour corriger les insuffisances du marché. ◊




























Qu'est-ce qu'on ne ferait pas  
**POUR VOUS !**

La modération a bien meilleur goût. *Educ* Valcool



-  **Année francophone internationale, 2001**  
*Le bilan annuel de la Francophonie*, AFI, 2001, 416 p.
-  **Jacques Baugé-Prévost**  
*Histoire méconnue de l'écologie de la santé*, Quebecor, 2001, 192 p.
-  **Gilles L. Bourque**  
*Le modèle québécois de développement de l'émergence au renouvellement*, Presses de l'Université du Québec, 2000
-  **Marc Brière**  
*Point de départ! Essai sur la nation québécoise*, Éditions Hurtubise, 2000, 228 p.
-  **Roch Côté (Sous la direction de)**  
*Québec 2001, Annuaire politique, social, économique et culturel*, Fides, 2000
-  **Roch Denis**  
*Les défis de l'université au Québec*, vlb éditeur, 2000
-  **Gilles Duceppe**  
*Question d'identité*, Lanctôt Éditeur, 2000
-  **Christian Dufour**  
*Lettre aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec*, Éditions Stanké, 2000

-  **Serge Cantin**  
*Dumont, Fernand, Un témoin de l'homme*, Éditions l'Hexagone, 2000
-  **Jean Ferguson**  
*J'ai mal à la langue de mon pays*, De Beaumont Éditeur, 2000, 78 p.
-  **André Gervais (Sous la direction de)**  
*Emblématiques de l'époque du joul*, Lanctôt Éditeur, 2000
-  **John K. Grande**  
*Jouer avec le feu, Armand Vaillancourt: sculpteur engagé*, Lanctôt Éditeur, 2001, 127 p.
-  **Renée Joyal**  
*Les Enfants, la société et l'État au Québec*, Éditions Hurtubise, 2000
-  **Robert Lahaise (Sous la direction de)**  
*Québec 2000*, Éditions HMH Hurtubise, 2000
-  **Yvan Lamonde**  
*Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, Fides, 2000
-  **Diane Lamoureux**  
*L'amère patrie, Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*, Éditions du remue-ménage, 2001, 181 p.
-  **Solange Lefebvre (Sous la direction de)**  
*Religion et identités dans l'école québécoise Comment clarifier les enjeux*, Fides, 2000
-  **Jocelyn Létourneau**  
*Passer à l'avenir, Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Boréal, 2000
-  **Jean Levasseur**  
*Anatomie d'un référendum (1995)*, XYZ Éditeur, 2000
-  **Jean-François Lisée**  
*Sortie de secours, Comment échapper au déclin du Québec*, Boréal, 2000

-  **Jocelyn Maclure**  
*Récits identitaires, Le Québec à l'épreuve du pluralisme,* Québec/Amérique, 2000
-  **Yves Michaud**  
*Paroles d'un homme libre,* vlb éditeur, 2000
-  **Jean Morisset, Éric Waddell**  
*Amériques,* Éditions de l'Hexagone, 2000
-  **Alain Peyrefitte**  
*De Gaulle et le Québec,* Éditions Stanké, 2000
-  **Piette, Christine**  
*Où va l'Université? Le travail professoral: miroir d'une évolution,* Éditions HMH-Hurtubise, 2000
-  **Michel Plourde, Michel Duval, Pierre Georgeault**  
**(Sous la direction de)**  
*Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie,* Fides, 2000
-  **Sylvain Rivière**  
*Gaspésie rebelle et insoumise,* Lanctôt Éditeur, 2000
-  **Fernande Roy,**  
*Histoire de la librairie au Québec,* Leméac, 2000, 238 p.
-  **Marjolaine Saint-Pierre**  
*Saint-Castin, baron français, chef amérindien, 1652-1707,* Éditions du Septentrion, co-édité aux Éditions Atlantica de Biarritz, 2000
-  **Ismène Toussaint**  
*Louis Riel, Le Bison de cristal,* Éditions Stanké, 2000
-  **Daniel Turp**  
*La nation bâillonnée, Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec,* vlb éditeur, 2000
-  **Pierre Vadeboncoeur**  
*L'humanité improvisée,* Bellarmin, 2000
-  **Pierre Vennat**  
*Les poilus québécois de 1914-1918. Histoire des militaires canadiens-français de la Première Guerre mondiale, tome 1 et tome 2,* Éditions du méridien, 2000



**Pierre Allard**  
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2P 2M1  
Téléphone : (514) 385-6601  
Télécopieur : (514) 385-6177



*La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec*

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

*Organisme d'entraide et de fierté québécoise !  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec*



**SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL**  
Maison Ludger-Duvernay


82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3  
Tél. : (514) 843-8851    Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des  
Québécoises et Québécois**

*Le réseau de la fierté québécoise*

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Tél. : (514) 527-9891  
Télécopieur : (514) 527-9460  
Courriel : mnq@mnq.qc.ca  
Site internet : mnq.qc.ca

 Yvan Lamonde

***Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896)***, Éditions Fides, 2000, 565 pages

---

Un livre indispensable, incontournable dans la bibliothèque des esprits curieux qui se sustentent avec avidité des œuvres particulièrement créatrices qui concernent l'histoire intellectuelle. Ce dernier ouvrage du professeur Lamonde, qui en a commis une vingtaine d'autres tout aussi ravissantes pour quiconque désire réfléchir sérieusement sur la circulation, l'influence et l'évolution des idées en Amérique française.

Les recherches que l'auteur poursuit depuis plusieurs décennies font de lui rien de moins que la sommité dans son domaine de recherche. Sa contribution exceptionnelle par sa rigueur et son ampleur pour ne pas écrire unique dans notre République des lettres, à la connaissance réfléchie, mûrie et validée de la vie des idées au Canada, au

Canada français et au Québec, ne sera jamais assez signalée. Le professeur Lamonde est un auteur aguerri.

Cette dernière publication ne fait pas exception à sa règle d'excellence. Plus d'un demi-millier de pages consacrées aux débats d'idées et ce, dans une perspective essentiellement sociale. Ce livre est une véritable somme sur la vie de ces fameuses idées qui tissent les sociétés et les façonnent au point de changer l'ordre des choses. La lecture de livre est passionnante car elle est l'œuvre non seulement d'un savant mais aussi et peut-être surtout celle d'un pédagogue passionnant qui nous entraîne à sa suite dans les corridors de l'histoire québécoise.


L'ouvrage se divise en quatre parties. De 1760 à 1815, de 1815 à 1840, de 1840 à 1877 et enfin, de 1877 à 1896. Chacune de ces parties est appréhendée avec rigueur et générosité. Avec rigueur alors que les œuvres majeures sont présentées et commentées. Avec générosité aussi car l'auteur fait sans cesse ressortir l'importance des différentes contributions. Ainsi il est possible de connaître les tenants et les aboutissants de ces idées qui ont tant façonné la réflexion dite, selon les époques, canadienne soit canadienne-française.

Il faut souligner la remarquable accessibilité de cet ouvrage écrit dans une langue qui favorise non seulement l'immédiate compréhension des concepts mais qui facilite aussi l'interaction entre les différents courants de pensée qui ont traversé la société durant ce siècle et demi parmi les plus bouillonnants que le Canada français ait connus au long de son histoire.

Ce livre exceptionnel du professeur Lamonde mérite donc pleinement d'être consulté et médité car il contient l'essentiel de cette vie sociale des idées. L'histoire de la vie intellectuelle de chez nous s'ennoblit et s'enrichit avec cette œuvre magistrale qui alimente la réflexion, nourrit la

connaissance et ouvre des horizons nouveaux par sa largeur et sa profondeur.

Gilles Rhéaume

 **Serge Cantin**

***Fernand Dumont, Un témoin de l'homme,  
Entretiens colligés et présentés par Serge Cantin,***  
L'Hexagone, 2000, 361 p.

---

Comme le souhaite Serge Cantin dans sa présentation, cet excellent recueil peut servir d'introduction à l'œuvre de Fernand Dumont. Il est constitué d'entretiens radio-phoniques, d'entretiens donnés dans des revues et d'un entretien publié dans un journal, entre 1965 et 1996.

Serge Cantin se trouvait devant une masse considérable de textes et d'entretiens qu'il fallait présenter en essayant d'éviter les répétitions, en les élaguant, en les regroupant parfois de façon à en rendre la lecture plus profitable. Le résultat de l'opération est remarquable et tous ceux qui s'intéressent à la pensée de Fernand Dumont trouveront un grand profit à la lecture de ce bouquin.

Le livre est divisé en quatre parties. La première retrace le cheminement personnel et intellectuel de Dumont et nous permet de découvrir « à partir de quelles zones plus obscures de sa recherche, sont nées les idées maîtresses autour desquelles s'est cristallisée sa pensée ». Les trois autres illustrent les grands thèmes que Dumont a abordés dans son œuvre : la foi et la religion, l'éthique et la politique, la société québécoise.

Il est impossible de relever, dans un simple compte rendu, tous les points forts de la réflexion de Dumont. Je me contenterai tout simplement, de façon très subjective, d'attirer l'attention sur quelques-unes de ses idées ou de ses observations qui me semblent d'une grande actualité.

Dumont a beaucoup réfléchi sur la culture. Il était inquiet du sort qui lui est fait dans notre société. C'est avec angoisse qu'il assistait « à la désintégration de la culture dans la vie quotidienne », qu'il constatait que la culture était « de plus en plus livrée à la production comme à peu près tous les autres aspects de l'existence » (p. 60). Il était inquiet de « la prépondérance des pouvoirs économiques par rapport aux pouvoirs politiques », et il allait jusqu'à affirmer que « si la politique ne réussit pas à reprendre un certain contrôle sur l'économique, nous assisterons à la destruction des cultures » (p. 60).

L'uniformisation qui est à l'œuvre dans le processus de la mondialisation, l'amenait à penser que si l'unification technique par similitude était inévitable, la technique étant la même partout, elle ne devait pas affecter la culture qui ne peut souffrir l'uniformisation. Si l'on veut parler d'unification de la planète, il faut le faire non en termes d'uniformisation mais plutôt de rencontre « dans la confrontation et le dialogue », ce qui suppose non une réduction mais un approfondissement des cultures particulières.

Fernand Dumont a beaucoup réfléchi et écrit sur la foi, la religion, sur le rôle de la religion dans l'histoire du Québec, sur le catholicisme comme élément historique de l'identité québécoise. Cette réflexion nous fournit des jalons pour la compréhension de ce qui se passe actuellement au Québec, et mérite d'être approfondie.

Mais là où la pensée de Dumont peut nous être le plus utile, c'est dans le débat qui se poursuit aujourd'hui autour du devoir de mémoire. Pour Dumont, dans le domaine de la culture et de la politique, on n'invente pas à partir de zéro. « On hérite des valeurs et, en les vivant, on les modifie, on ne les crée pas » (p. 90). Dans l'histoire se transmet un héritage qu'il est capital de préserver. C'est le problème important de la tradition. La modernité tend à se replier sur le présent et à écarter la conscience historique. Or, la conscience historique est essentielle à la démocratie. Il regrette

que pendant plusieurs années on ait cessé d'enseigner l'histoire au Québec, ce qui explique pour une part que beaucoup de jeunes n'aient pas de conscience historique.

Pour Dumont, notre histoire est tragique. Nous arrivons difficilement à l'assumer. « On a saccagé la mémoire collective », dit-il. « On a aboli les cours d'histoire et de géographie, tout en instaurant, de façon sous-jacente, un immense procès de notre passé » (p. 289). Or, dit-il, « on ne peut pas foncer vers l'avenir si on ne s'accepte soi-même ». Il faut donc opérer une restauration de la mémoire pour redécouvrir notre identité profonde.

Je souhaite que beaucoup de Québécois lisent ce livre, que les éducateurs surtout y puisent une inspiration qu'ils transmettront à la jeunesse. On peut n'être pas toujours d'accord avec Dumont, mais les questions qu'il pose sont essentielles, et peuvent alimenter abondamment une démarche culturelle et pédagogique.

Paul-Emile Roy

### Jean Ferguson

*J'ai mal à la langue de mon pays*, Éditions de  
Beaumont, 2000, 78p.

---

Jean Ferguson est un Québécois originaire d'Abitibi. Il a pour ancêtres des Français et des Micmacs. Il a fait carrière dans l'enseignement. La langue française est sa patrie, sa mère, son âme.

Il la célèbre dans un poème qui est un chant d'amour et un cri d'angoisse car elle est menacée par des vents violents qui s'abattent sur elle. Des vents qui souffrent sur tout le continent et qui emportent tout. Comment le poète pourrait-il parler et chanter, communiquer avec « les riveraines amazones » de sa contrée si sa langue ne devient qu'un souvenir ? Que vaut un pays qui ne parle plus sa langue

mais qui se contente de baragouiner « le galimatias de son gros voisin ?

Jean Ferguson se réclame de Gaston Miron. Comme lui, il voit la langue comme l'âme même de la culture, la forme suprême de l'identité, la permanence dans le temps et dans l'espace. Que restera-t-il de lui si on le dépossède de ce qui a uni ses ancêtres, les Français et les Micmacs en un seul être, le Métis ?

J'ai mal à la langue de mon pays est un poème et en même temps un plaidoyer, une protestation contre l'époque qui broie la réalité dans son malaxeur et la réduit à une substance informe qui empoisonne et la langue, et l'air, et la vie du poète.

Ferguson est-il pessimiste ? Faut-il se rendre à ses arguments ? En fait, il ne s'agit pas d'arguments, mais d'une voix qui gémit dans la tempête, qui crie dans le désert. Il faut espérer que cette voix soit entendue. Le désert, après tout, n'est-il pas le lieu des grands recommencements ?

Paul-Émile Roy

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent le *Bulletin du lundi* par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

## **Punis par minorisation**

Le Canada refuse toute reconnaissance de la nation québécoise. La négation constitutionnelle de notre existence vient tout simplement consacrer la négation institutionnelle quotidienne de notre réalité. Au mieux, la différence québécoise n'est qu'une source d'agacement, au pire, matière à condescendance. L'arrogance de l'État canadien, son cynisme à notre égard restent cependant constants. Le projet de loi sur les jeunes contrevenants n'est qu'un épisode supplémentaire de l'exaspérant gaspillage d'énergie auquel nous condamnons le lien canadien.

L'unanimité de l'Assemblée nationale, les interventions fermes de la totalité des acteurs majeurs du monde juridique et des milieux de la rééducation, conjuguées aux interpellations des éditorialistes et d'une foule de leaders d'opinion ne suffisent pas. Le Canada veut sa loi répressive. La ministre de la Justice n'a cure des romantiques : les valeurs canadiennes l'inspirent ! En particulier pour mâter

les délinquants de l'Ouest parmi lesquels se trouve une bonne majorité d'autochtones...

Et qui dit valeurs canadiennes, bien sûr, n'est jamais loin des balivernes sur l'esprit de compromis apparemment si caractéristique du fédéralisme canadien. C'est ce qu'invoquent la ministre et les libéraux pour dire que les amendements déposés vont permettre aux provinces – cela comprend le Québec – de finasser avec la loi en prévoyant des modalités pour ne pas l'appliquer. C'est un simulacre.

D'une part, la répression restera la norme : la présomption d'application des peines prévues pour les adultes à l'égard d'un adolescent reconnu coupable reste le principe qui donne à la loi son économie générale. L'évolution de la jurisprudence va inévitablement encadrer les modalités de suspension de la présomption, limiter les moyens de finasser avec la loi en précisant, en toute logique, que les exceptions ne sont là que pour confirmer la règle !

D'autre part, le débat sur ces modalités, sur ce projet de loi masque l'essentiel : en sa forme même, ce projet constitue un recul pour le Québec. Il est en cela tout à fait exemplaire de ce que représente toujours le compromis canadien pour nos intérêts. Les fédéraux vont essayer de nous convaincre que nous avons fait des gains du simple fait que nous avons évité de tout perdre ! Telle est la logique de la minorisation : toujours, il faut minimiser les pertes, se consoler à l'idée que le recul aurait pu être plus grand. Reculer sur l'essentiel et se laisser distraire par l'accessoire.

Rien ne sert de nier le réel, il revient avec la force du refoulé. Il y a deux nations, deux sociétés dans le Canada de Jean Chrétien. Le Québec ne veut pas vivre sous l'empire de règles qui l'obligeront à traiter ses jeunes contrevenants en s'inspirant de valeurs qui ne sont pas les siennes. Ces deux nations s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre, la loi Mclellan en fait l'éloquente démonstration. Mais le réel, ce n'est pas seulement les valeurs différentes,

c'est aussi et surtout, dans ce cas-ci comme pour l'ensemble de notre condition, le rapport de force, la domination.

Le Québec s'use à discuter, consacrant à la minimisation des pertes des énergies qu'il devrait mettre au service de ses jeunes les plus mal pris. Avec ce projet de loi, le Canada sabote nos acquis et nous obligera à travailler avec des outils façonnés pour des usages contraires aux fins auxquelles nous voulons les faire servir.

Le Québec peut toujours causer. Les compromis que lui consent le Canada ne portent jamais sur l'essentiel. Une fois le projet de loi adopté, les inconditionnels fédéralistes québécois continueront d'ergoter sur les vertus présumées de modalités qui n'auront eu d'utilité véritable que de produire l'illusion que le Québec a été entendu. Au bout du compte, les jeunes contrevenants québécois seront traités plus durement. Derrière les barreaux où la loi les enverra, ils se trouveront au surplus prisonniers de la condition de leur peuple. Punis par minorisation.

**Robert Laplante**

.....  
Bulletin du 12 février 2001  
.....

## **En finir avec les jérémiades**

Les cotisants paient trop cher. Une très grande proportion de chômeurs n'ont pas accès aux prestations pour lesquelles ils ont cotisé. Les travailleurs saisonniers sont victimes de règles mal adaptées à leur situation. Le surplus actuariel est au double de ce que les normes et la prudence rendraient nécessaire. Le gouvernement fédéral pille la caisse. Il se sert des ressources ainsi confisquées pour envahir les juridictions des provinces. Contre tout bon sens ce détournement est nié, enrobé dans un discours lénifiant et quelques concessions administratives. La liste des constats peut s'allonger. Celle des litanies d'impuissance restera interminable.

Les partis d'opposition ont beau faire front commun, multiplier les éclats de voix, lancer toutes les imprécations, rien n'y fait. Les libéraux sont bien en selle et ils n'entendent pas saigner la poule aux œufs d'or. Les manœuvres de cette semaine en vue d'amener le gouvernement Chrétien à modifier son approche législative pour favoriser un débat et accroître la transparence dans la gestion de l'assurance-emploi ont franchi le seuil du pathétique. Tout cela avait l'air d'un hymne à l'impuissance. Une espèce de mise en scène pour faire voir à quel point les Don Boudrias de ce « plus meilleur pays du monde » peuvent être arrogants et cyniques. Car, en bout de course, c'est à cela qu'en sont réduits les partis d'opposition à Ottawa : à jouer les figurants d'un sinistre vaudeville.

Les Canadiens s'accommodent relativement bien de cette situation. Malgré la grogne et les coups de gueule occasionnels, l'état de l'opinion publique reste, dans l'ensemble, très favorable à cette façon de gouverner. Et surtout, les Canadiens ne voient pas là une cause de remise en question radicale de leurs institutions parce que, à terme, ils estiment néanmoins profiter des mesures nationales que ce pillage de la caisse rend possible. Les risques de décrochage civique engendrés par l'attitude fédérale, le dégoût de la politique et le mépris des institutions que cette gestion inspire, ne suscitent pas, au Canada, des réactions très énergiques, encore moins une forte mobilisation.

Le Québec n'a pas à s'accommoder ni de la gestion fédérale, ni des difficultés de mobilisation de l'opinion publique canadienne. Il y a des limites à toujours se placer à la remorque de la majorité. Le Bloc québécois perd son temps à essayer de faire lever les protestations au Canada. Ce qui est nécessaire, ce qui s'impose pour la sauvegarde et la promotion de nos intérêts nationaux, c'est de mobiliser la population québécoise sur une solution alternative. Le Bloc devrait sillonner le Québec et faire la démonstration

de la nécessité de créer la Caisse québécoise d'assurance-emploi. Il faut cesser de se lamenter.

Le temps n'est plus aux dénonciations. Il faut de l'action. Il faut des gestes. Les citoyens et, en particulier, les chômeurs et chômeuses du Québec, en ont assez de l'impuissance. Leur situation d'exclusion temporaire ou de marginalisation chronique est déjà suffisamment éprouvante. La preuve est faite que rien de leur condition n'atteindra le gouvernement d'Ottawa. C'est inutile de les accabler de dénonciations politiciennes pour venir accroître leurs sentiments d'impuissance. Ils n'ont pas besoin du Bloc pour cela.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, serait mieux avisé de cesser de souscrire sa part d'employeur à une caisse qu'Ottawa utilise pour l'étouffer. Il devrait être le premier à chercher à façonner un outil plus conforme à nos intérêts et à la protection des chômeurs. Un peu d'audace que diable! C'est exaspérant à la fin de voir toutes ces énergies gaspillées pendant que se brisent des destins et que s'accroissent le dégoût pour la politique et le mépris des institutions.

Que le Bloc québécois et le gouvernement du Québec unissent leurs forces et fassent émerger un contre-modèle. Il appartiendra ensuite aux fédéraux de faire la preuve que la Caisse actuelle sert mieux nos intérêts. Il faut en finir avec les jérémiades.

**Robert Laplante**

.....  
Bulletin du 19 février 2001  
.....

## **Un tour de calèche**

L'anecdote est cocasse mais pathétique. Gilbert Lavoie, l'éditorialiste du *Soleil*, tient la ministre Beaudoin responsable d'un dérapage appréhendé des discussions sur la place du Québec au Sommet des Amériques. (*Le Soleil*, 22/02/01) Elle aurait commis un grave impair par un écart

de langage vraiment troublant soulignant qu'elle trouvait tout à fait normal que Bernard Landry, premier ministre du Québec, tienne, s'il en obtient l'autorisation et l'occasion, à saluer les invités en leur précisant qu'ils sont réunis dans la capitale nationale du Québec. L'éditorialiste en reste indigné : c'est vraiment chercher à mettre le feu aux poudres. Oser dire ce qui est écrit sur tous les panneaux de signalisation de la capitale !!!

Gilbert Lavoie en a assez des guerres de symboles. Évidemment, pas des symboles canadiens. En bon fédéraliste inconditionnel, il est indisposé par la seule affirmation des symboles québécois. Il est tellement convaincu du poids des symboles qu'il est bien prêt à reconnaître l'importance pour le Canada de ne pas donner d'espace symbolique au Québec. Il faut vraiment faire preuve d'un fanatisme terrible pour insister pour se présenter et se faire reconnaître pour ce qu'on est. M. Lavoie considère comme de la provocation l'usage du mot national qui indispose au plus haut point les autorités outaouaises. Ces chicanes devraient être réservées pour consommation interne, c'est en famille qu'on lave son linge sale, estime le brave éditorialiste.

Il a bien raison, il vaudrait mieux se contenter d'y être comme de simples et sympathiques figurants. Après tout, Pierre Pettigrew n'a-t-il pas dit que le Québec serait bien représenté parce qu'il est lui-même Québécois et que ça devrait suffire ? On a beau prêcher l'ouverture au monde et les vertus de la globalisation, après tout, les origines ethniques suffisent : le Canada fera bien la preuve de sa grande magnanimité par la présence de quelques représentants de sa principale minorité. L'État québécois ? On repassera.

Ce ne sont pas les souverainistes qui dressent un mur autour du Québec mais bien le Canada et les fédéralistes qui font écran. Le raisonnement de Gilbert Lavoie est exemplaire à cet égard. Un minoritaire doit tenir son rang. Le Canada lui expliquera le monde et l'expliquera au monde. C'est vraiment faire preuve d'ingratitude crasse

que de ne pas lui en être reconnaissant et de ne pas tout faire pour lui rendre facile la démonstration d'une si grande générosité. On comprend dès lors que *Le Soleil* appuiera le programme fédéral quoi qu'il advienne : il y aura tellement de retombées pour le Québec, on ne crache pas dans la soupe... aux pois.

On imagine dès lors la vaillante équipe éditoriale du nouveau potentat médiatique de Paul Desmarais se réjouir de la proposition de Jean Pelletier, directeur de cabinet, lui-même authentique Québécois de souche, suggérer que le gouvernement du Québec, premier ministre en tête, offre aux chefs d'État des Amériques un magnifique tour de calèche dans la vieille ville. L'occasion sera rêvée d'y faire étalage des réalisations de Patrimoine Canada, bien mises en évidence par les drapeaux de Sheila Copps. Les invités apprécieront, c'est certain, la parlure si chantante du personnel en costume d'époque. Ah le beau défilé !

Mais tout cela n'est que pur délire. Le Canada n'accepterait jamais que le gouvernement du Nouveau-Brunswick soit tenu à l'écart de la parade. Il faudrait nécessairement recourir à la haute technologie canadienne et mandater une société torontoise pour projeter sur écran géant dans le Vieux-Port les images si pittoresques du Village acadien. Et pourquoi pas celles de Louisbourg, pour ne laisser personne en reste ? *Le Soleil* pourrait y consacrer un cahier spécial et recevoir la publicité fédérale en plus de faire la lumière sur les événements.

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 26 février 2001  
.....

## Enfin l'alpinisme !

Première manifestation tangible de l'arrivée de Bernard Landry : la ministre des Relations internationales a retrouvé la voix, son style et même un peu de l'ironie qu'elle

a déjà eue si mordante et efficace. À en juger par les réparties que lui a servies Stéphane Dion cette semaine, on peut penser qu'elle va vite regagner la forme. À l'évidence, à Ottawa on avait fini par s'habituer à voir le Québec dans les câbles.

Plus que le changement de ton, ce qui fait plaisir à voir dans l'attitude récente de Québec c'est de redécouvrir que le gouvernement semble déterminé à agir. Il est tard, malheureusement, et voilà un bon moment déjà que le travail aurait dû être amorcé. Il y a une éternité que l'opinion publique québécoise n'a pas été appelée à se mobiliser sur des enjeux de politique internationale. Certes, nous avons eu droit à ce qui traîne dans l'air du temps, aux incantations idéologiques sur la mondialisation et le libre-échange. Mais on recommence à peine à sentir que la ministre et le gouvernement sont soucieux de faire connaître comment le Québec peut agir. On ne peut que s'en réjouir.

Cependant, il faut savoir concéder qu'on ne refera pas en quelques semaines ce qui aurait dû l'être en plusieurs années. Il faut donc bien circonscrire les attentes à l'égard du Sommet des Amériques. Ottawa est bien déterminé à ne laisser aucun espace de visibilité internationale au Québec. Et comme il sait qu'il s'agit là d'un enjeu hautement stratégique, il sera prêt, sur le plan domestique, à payer cher le prix de son intransigeance. Comme d'habitude, son hypothèse stratégique de base repose sur le mépris et la certitude que les velléitaires Québécois vont finir par prendre leur trou, par se résigner au statut de provinciaux dans lesquels le Canada les enferme. Il faut donc le prendre à contrepied et faire la démonstration que la constance et la détermination garderont le Québec en mouvement.

Le gouvernement du Québec doit recommencer à faire ce qu'il ne fait plus depuis trop longtemps : la pédagogie politique. Il faut résister à la tentation politicienne de se contenter de faire mal paraître Ottawa. Québec doit faire la démonstration que l'oblitération canadienne du peuple

québécois constitue l'expression ultime du déficit démocratique qui entoure tout cet exercice. Nier la nation pour mieux miner ses intérêts nationaux.

Québec doit briser le silence et les manœuvres de censure en associant directement l'Assemblée nationale à l'élaboration et à la divulgation de ses positions. Il faut montrer en quoi et comment le Québec entend non seulement faire valoir ses intérêts mais aussi les asseoir sur des consensus nationaux clairs. Pas de fait accompli, pas de mascarade. Le gouvernement du Québec doit faire voir son originalité et sa singularité jusque dans la manière de faire entendre sa voix.

Il faut montrer en quoi et comment le Québec entend, malgré l'hostilité outaouaise, se faire connaître et reconnaître. On espère une intense activité diplomatique. On espère surtout que, plus jamais, le Québec n'offre à ses propres citoyens et à ses éventuels alliés et partenaires internationaux le spectacle d'un État résigné à se faire ouvertement mépriser par Ottawa. Il est malheureusement peu probable que l'avance canadienne soit rattrapable pour le mois d'avril. Il faut d'ores et déjà que Québec lance des initiatives à longue portée qui lui permettront de revenir dans le jeu. La ruse et l'imagination sont les meilleurs moyens de combattre la force brute.

Il faut des actes : d'ores et déjà inviter les chefs d'État et les délégations à participer à des projets et à des événements dont le Québec sera l'hôte et le maître-d'œuvre, lancer à l'occasion du Sommet un programme de séminaires et de conférences internationales, mettre à contribution les institutions québécoises et les inciter à créer des passerelles avec les Amériques, intensifier les programmes d'échanges, etc. La liste pourrait être très longue. L'essentiel est de cesser d'être à la remorque des événements ou du Canada. Le gouvernement du Québec doit désormais placer sa politique internationale à l'avant-plan. Et faire la preuve à ses

propres citoyens que le Québec peut marquer des points et pas seulement se gausser de joutes verbales.

Une province n'a pas de point de vue sur le monde. C'est ce que répètent à l'envi les Pettigrew et Chrétien de ce « plus meilleur pays ». Il faut leur montrer que le Québec se hissera au sommet. Celui des Amériques ne représente qu'une ascension parmi d'autres. C'est une occasion cependant de refaire la solidarité et de se redonner le moral. Une cordée déterminée peut venir à bout des falaises les plus abruptes. C'est une affaire de cohésion autant que de travail. Il est heureux de voir enfin Québec réaliser que l'alpinisme ne se pratique pas dans les marécages...

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 5 mars 2001  
.....

## BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée  
Robert Bourget, Président  
125, rue Alfred  
St-Gabriel-de-Brandon  
(Québec) J0K 2N0  
Tél. : 1 800 567-9771

*Avec les employé(e)s de la SAQ,  
la vente aux mineurs, c'est non!  
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ  
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754  
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur:(514) 849-7914



**BLC**  
**VALEURS MOBILIÈRES**  
UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron  
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,  
bureau 100  
Montréal (Québec) H3A 3K3  
Tél. : (514) 350-3047

**TRANSLATEX**  
**Communications+**

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2  
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227  
Courriel : translatex.com@sympatico.ca

**U ULTIMA** ASSURANCES  
ET SERVICES FINANCIERS<sub>MD</sub>

**Poitras, Larue & Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances  
3925, rue Rachel Est, bur. 200  
Montréal H1X 3G8  
Tél. : (514) 899-5377



**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

**Michel Taillefer**

*Président*

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560  
Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie

Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



**LABORATOIRE DR RENAUD**

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE  
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

## Le contentement

Le billet du lundi de Robert Laplante est toujours aussi juste, énergique, bien vu, bien pensé et bien écrit. Le problème que cernent ses judicieux appels à l'action se trouve du côté de ceux qui devraient diriger le mouvement qui mettrait fin à la mélasse fédérale, cette sorte d'impérialisme junior. Jamais le mouvement indépendantiste, en effet, n'a été si près de la classe dominante, de l'argent, des instruments du pouvoir d'État, de l'éducation, des médias, des élites, des affaires, des nouvelles technologies, de l'influence et de la visibilité. Jamais ses chances de réussir à mobiliser un tant soit peu toutes ces choses n'ont été aussi grandes. Et ses appuis populaires, en réserve de la république, sont encore disponibles. Par contre, jamais ceux qui dirigent ce mouvement n'ont-ils eu une si grande peur du risque. Jadis, ils invitaient la société à prendre des risques, et ils étaient braves. Maintenant qu'ils devraient mettre en jeu leur propre appartenance à la nouvelle classe dominante, de même que les avantages qui en découlent, ils sont moins braves, et c'est normal. Les voilà donc prudents plus que nécessaire et, devant l'urgence de la lutte, défaitistes, mélancoliques, étapistes, nostalgiques et pré-retraités plus que jamais. Le problème n'est pas à Ottawa, il

est à Québec ; il n'est pas dans « l'âme » du peuple ni dans « l'ambivalence » de la société, il est dans le contentement de la nouvelle classe dominante. Chiâler contre Ottawa pour donner à penser que l'on a encore le feu sacré et attendre encore deux ans pour avoir droit à la pension complète.

Gilles Gagné

(En finir avec les jérémiades du 22 février)



### « ... L'hostilité outaouaise... »<sup>1</sup>

Je ne suis probablement pas la seule au Québec pour laquelle « l'Outaouais » évoque d'abord et avant tout la partie québécoise du bassin de la rivière Outaouais et, notamment, l'ensemble urbain formé par Hull, Gatineau, etc., dont la population se chiffre dans les 100 000 habitants. D'où la pernicieuse ambiguïté que présente pour moi « l'hostilité outaouaise », même si votre contexte ne laisse aucun doute sur la cible visée.

Je ne déplore pas moins que vous la lourdeur de l'épithète « ottawaien, ne », mais ne vaut-il pas mieux sacrifier l'élégance à la clarté et appeler un chat un chat ? (Un chat méchant, en plus !) Je suis persuadée que les Québécois outaouais vous en sauront gré.

Pour revenir à votre bulletin de ce lundi 5 mars, parmi les débats à porter sur la scène internationale, figure le statut linguistique d'Ottawa récemment agrandie par des fusions. Roch Blais (« Une fusion, deux mesures », *Le Devoir*,

.....

1. En réaction au bulletin du 5 mars 2001 : [...] Il faut montrer en quoi et comment le Québec entend, malgré l'hostilité outaouaise, se faire connaître et reconnaître. On espère une intense activité diplomatique. On espère surtout que, plus jamais, le Québec n'offre à ses propres citoyens et à ses éventuels alliés et partenaires internationaux le spectacle d'un État résigné à se faire ouvertement mépriser par Ottawa. [...]

5 mars 2001, p. A 6) souligne que des municipalités qui fonctionnaient en français seront oblitérées dans le grand tout, aussi bien, sans doute, que leur nom français : Vanier, Orléans, Cyrville. Or, d'autres l'ont souligné, le Canada est encore légalement bilingue, et c'est pure logique que sa capitale se dote d'un statut officiel d'entité bilingue. Il faut s'étonner que nos braves députés à la Chambre des Communes n'aient pas leur mot à dire sur la question et ne le disent pas, se retranchant derrière la responsabilité provinciale du gouvernement Harris en la matière. Voilà un autre aspect de l'hostilité ottawaienne.

Hélène Trudeau  
Traductrice et enseignante retraitée



## Cul-de-sac mortel

Les huit longs éditoriaux de monsieur Alain Dubuc sur la question du français au Québec auraient pu être coiffés du titre général « de Lord Durham à Alain Dubuc » !

L'éditorialiste en chef de *La Presse* a été fidèle à lui-même en jouant subtilement le jeu de ses maîtres que sont les adversaires acharnés de la francisation territoriale du Québec et, bien sûr de toute velléité d'émancipation nationale.

(...) Nulle part dans ses huit longs exposés, n'a-t-on vu la moindre allusion à l'article 133 de la Constitution de 1867, article qui fut pourtant et est toujours le nœud gordien du problème linguistique au Québec. Nulle mention également de l'article 23 de l'acte constitutionnel de 1982 qui aggrava encore notre situation linguistique. (...)

L'éditorialiste ne pouvait conclure son long plaidoyer qu'en préconisant un nouvel affaiblissement de la loi 101, ce qui, bien évidemment, nous conduirait vers un cul-de-

sac mortel. Qu'il apprenne au moins que non seulement nous ne le suivrons pas mais que prendrons sous peu une direction diamétralement opposée à celle qu'il a l'inconscience de nous indiquer.

G. Brosseau, Saint-Jean-sur-Richelieu



## Salutations à nos amis français et suisses

Cela fait plusieurs mois que je me dis qu'il faut répondre à monsieur Philippe Bezamat de France qui s'indignait de la perte du Labrador par le Québec. Ses propos me touchent beaucoup et je veux en donner suite dans la mesure de ce que j'en sais. D'une part je travaillais au ministère des Transports et je peux vous dire, monsieur Bezamat, que sur nos cartes (routières et administratives) nous tracions une limite autre que provinciale pour indiquer l'incongruité de la situation. Il semblerait qu'il ne serait pas facile de contester cette spoliation de la Cour de Londres car il faut savoir que ce sont les Terre-Neuviens qui en occupaient les côtes. D'autre part ils ne sont pas plus riches pour autant et ils durent même compter sur Hydro-Québec pour harnacher les chutes Churchill. Il en résulta un contrat ferme qui se révéla, par la suite, nettement à l'avantage du Québec, ce qui indigna beaucoup les Terre-Neuviens (douce revanche mais j'en ai pas moins une sympathie à l'égard de cette province qui est la dernière, si je me souviens bien, à joindre le Canada dans des circonstances démocratiques pour le moins troubles). Aussi, monsieur Bezamat, vous vous indignez de la « présence sournoise » de la reine anglaise sur notre monnaie et nos timbres, eh bien sachez qu'il y a plus grave : tous les ministères et sociétés de l'État central sont employés à nous imposer, avec des millions \$ de nos impôts, leur drapeau (chiffon rouge de monsieur Landry, notre ministre des Finances outré de devoir faire flotter le drapeau canadien

pour avoir droit à des subventions dans des domaines de compétence provinciale) et leur vision unitaire (un peuple) du pays.

Je voudrais aussi répondre à monsieur Robert Fürts de Suisse intéressé à des « rapprochements entre le futur Québec LIBRE » et sa Suisse francophone. Je souhaite que vos vœux de rapprochements se réalisent, d'autant plus qu'il faut diversifier nos économies pour faire contrepoids au géant américain. Il serait intéressant aussi, monsieur Fürst, de connaître, dans ces pages, la situation des Suisses francophones dans la fédération suisse.

Je salue donc l'intérêt porté à notre peuple par les amis français et suisses de même qu'à toutes les autres communautés françaises du monde et particulièrement les Wallons de la toute nouvelle fédération belge (j'ai demandé, il y a plusieurs mois, à l'émission Enjeux de la société Radio-Canada de présenter un reportage sur les fédérations belge et suisse. J'ai eu droit à un accusé de réception poli de la Société qui préfère, depuis ce temps, présenter des reportages à vocation plus individuelle que collective tels que : la beauté, les enfants du divorces, l'avortement...).

Je suis heureux que notre revue *L'Action nationale* soit le reflet de notre ouverture sur le monde et je souhaite comme vous, messieurs Bezamat et Fürst, un Québec LIBRE le plus vite possible !

Claude L'Heureux, Sainte-Foy-bientôt-Québec !

# LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

## **Président honoraire**

François-Albert Angers

## **Président**

Robert Laplante

## **Vice-présidente**

Colette Lanthier

## **Secrétaire**

Jacques Brousseau

## **Trésorière**

Isabelle Le Breton

## **Conseillers**

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

## **Secrétariat**

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Laurence Lambert

Alain Perron

## **Membres**

Guy Bouthillier

Pierre de Bellefeuille

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Alain Laramée

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

## **Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

## **Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

# PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire  
et abonnez-vous !**

**JE M'ABONNE**

(Taxes incluses)

Pour 1 an  (4 N<sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans  (8 N<sup>os</sup> 55\$)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROV. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL.: ( ) \_\_\_\_\_

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

**CAP-AUX-DIAMANTS**

**POUR VOUS ABONNER**

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

## *Soyez notre mécène!*

.....

### **Protégez l'avenir de *L'Action nationale*!**

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen  
Monsieur Gaston Beaudry  
Monsieur Henri-N. Guilbault  
Monsieur Émile Poissant  
Monsieur Hector Roy  
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

# CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Paul Grenier
Patrick Allen †	Michel Grimard
François-Albert Angers	Yvon Groulx
Gaston-A. Archambault †	Marcel Henry
Jean-Paul Auclair	Lucie Lafortune †
Paul Banville	Anna Lagacé-Normand †
Thérèse Baron	Bernard Lamarre
Yvan Bédard	Denis Lazure
Henri Blanc	Jacques-C. Martin
Antoinette Brassard	Yvon Martineau
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Marcel Trottier
Yves Duhaime	Réal Trudel
Nicole Forest	Cécile Vanier
Léopold Gagnon	Claude-P. Vigeant
Henri-F. Gautrin	Madeleine Voora
Claude Ghanimé	

# L'Action NATIONALE

## CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION

*L'Action nationale* fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

## RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## RÉVISION

Marc Veilleux

## MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

## IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

**MARC VEILLEUX**  
**IMPRIMEUR INC.**

- \*Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- \*Manuels techniques*
- \*Listes de prix*
- \*Rapports internes*
- \*Catalogues*
- \*Listes de membres et répertoires*
- \*Rapports annuels et agendas*
- \*Dépliants*
- \*Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140



**OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.**

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

**425, boul. de Maisonneuve Ouest**  
**Bureau 1500**  
**Montréal (Québec) H3A 3G5**

**(514) 288-8711**

ABONNEMENT		
	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$
<i>Un reçu fiscal est émis pour tout don.</i>		
Numéro de permis : 0341362-22-08		
<i>Club des 100 Associés : 1000 \$</i>		

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

### **L'Action nationale**

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

#### **Prix Richard-Arès**

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

#### **Prix François-Albert Angers**

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

#### **Prix André-Laurendeau**

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

#### **Fondation Esdras-Minville**

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

#### **Fondation Gaston-Beaudry**

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

### **L'ACTION NATIONALE**

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002


Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca)

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



**Vous  
vous sentirez  
bien conseillé.**

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS,\* mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS, peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

**Vous trouverez :**

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



**OPTIMUM PLACEMENTS®**

Communiquez avec nous afin que nous  
puissions dès maintenant commencer  
à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

[www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com)

\* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDs OPTIMUM S.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.



**FONDS**  
de solidarité FTQ  
*La force du travail*

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,  
ca prend des outils.



1 800 361-5017 [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)

Envoi de publication  
Enregistrement numéro 09113